



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

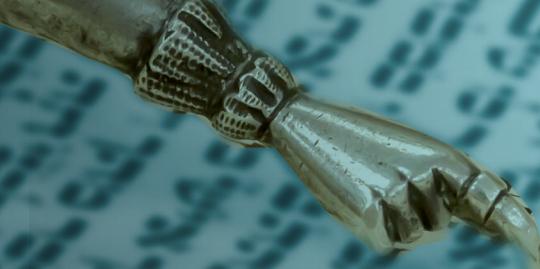
N°18
KI TÉTSÉ

13 & 14 Septembre 2019

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les feuillets de Chabbath suivants :

| | Page |
|---------------------------------------|------|
| La Torah chez vous | 3 |
| Shalshelet News | 5 |
| La Voie à Suivre | 9 |
| Boï Kala..... | 13 |
| Baït Neeman..... | 15 |
| Tora Home..... | 23 |
| Koidinov | 27 |
| La Daf de Chabat..... | 28 |
| Honen Daat | 32 |
| Autour de la table du Shabbat..... | 36 |
| Apprendre le meilleur du Judaïsme ... | 38 |



Torah-Box

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5779

PARACHA KI TETSE

LA CHAUSSURE UN GRAND SYMBOLE

Pour ne pas avoir les pieds nus, on porte des chaussures pour se protéger des obstacles qui peuvent se trouver sur le chemin. La chaussure joue un rôle important dans les différentes cultures à travers le monde et à toutes les époques, notamment dans le mariage. Dans les communautés où l'on pratique la cérémonie du Héné, officialisant ainsi les fiançailles, il est de coutume que le fiancé offre dans une corbeille joliment décorée, plusieurs paires de chaussures.

Pour quelle raison parler ici de chaussures ?. Dans la Paracha Ki Tétsé au chap25, il est écrit que si un homme meurt sans laisser d'enfant, le frère doit épouser sa belle-sœur, afin de perpétuer le nom du défunt, lors de la naissance d'un garçon issu de cette union. Cette pratique prend le nom de Yboum (lévirat). Mais si le frère refuse d'épouser la femme du défunt, on procède alors à une cérémonie dans un tribunal de justice. En présence de trois juges la femme déclare « Mon beau-frère refuse de m'épouser et de perpétuer ainsi le nom de son frère » Le beau-frère confirme ses dires en déclarant « je ne désire pas la prendre pour femme ». La belle-sœur s'avance alors vers lui, aux yeux des anciens, lui retire la chaussure de son pied droit, et elle crache devant lui en disant : « ainsi traite –t-on l'homme qui refuse de construire la maison de son frère » et on lui collera désormais le surnom « le déchaussé, Beit Haluts la Na'al » Que vient faire la chaussure dans une telle cérémonie, appelée « Halitsa ». On comprend qu'il faille marquer le refus du beau frère par un symbole, mais pour quelle raison juste l'emploi d'une chaussure.

LE DECHAUSSEMENT.

La première fois que la Torah nous parle de déchaussement, c'est à l'occasion du buisson ardent : lorsque Moïse voulut se rapprocher pour observer ce phénomène, l'Eternel lui dit « Shal Né'alékhha ..Ôte tes sandales de tes pieds, car l'endroit sur lequel tu te tiens est une terre sacrée »(Ex3,5) et Il se présente à lui comme étant le Dieu d'Abraham , d'Ytzhaq et de Yaacov. La Tradition nous enseigne aussi que les Cohanim devaient être pieds nus pour fouler le sol du Temple. De nos jours les Cohanim ôtent leurs chaussures pour se tenir devant l'Arche sainte pour bénir la foule des fidèles. Par contre, le jour de Kippour ainsi que le jour de Tish'a Be-Av, il est interdit de porter des chaussures en cuir. Il en est de même des personnes en deuil. Quelles significations, nos Sages donnent-ils de ces traditions. Deux idées se dégagent au premier abord. L'idée de sainteté : la chaussure contaminée par de l'impureté ou de la saleté, crée une séparation entre le corps de l'homme et le "lieu saint", c'est pourquoi, il faut se déchausser lorsque l'homme cherche à rencontrer son Dieu. Dans la vie courante, on rencontre aussi des personnes qui se déchaussent en entrant dans leur domicile pour ne pas salir le parquet ou les tapis. La seconde idée est relative au confort : Une bonne chaussure permet de marcher plus à l'aise. Les jours de deuil et de contrition, il convient à ce que l'homme renonce à son confort, d'où l'interdiction de porter des chaussures de cuir. Certains pensent aussi au fait qu'il a fallu tuer un animal pour se procurer sa peau.

DESCRIPTION DE LA CHAUSSURE.

Rappelons tout d'abord qu'il est interdit d'épouser sa belle-sœur devenue veuve ou divorcée, si son frère décédé a eu des enfants. L'Eternel a introduit une exception dans la législation relative aux unions interdites, en ordonnant au beau- frère, (ou à défaut à un membre proche de la famille) d'épouser la veuve de son frère, si celui-ci n'a pas laissé d'enfant, pour qu'une âme d'Israël ne soit pas en reste.

La chaussure utilisée pour la Halitsa doit répondre à trois conditions : être en cuir, avoir des lanières (lacets) et un talon. La raison donnée par la Kabbale est la suivante : Cette chaussure doit rappeler trois évènements importants qui ont marqué l'histoire du peuple juif et les enseignements moraux qui s'y rattachent. Les lacets (Serokh Na'al) rappellent le dévouement et l'abnégation d'Avraham lors du sauvetage de son neveu Loth et son refus d'en recevoir une rémunération lorqu'il répond au roi de Sodome « je jure de ne prendre de toi, pas même des courroies de chaussur »(Gn 14,22) d'où l'importance du rachat des captifs. Le cuir rappelle la visite de Yaakov déguisé en Essav pour recevoir la bénédiction paternelle qui lui revient: « La voix est celle de Yaakov mais les mains sont celles de Essav, car les mains de Yakkov étaient recouverte de peau de chevreau »(Gn27,16).. Et enfin le Talon, rappelle que le peuple juif – les enfants de Yaakov, dont le nom signifie "celui qui saisit au talon" pour pouvoir recouvrer sa place et assurer son existence-- doit devenir Israël, celui qui lutte et qui triomphe

Lors de la cérémonie de la Halitsa, la veuve doit dénouer les lacets de la chaussure que le beau-frère a dû mettre au pied droit, retirer cette chaussure du pied de son beau-frère et taper le sol avec le talon de la chaussure. L'explication de ces gestes est donnée par nos Sages : Après avoir déclaré en présence des anciens la phrase en Hébreu affirmant le refus du beau-frère de la prendre pour femme et en s'assurant de la confirmation de cette déclaration par le beau-frère récalcitrant, la veuve accomplit des gestes significatifs qui traduisent cette situation : la veuve retire la chaussure et frappe le sol, en crachant face devant lui. Cette action confirme deux choses importantes : La libération de la veuve qui peut désormais convoler en justes noces avec l'homme de son choix, n'étant plus liée à son beau-frère par la loi du lévirat et en second lieu, la veuve acquiert tout l'héritage de son défunt mari, ayant employé le mode d'acquisition courant à l'époque en Israël, décrit dans le livre de Ruth la Moabite « En cas de rachat ou d'échange, pour valider toute transaction, l'un enlevait sa chaussure»(Ruth 4,7). Le crachat, geste de mépris, rappelle le refus du beau-frère de donner sa semence pour perpétuer le souvenir de son frère. Nos Sages ajoutent, le fait de frapper le sol avec le talon, est un geste symbolique pour blâmer le beau-frère, prisonnier de son égoïsme terre à terre, qui refuse la transmission du patrimoine consigné dans la Torah, inauguré par nos Patriarches Abraham, Ytzhaq et Yaakov.

Selon le Maharal de Prague, toutes ces considérations sont contenues dans le nom hébreu de la chaussure NA'AL, qui traduit le verbe "fermer". La veuve était enfermée dans son statut de Yebama, comme "cadenassée"(MAN'OL racine NA'AL). En retirant la chaussure, elle ouvre le cadenas et se libère, et elle libère du même coup l'âme de son époux. En effet l'âme d'un homme mort sans laisser d'enfants commence par errer et ne connaît de repos que lorsque se présente un GOEL, un libérateur, qui épouse sa veuve pour donner naissance à un fils qui portera son nom. Valeur numérique de NA'AL=150=PIDION (libération, rachat).

UN SYMBOLE SEXUEL.

La cérémonie de Halitsa tourne autour de l'idée de la famille. Le Yboum a pour but de maintenir au sein de la famille la femme qui vient de perdre son mari, en épousant le beau-frère. En cas d'échec, la femme est libérée. Nos Sages donnent la préférence au Yboum, quand la situation le permet. De nos jours, le Yboum est rarement pratiqué. A considérer la cérémonie de la Halitsa sur le plan formel, on constate que tout tourne autour de l'échec du mariage, c'est-à-dire de la rencontre intime entre un homme et une femme. Nos Sages étaient donc conscients de la signification symbolique de la chaussure, dans laquelle se glisse le pied. Il a fallu attendre les travaux de Freud pour que les psychanalystes identifient la chaussure comme symbole sexuel, symbole qui est passé dans le langage courant « Il a trouvé chaussure à son pied » pour dire d'un homme qu'il a trouvé une épouse qui lui convient, ou bien dans les déclarations féministes telles que « je suis bien dans mes chaussures » pour exprimer l'harmonie qui règne dans son corps. En psychanalyse classique, la chaussure est devenue un symbole du sexe féminin. Il est permis de penser que Freud, a puisé son inspiration dans cette cérémonie de Halitsa, décrite dans la Bible et illustrée dans le récit du mariage de Boaz et de Ruth, mariage ayant donné naissance à l'ancêtre du Messie.

Nos Sages affirment que l'homme qui épouse sa belle-sœur, uniquement pour accomplir la Mitzva de Yboum, sans autre arrière-pensée, devient un associé du Saint béni soit-il.

Beraakha vehatslaha

La Parole du Rav Brand

La paracha de cette semaine évoque le cas d'un fils qui se rebelle contre ses parents, et le Midrach évoque à ce sujet le cas d'Avchalom (Chmouel II, 15-19), qui se révolta contre son père David. Le Midrach attribue à celui-ci une certaine responsabilité du fait qu'il ne l'a jamais réprimandé, à l'instar de son autre fils rebelle, Adoniyahou : « Son père ne l'a jamais grondé en disant : "Pourquoi agis-tu ainsi !" Lui aussi a été élevé en suivant Avchalom » (Mélakhim I 1,7). Ils se comportaient sans doute convenablement, mais leur père aurait quand même dû leur faire des reproches : « Un père et un maître doivent parfois gronder leurs fils et élèves, bien qu'ils se comportent convenablement » (Makot 8b).

Pour ravir la royauté à son père, Avchalom rassembla le peuple autour de lui et nomma Amassa ben Yétérr comme général. Pour se défendre, David réunit ses amis, mais il ordonna d'épargner Avchalom. Cependant, Yoav, le général de David, ne tint pas compte de cet avertissement et le tua. Lorsque David pleura la mort de son fils, Yoav lui expliqua qu'il avait agi ainsi pour lui sauver la vie. Quelque temps plus tard, un certain Chéva ben Bikhri se rebella contre David (Chmouel II 20). Ce dernier ordonna aux soldats de le mettre à mort, et nomma Amassa ben Yétérr comme général, en évincant Yoav. Il lui donna trois jours pour rassembler l'armée, mais comme il tarda à venir, David nomma Yoav à sa place. Lorsqu'en fin de compte Amassa vint, Yoav le tua. Avant sa mort, David ordonna à son fils Chlomo de mettre à mort Yoav, du fait qu'il avait tué Amassa, qui était plus tsadik que lui, Yoav (Mélakhim I 2, 5-6).

Cette affaire suscite plusieurs questions : comment Avchalom s'engagea-t-il à tuer son père, fait rare même chez les nations ! De plus, pourquoi David refusa-t-il qu'Avchalom fût mis à mort, après que celui-ci voulut le tuer ? Par ailleurs, comment David nomma-t-il Amassa général, après que celui-ci eut soutenu Avchalom, et comment ne craignit-il pas qu'il se retourne contre lui ? Enfin, pourquoi David ordonna-t-il de mettre Yoav à mort pour avoir tué Amassa, alors que Yoav était manifestement plus fidèle au roi qu'Amassa ?

En réalité, il ne fait aucun doute qu'Avchalom aimait son père et ne comptait pas porter atteinte à sa vie (Abarbanel, Malbim, et voir Bérakhot 7b). Toutefois, étant devenu son fils aîné après la mort d'Amnon, il considérait que le trône lui revenait, et il espérait que son père l'intronise lui, et non son demi-frère Chlomo. Toutefois, étant donné que « l'on ne nomme pas un dirigeant sur le peuple sans l'accord de celui-ci » (Bérakhot 55a), il réunit le peuple autour de lui et confia l'affaire à A'hitoftel le conseiller de David. Ce dernier, qui détestait le roi à mort, proposa à Avchalom de poursuivre David directement, espérant que le père et le fils périssent et que lui-même puisse ainsi ravir le trône (Midrach, et voir Sanhédrin 101b). Cependant, connaissant la proximité de David et Avchalom, A'hitoftel

craignait qu'ils se réconcilient et que David ne se venge de lui. Pour empêcher une telle réconciliation, il conseilla à Avchalom de fauter avec les concubines de son père, mais David pardonna tout de même cette outrage. Bien que l'adultére mérite un châtiment que même le mari abusé ne peut pardonner, ces femmes n'étaient cependant que des concubines, et selon l'avis de nombreux Sages, elles n'étaient pas mariées du point de vue halakhique avec David (voir Rambam Rois 4, 4 ; Ramban Beréchit 25, 6), si bien qu'il put pardonner à son fils. Le verset dit que le conseil d'A'hitoftel de poursuivre son père était « yachar » – droit – aux yeux d'Avchalom (Chmouel II 17, 4). Cela ne signifie pas que cela lui plaisait : au contraire, il répugnait à le faire, mais pour tuer son père, le conseil d'A'hitoftel lui parut juste. Cependant, Avchalom, craignant que les soldats suivent le conseil d'Ahitofèl, il consulta aussitôt 'Houchaï Ha'arki. Connaissant l'amitié qui liait ce dernier à son père, il espérait qu'il s'oppose au dessein diabolique d'Ahitofèl. De fait, 'Houchaï lui conseilla d'y renoncer dans l'immédiat, et de s'entourer uniquement de plus de gens du peuple, et Avchalom s'y conforma. Se sentant trahi et condamné, A'hitoftel se suicida. C'est à ce moment qu'Avchalom nomma Amassa général. En fait, ce dernier comprit qu'Avchalom voulait épargner son père, et il se trouvait dans l'armée d'Avchalom justement pour veiller à ce qu'il n'arrive rien à David. Ce dernier aussi, connaissant son fils, ne le soupçonnait pas d'ourdir un meurtre, ce pourquoi il ordonna de l'épargner. Mais pour Yoav, David était victime de sensibilité : il tua donc Avchalom sans état d'âme. Aux yeux de David, Yoav avait fait preuve d'insensibilité, et c'est justement Amassa qui était le tsadik. Cependant, pourquoi Avchalom se comporta-t-il avec une telle insolence, en soulevant une véritable rébellion ? N'était-il pas plus sensé de convaincre simplement son père de lui laisser la couronne ? Ou peut-être Avchalom cherchait-il secrètement à éveiller l'attention de son père, pour qu'il l'éduque ? En fait, l'aîné de David, Amnon, avait fauté avec sa demi-sœur, Tamar, sœur d'Avchalom. Hors de lui, ce dernier avait organisé sa mise à mort (Chmouel II 13), puis s'était sauvé de Jérusalem. Remarquant l'affection que David portait à son fils, Yoav organisa son retour (Chmouel II 14). Avchalom regretta sans doute son forfait et chercha à se faire pardonner. Peut-être, dans son inconscient, en voulait-il à son père de ne l'avoir jamais réprimandé ? Bat-Chéva, afin d'éduquer son fils Chlomo, ne lui administrait-elle pas de bons coups (Midrach Michlé, 31, 1) ? Avchalom entreprit alors de ravir la couronne à son père avec insolence, dans l'espoir que ce dernier lui administrerait une correction en bonne et due forme, avant de lui laisser la couronne...

Rav Yehiel Brand

rapporter l'objet perdu à son propriétaire, renvoyer la mère et récupérer l'œuf, construire une barrière, l'interdit de mélanger le lin et la laine.

- Plusieurs lois concernant le mariage.
- Pour conclure une des Parachiyot les plus riches en Mitsvot, plusieurs lois d'argent.

La Paracha en Résumé

- Nous voyons dans la première montée les sujets de la femme captive de guerre, l'héritage entre les enfants, ainsi que l'enfant rebelle.
- La paracha se poursuit avec les mitsvot suivantes :

| Ville | Entrée * | Sortie |
|------------|----------|--------|
| Jérusalem | 18:08 | 19:24 |
| Paris | 19:50 | 20:54 |
| Marseille | 19:35 | 20:34 |
| Lyon | 19:38 | 20:40 |
| Strasbourg | 19:28 | 20:32 |

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N°149

Pour aller plus loin...

- 1) Pour quelle raison est-il écrit « lorsque tu sortiras en guerre » et non « lorsque tu iras en guerre » ? (Agra Dékala)
- 2) Quelle est la ségoula de la mitsva de 'chiloua'h akène' ? Où voyons-nous une allusion à cette ségoula ? (Imrei Pin'has au nom du Yalkout Chimon)
- 3) Pour quelle raison est-il interdit de faire labourer un bœuf et un âne attelés ensemble (22-10) ? (Daat Zekenim, Roch, Hizkouni)
- 4) Qu'apprenons-nous du terme « lékha » du passouk 23-6 déclarant : « Hachem n'a pas voulu écouter Bilam... et a transformé pour toi la malédiction en bénédiction» ? (Déguel Ma'hané Ephraim)
- 5) Comment saisir la raison de l'interdit « lo yavo amoni oumoavi biklav Hachem ». Car ces deux peuples ne nous ont pas offert de l'eau et du pain dans le désert. En effet, nous n'avions pas besoin de pain ou d'eau car nous avions la manne et le puits de Myriam ? (Zohar 'Hadash)
- 6) Pour quelle raison Hachem nous a-t-il donné la Torah ? (Hida, Midrach Chohène Tov)
- 7) Pour quelle raison est-il écrit (25-17) : « zakhor ète acher assa lékha amalek) et non « lakhem » (au pluriel) ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir Shalshelet News par mail ou par courrier, contactez-nous : shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert en l'honneur du mariage de Yaacov Yossef Attia et Sarah Rachel Dahan

Halakha de la Semaine

Les Seli'hot

Le minhag séfarade est de réciter les seli'hot à partir de Roch 'hodech elloul (soit 40 jours avant Kippour) [Ch. Aroukh 581,1]. Le minhag achkenaze est de commencer à réciter les seli'hot la semaine où tombe Roch Hachana (Mais si Roch Hachana tombe lundi ou mardi on commencera les seli'hot la semaine précédent Roch Hachana). Aussi le minhag Achkenaze (et de certaines communautés séfarade plus récemment) est de sonner le chofar à partir de Roch 'hodech elloul [Rama 581,1].

A priori, on récitera les birkot hatorah avant de commencer les seli'hot [Hazon Ovadia page 5].

Il est important de savoir que l'essentiel de la récitation des "Seli'hot" se situe dans le cœur, la concentration et l'acceptation du joug divin. C'est la raison pour laquelle, on fera attention à ne pas prononcer le vidouy, vayaavor, anénou dans la hâte mais en prenant soin de scruter nos actes et revenir à une téchouva sincère et complète [H.O page 20 a 23].

Il est donc évident qu'il sera préférable de réciter peu de seli'hot (en sautant certains passages) avec ferveur que de tout lire mais sans prendre le temps de prendre conscience à ce que l'on dit [Or letson 4 perek 1,3].

On tâchera de faire attention à marquer un arrêt dans le passage de "vayaavor" entre le 1er Hachem et le second (ainsi qu'il est indiqué dans la plupart des ma'hzorimes) [Ben ich haï ki tissa ot 11].

Les érudits et étudiants en Torah ne devront pas craindre d'occasionner un bitoul Torah même si pour se lever aux seli'hot ils devront se coucher un peu plus tôt (et donc diminuer un peu d'étude au cours de la soirée) [Hida dans Birké Yossef 581,6 ; Voir aussi le chechem oumaguen (3 siman 57,1) et or letson 4 perek 1,3].

Il est également vivement recommandé d'augmenter nos bonnes actions à l'approche de Roch Hachana [Or letson 4 perek 1,5].

David Cohen



Enigmes



Enigme 1 : Où trouve-t-on le mot TECHOUVA dans le TANAKH ?.

Enigme 2 : A quelques minutes du décollage, une hôtesse de l'air constate des interférences. Elle demande alors aux passagers :

"Qui a son ordinateur allumé ?" Quinze mains se lèvent.
 "Qui a son téléphone allumé ?" Treize mains se lèvent.
 "Qui a les deux allumés ?" Sept personnes se manifestent.
 "Qui n'a ni ordinateur ni téléphone allumé ?" Neuf personnes répondent.
 Combien y a-t-il de passagers dans l'avion ?
 (On ne compte pas le personnel naviguant.)

La Voie de Chemouel

Chapitre 16 : Le destin de Moav

Ce chapitre marque un tournant dans le livre de Chemouel. Dorénavant, le récit se focalisera essentiellement sur la vie de David. Naturellement, les chapitres que nous nous apprêtons à aborder regorgent de Midrashim plus intéressants les uns que les autres. Par souci de clarté, nous ne rapporterons que ceux susceptibles d'éclairer notre récit. Mais avant cela, nous devrons introduire plusieurs notions qui se révéleront indispensables par la suite (notamment après la victoire de David contre Goliath).

Au cours de leurs pérégrinations dans le désert, nos ancêtres eurent affaire à deux nations d'une cruauté sans pareille : Amon et Moav. Ces derniers refusèrent catégoriquement de leur venir en aide, alors qu'ils devaient affronter les rudes conditions du désert. Et alors même qu'ils

étaient prêts à rémunérer leurs services, Amon et Moav passèrent à l'attaque sans véritable motif. Ils signent alors une double condamnation : non seulement ils se feront écraser, mais ils perdront également la possibilité de faire partie de notre peuple, et ce, de façon définitive. Hashem jugea ainsi que cette insensibilité n'était pas compatible aux membres du peuple élu. Toutefois, une question reste en suspens. La Torah n'a pas précisé de façon explicite le sort des femmes. Par conséquent, doit-on en déduire qu'elles ne sont pas concernées par cette exclusion ? Est-il possible de les convertir ? Cette interrogation ne sera résolue une fois pour toute qu'à l'époque de Chemouel. Mais entre temps, elle suscita de nombreuses controverses, même parmi les grands Sages. A notre connaissance, le premier qui prit ouvertement position en leur faveur fut Boaz, descendant de Nahchon (plusieurs exégètes s'accordent à dire que c'est

Aire de Jeu



Mon 1er fait partie du travail de l'agriculteur,
 Mon 2nd est une conjonction de coordination,
 Mon 3ème est un document,
 Mon 4ème est une équipe anglaise,
 Mon tout fait partie des mélanges interdits.

Charade

Jeu de mots

Il paraît que chez EDF, les salariés sont sous tension et la direction n'est même pas au courant.

Devinettes

- 1) Celui qui est condamné à la peine de « skila », que doit-il « subir » après avoir reçu sa peine ? (Rachi, 21-22)
- 2) Si l'on trouve un objet perdu, la Torah nous demande de le garder jusqu'à ce que son propriétaire le réclame. C'est évident. Peut-on le restituer avant qu'il ne le réclame ? (Rachi, 22-2)
- 3) Pourquoi la Torah nous indique la récompense de celui qui fait la mitsva de « chilou'a'h akène » ? (Rachi, 22-7)
- 4) Pourquoi la Torah juxtapose-t-elle la mitsva de « chilou'a'h akène » à celle de construire une barrière au toit de sa maison (maaké) ? (Rachi, 22-8)
- 5) A l'époque où il y avait le « tékhélète », quelle mitsva pouvait-on accomplir même s'il y avait un mélange de lin et de laine ? (Rachi, 22-12)
- 6) A partir du moment où j'ai fait le vœu d'apporter un Korban, combien de temps ai-je avant de transgresser l'interdiction de retarder mon vœu ? (Rachi, 23-22)

Réponses aux questions

- 1) Pour nous apprendre que dès qu'un homme sort d'un endroit où il étudiait la Torah, il se doit de savoir qu'il sortira de facto en guerre et livrera bataille au yetser ara et à ses agents pouvant aussi réveiller contre lui des accusations célestes. En effet, tant qu'il demeure dans les 4 coudées de la halakha et étudie, les agents du mal disparaissent.
- 2) La segoula d'avoir des enfants même dans un couple stérile, comme dit le passouk 22-6,7 « renvoie la mère, et par le mérite de cette action, ète habanim tika'h lakh » (pouvant être compris « tu auras la récompense d'avoir des enfants »).
- 3) Car l'âne, ne ruminait pas, voyant le bœuf ruminer pendant le labour, penserait que ce dernier mange à chaque instant. Il en résulterait donc une souffrance pour lui.
- 4) « Pour toi » et pas pour Bilam afin que ce dernier ne soit pas inclus dans ce qui est écrit dans Balak (24-9) : « mévarékhékhba baroukh ». Ainsi, concernant Bilam, des malédictions ne se transformeront pas pour lui en bénédiction.
- 5) Il est écrit dans la guémara : « tout celui qui sort vers quelqu'un en adressant en premier le chalom est considéré comme lui avoir donné du pain et de l'eau. Il n'en fut guère ainsi pour Amon et Moav à notre égard.
- 6) Afin de nous aider à brider notre bouche de parler du lachone ara (car le peuple juif est le plus enclin à médire).
- 7) Le singulier de lékha nous apprend que la personne qui ne cherche qu'à vivre seule, détachée du tsibour sera victime d'Amalek.



A la rencontre de nos Sages

Rabbi Yaakov HaLévi Molin : Le Maharil

Rabbi Yaakov ben Moché HaLévi Molin, plus connu sous le nom de Maharil (acrostiche de Morénou HaRav Yaakov Lévi), est né à Mayence (Allemagne) en 1360. Son père était le chef spirituel de la communauté. Bien que ses frères et sœurs furent imprégnés d'une piété remarquable, Rabbi Yaakov fut incontestablement le plus illustre de la famille. Ses premiers maîtres furent son père et son frère ainé. Toutefois, encore tout jeune, Yaakov décida, conformément aux enseignements de nos Sages, de « partir à la recherche d'un centre de Torah ». Aussi partit-il pour Vienne où il fut chaleureusement accueilli par son maître, Rabbi Chalom ben Rabbi Yits'hak. Peu après son mariage, Rabbi Yaakov partit étudier de nombreuses années dans plusieurs Yéchivot et fut considéré comme un Gaon (sommité en Torah). Quand il revint à Mayence, il fut élu pour succéder à son père à la tête de cette importante communauté. Dès lors, il se fit aimer et respecter de tous ceux dont il avait la charge. Il fut pour la collectivité juive de Mayence un chef dans le sens le plus complet du terme. Il consacra ses efforts à la diffusion de la Torah et au renforcement du mode de vie juif. Il servit 40 années durant cette vieille communauté juive. Grâce à son dévouement et à son influence, elle se développa sur les trois plans - « les trois piliers sur lesquels repose le monde : la Torah, la prière et les

actes de bonté et d'amour envers son prochain ». Il y dirigea une grande Yéchiva et porta un intérêt tout paternel à son grand nombre d'étudiants remarquables venus de toutes les parties du pays, parmi lesquels Rabbi Yaakov Weil qui devint une autorité en matière de Talmud et de Halakha. Parmi les nombreux dons que la Providence Divine lui dispensa, Rabbi Yaakov eut aussi une belle voix unie à un sens musical très marqué. En certaines occasions, en particulier aux fêtes importantes, il devenait le chalia'h tsibour et ses prières avaient un tel accent qu'elles faisaient une impression profonde sur tous ceux qui l'écoutaient, si bien que ses mélodies et ses interprétations des grandes fêtes furent adoptées par beaucoup de collectivités juives. À la fin de sa vie, il fut sollicité par la vieille communauté de Worms, où avaient vécu le grand Rachi et d'autres lumières de notre histoire. Il accepta et occupa le poste de Rabbin un peu plus d'un an, soit jusqu'à sa mort en 1427.

Le Maharil fut une autorité en matière de Halakha en général, et en particulier des lois régissant la synagogue, les prières et les coutumes. Il recevait fréquemment des orphelins, aux veuves, aux agounoth (épouses demandes écrites d'autres rabbanim qui lui soumettaient leurs problèmes. Les questions et les réponses furent publiées à Vienne en 1549 sous le nom de Cheeloth Outechouvoth Maharl. Comprenant 233 chapitres, ce recueil devint une autorité référence en matière de halakha, particulièrement pour les

communautés juives d'Allemagne, d'Autriche, de Bohême et de Pologne fût très élevé, beaucoup des Cheeloth Outechouvoth du Maharil traitent de problèmes aux circonstances tragiques, conséquences de la "Mort Noire". Les Juifs furent, en effet, cruellement accusés d'avoir empoisonné les puits, faisant ainsi éclater l'épidémie. Des Israélites contraints de se convertir au catholicisme créa un grave problème que le Maharil fut à résoudre, de même que des coutumes. Il recevait fréquemment des orphelins, aux veuves, aux agounoth (épouses dont la mort du mari n'est pas certaine), etc. En cette circonstance, comme en d'autres, le Maharil se trouva toujours aux côtés de ses frères.

David Lasry

Charade:

Go - e-l - Hadam

Réponses

Choftim N°148

Enigme 1 :

La solution est 1924.

Explications :

Commençons par numérotter les étages en partant du plus haut.

Les appartements de droite portent des numéros qui sont des carrés de nombres entiers :

$$1^2 = 1 \text{ (1er étage)}$$

$$2^2 = 4 \text{ (2ème étage)}$$

etc...

$$44^2 = 1936$$

$$45^2 = 2025$$

L'appartement 2012 est donc au 45ème étage soit à la 14ème place en partant de la droite. Celui du dessus est au 44ème étage, à la 13ème place en partant de la droite, c'est-à-dire 1924.

Enigme 2 : Il s'agit de Avchalom. Si l'on retire effectivement le mot Av (père) de son nom il reste Chalom (paix), qu'il n'a assurément pas voulu faire lorsqu'il a déclaré la guerre à son père David.

Bassar Bé'halav

Une personne malade qui doit manger du lait, pourra en cas de besoin, n'attendre qu'une heure après la viande même si la maladie ne présente aucun danger. C'est la même chose pour une femme enceinte ou une femme qui allaité, si les produits laitiers sont recommandés. En effet, au cours des 30 jours qui suivent un accouchement, la femme a un statut de malade qui ne présente pas de danger, elle pourra donc se contenter de

n'attendre qu'une heure. Après 30 jours, si elle allaite, elle pourra continuer d'attendre pour une fille, il sera considéré comme une heure tant qu'elle considère que le lait lui est nécessaire. En ce qui concerne un enfant, cas où un repas à base de lait est nécessaire s'il a moins de trois ans, il est permis de manger des laitages tout de suite après un repas de viande, il ne faudra juste pas lui donner ensemble. Si l'enfant a moins de neuf ans, alors il attendra une heure comme un repas de viande. Si l'enfant a moins de neuf ans, ceux qui voudront seulement patienter une heure, auront sur qui s'appuyer.

Mikhael Attal

Concernant la Mitsva de partir en guerre, la Torah nous précise que celui qui venait de se marier, ne devait pas partir au front. Il devait rester disponible une année entière pour pouvoir réjouir la femme qu'il venait d'épouser. (Dévarim 24,5)

Cette exemption imposée au jeune marié, nous rappelle un passage de la parachat Choftim (20,5) traitant du même thème. Lorsque le Cohen rassemblait les prétendants à partir à la guerre, il proclamait que celui qui était fiancé, celui qui venait d'acquérir une maison et celui qui venait de planter une vigne, devaient faire marche arrière et ne pas aller en guerre.

Ces 2 textes semblent assez similaires, mais, comme le souligne Rachi, il y a malgré tout une différence. Ceux que le Cohen avait mis à l'écart devaient malgré tout participer à des travaux d'intérêt général comme l'approvisionnement en nourriture ou la réparation des routes. Le jeune marié quant à lui ne devait ni combattre ni même participer à ces tâches publiques.

Comment comprendre qu'une telle liberté soit accordée au jeune marié en temps de guerre alors que tout le monde est mobilisé ? Qu'il n'aile pas au front peut s'entendre, mais qu'il s'investisse au moins dans des actions non dangereuses à l'image du reste du peuple ! D'autant plus, que concernant son travail il avait la possibilité de sortir, voire même de voyager si sa parnassa l'exigeait, pourquoi le service national serait moins important que ses contraintes personnelles de parnassa ?!

En réalité, cette obligation de réjouir sa femme n'est pas un simple passe-temps pour notre jeune hatan, cette Mitsva est en fait l'occasion pour lui de créer un lien extrêmement fort qui va être la base de la construction de leur foyer. Etablir des fondations solides est une condition sine qua non pour espérer bâtir un édifice solide. Son rôle à lui est donc de ne pas se détourner de cette mission qui est exigeante et prenante.

Malgré ce beau programme, il nous reste à comprendre si son action n'est pas un peu

égoïste. Alors que le peuple lutte pour sa survie, lui pense à son propre foyer ! Ne serait-il pas plus à propos de se soucier d'abord du collectif ?

En fait, sa mission n'est pas uniquement personnelle. Pour sa stabilité le peuple a besoin d'avoir des foyers sains établis sur de bonnes bases. Son travail au sein de sa maison n'en est pas moins une mission d'intérêt général. Lui aussi participe à l'effort collectif. Certains sont sur un front extérieur, d'autres agissent à l'intérieur pour assurer la stabilité du navire.

On pense parfois que le temps que l'on passe chez soi en famille est un peu un moment par défaut. On n'est ni au travail, ni au Beth hamidrach.

C'est en fait un moment crucial où le couple se construit et où l'éducation s'exprime. Être présent, disponible et motivé sont donc les conditions indispensables pour espérer remplir notre mission. (Darach David)

Jérémie Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Dan est un jeune israélien qui doit voyager en Amérique pour deux semaines de vacances. Lorsque son ami Elazar est mis au courant de son voyage, il s'empresse d'aller le voir pour lui demander un service. Il a besoin d'un appareil électronique pour son travail qui coûte en Amérique seulement 400\$ alors qu'en Israël il est vendu près de 600\$. Évidemment, Dan, toujours prêt à rendre service, accepte avec joie et lui dit même de ne pas avancer l'argent et qu'il pourra le rembourser une fois l'appareil ramené. Elazar le remercie grandement mais lui explique qu'il a grandement besoin de la facture car de cette façon il pourra se faire rembourser 200\$ (la moitié des 400\$) par la société qui l'emploie. Dan répond encore par l'affirmative et lui promet de lui ramener aussi la facture. Effectivement, deux semaines plus tard celui-ci revient de vacances et rapporte fièrement l'objet à son ami. Mais lorsque Elazar lui demande la facture, Dan cherche dans une poche puis dans l'autre mais en vain, il ne la retrouve plus. Après plusieurs minutes de recherche, il s'excuse mais ne sait plus où il l'a mise. Elazar s'excuse lui aussi mais lui déclare que dans ce cas-là il ne pourra lui payer que 200\$ car c'est seulement à ce prix qu'il était prêt à acheter cet appareil et pas plus cher. Mais Dan rétorque qu'il a été envoyé pour deux missions

distinctes : lui acheter cet appareil et lui ramener la facture. Or, la première mission, il l'a réussie à merveille et l'objet a donc été acquis par Elazar et c'est seulement ensuite qu'il a perdu la facture. Il a donc le statut d'une personne qui perd un papier représentant de l'argent de son ami où le Choul'hah Aroukh (H"M 301,1) tranche qu'il ne doit pas rembourser ce qu'il pouvait gagner avec ce papier. Qui a raison ?

Le Choul'hah Aroukh (H"M 183,4) nous enseigne que si Reouven demande à Chimon de lui acheter quelque chose, au moment où Chimon l'achètera Reouven l'acquerra, et cela même si Chimon l'achetait avec son propre argent. D'après cela, a priori Dan a raison car Elazar a acquis l'objet au moment de son achat et si ensuite Dan a perdu la facture il sera considéré comme un gardien non payé qui est Patour sur une chose qui n'a pas de valeur intrinsèque. Mais là encore le Rav Zilberstein nous apprend qu'il s'agit ici d'une seule mission où Elazar demandait à Dan de lui apporter cet appareil pour 200\$ et il a bien précisé qu'il n'en était pas intéressé à 400\$ donc Dan est responsable car du fait de sa négligence il n'a pas rempli sa mission jusqu'au bout. En définitive, Elazar pourra lui dire : « je ne t'ai pas nommé Chalia'h pour cela ».

Haïm Bellity

Question à Rav Brand

J'ai lu que, selon la Pessikta de Rav Kahana, après le péché de Salomon, un ange se serait assis sur son trône, prenant son apparence, et les gens se moquaient de Salomon lorsqu'il leur disait qu'il était le roi.

Est-ce exact ?

Je n'ai pas le texte de la Pessikta de Rav Kahana devant moi, en revanche, j'ai le texte du Talmud (Guitin 68b), qui ne cite pas d'ange, mais un Ched, un "démon". Il était sur le trône de Salomon et prenait son apparence ; les gens se moquaient de Salomon lorsqu'il leur disait qu'il était le roi.

Pour expliquer ce passage, à première vue obscur, il convient de traduire la notion de Ched, traduite dans le langage populaire par "démon".

Divers textes talmudiques montrent qu'il s'agit de diverses manifestations paranormales, parfois des états de démence.

Une page avant ce passage cité, le Talmud Guitin aborde le cas d'une personne qui a bu du vin en fermentation et a subi une intoxication alimentaire qui l'a fait déraisonner. Le Talmud appelle cette folie : le Ched de "Kourdaikous". « Celui qui se fait attraper par un "Kourdaikous" et qui dit aux gens : "Ecrivez et donnez un acte de divorce à ma femme", n'a rien dit (et on ne l'écrit pas). Celui qui a dit : "Ecrivez et donnez", puis il se fait attraper par un Kourdaikous et dit : "N'écrivez pas", ces dernières paroles ne valent rien » (Guitin 67b).

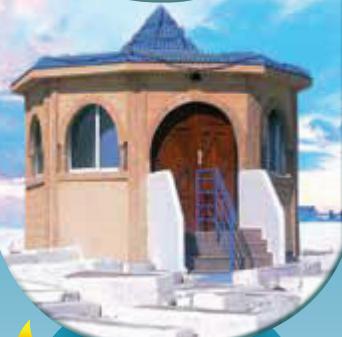
Ainsi, lorsque le Talmud rapporte qu'un Ched s'est mis sur le trône de Salomon, il ne veut sans doute pas dire autre chose que le fait que Salomon ait subi momentanément un état de folie.

N'étant pas médecin ni psychiatre, je ne peux pas nommer le terme exact de cette folie, peut-être schizophrénie ou autre chose.

Ki Tetsé

14 Septembre 2019

14 Eloul 5779

1101

All. Fin R. Tam

Paris 19h50 20h54 21h44

Lyon 19h38 20h40 21h26

Marseille 19h35 20h34 21h18

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

**Hilloula****Le 14 Elloul, Rabbi Mordékhai Berdugo****Le 15 Elloul, Rabbi Amram ben Diwan****Le 16 Elloul, Rabbi Moché Pardo****Le 17 Elloul, Rabbi Chlomo 'Haïm****Le 18 Elloul, Rabbi Abdallah Somekh****Le 19 Elloul, Rabbi Bekhor Aharon Al Nakawa****Le 20 Elloul, Rabbi Eliyahou Lopian**

La Voie à Suivre

*Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël**Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita**Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal***Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine****MASKIL LÉDAVID****Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita****Si l'homme et la femme sont méritants...**

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek en chemin, lorsque vous êtes sortis d'Égypte. »

(Dévarim 25, 17)

Pourquoi la Torah nous a-t-elle ordonné de garder en mémoire les méfaits d'Amalek et de l'anéantir ? Quelle est la raison d'une telle colère ? En outre, la Torah évoque à maintes reprises, concernant cette mitsva, la notion de souvenir – depuis « souviens-toi de ce que t'a fait Amalek » jusqu'à l'insistance du « n'oublie pas », qui vient ensuite, ce que l'on ne retrouve pas pour les autres mitsvot.

Pour comprendre ce point, nous allons évoquer le thème de la paix conjugale. Nous entendons malheureusement régulièrement les échos de couples qui s'entre-déchirent, dont la dispute est le lot quotidien. C'est devenu hélas si courant que cela nous semble normal et naturel que certains couples soient compatibles, et d'autres, non.

Pourtant, si l'on approfondit la réflexion sur ce problème, on s'apercevra que la mésentente et la haine gratuite qu'il peut y avoir au sein d'un foyer sont étonnantes et même injustifiées. En effet, au début, quand les conjoints se sont connus, un amour intense régnait entre eux et au moment du mariage, le fiancé avait de sa Kalla l'image d'une jeune fille parfaite réunissant toutes les qualités – une vision qui était tout à fait réciproque. Comment se fait-il, dans ce cas, qu'il y ait eu un tel renversement de situation, que l'amour ait laissé la place à la haine, et que leurs cœurs soient tellement désunis qu'au lieu de chercher le bien de son conjoint, chacun ne cherche qu'à lui nuire ?

Pour répondre à cette question, nous allons analyser la sentence de nos Sages (Yevamot 62b) : « Celui qui aime sa femme comme lui-même et l'honore plus que lui-même, à lui s'applique le verset : "Alors tu appelleras et le Seigneur répondra, tu supplieras et il dira : 'Me voici.' » (Yéchaya 58, 9)

Or, certains, se trompent dans la compréhension du concept d'« aimer comme sa propre personne », croient naïvement que leur épouse doit se comporter comme eux, et que s'ils ne prennent pas soin de leur physique et de leur apparence et s'habillent avec négligence, leur moitié peut se contenter de vêtements simples et bon marché, et n'a nul besoin de se faire belle pour eux. Dans ce cas, ils se montrent mesquins concernant les dépenses de leur femme.

C'est là une grosse erreur et une mauvaise compréhension des paroles de la Guémara. Car aimer sa femme comme sa propre personne, c'est exactement le contraire : le mari doit ressentir les sentiments de son épouse et en tenir compte, sachant que la femme

aime par nature prendre soin d'elle-même et s'arranger pour son mari. Elle aime par ailleurs que règnent chez elle un ordre et une propreté impeccables. Son mari doit donc la comprendre et se soucier de combler ses besoins, notamment en lui achetant des vêtements beaux et honorables selon ses capacités. Plus, c'est au mari qu'il appartient de se comporter comme sa femme et de s'habiller convenablement pour faire plaisir à son épouse et lui donner l'image d'un homme honorable et important. C'est ainsi que leur entente conjugale s'améliorera.

À toutes les époques, nombre de grands Maîtres étaient vêtus avec un soin extrême et avaient une maison belle et agréable. C'était notamment le cas du grand rabbin de Turquie, Rabbi 'Haïm Palaggi zatsal, au point qu'un grand Maître ashkénaze, en visite chez lui, lui fit part de son étonnement. Ne dit-on pas que ce monde est comparable à une simple antichambre ? Pourquoi investir tellement dans l'éphémère ? Seyait-il à un érudit d'une telle envergure de décorer sa demeure avec tant de faste ? Imperturbable, Rabbi 'Haïm Palaggi lui fit la réponse suivante : « Nos Sages affirment que si mari et femme sont méritants, la Présence divine réside au sein de leur foyer. Or, si ma demeure accueille la Présence divine, il est normal que je l'orne et l'embellisse comme le palais d'un roi ! »

Cette anecdote souligne aussi l'importance de porter des vêtements propres et corrects, et non pas d'avoir une allure négligée. En voyant ses bonnes manières et son comportement décent et honorable, l'épouse d'un tel homme sera certainement satisfaite et le respectera, si bien qu'une bonne entente et son corollaire, à savoir la Présence divine, couronneront leur union.

Pour en revenir au sujet abordé au début de notre développement, c'est la raison pour laquelle la Torah porte un jugement si sévère sur les méfaits d'Amalek, et nous demande de rayer sa descendance de la surface de la planète, tout en nous ordonnant de ne pas oublier ses agissements ignobles. Car Amalek est le trouble-fête qui vint perturber l'amour des « jeunes mariés » qu'étaient alors Hachem et le peuple juif. Il est venu refroidir l'affection et l'amour que ressentaient les enfants d'Israël pour le Créateur, comme s'il avait placé un écran séparant le fiancé – Hachem – de sa fiancée – Israël. Cet amour qui se renouvelait sans cesse s'est refroidi suite à la guerre menée par Amalek – dommage qui continue à se faire sentir dans toutes les générations suivantes, jusqu'à la venue du Machia'h. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'amour entre D. et Son peuple retrouvera son niveau initial – celui des « noces » au mont Sinaï.



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Des vacances très spéciales

Dans la maison des parents du Rav Pinto à Mogador, au Maroc, on ne connaissait pas la notion de vacances. Parfois, des touristes venaient passer leurs vacances dans la jolie localité, mais son père, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal, ne mentionna jamais une telle éventualité. Ce n'est que trente ans plus tard, lorsque les enfants grandirent, qu'ils connurent cette option.

Une année, les activités de notre Maître en faveur du public avaient été particulièrement éreintantes, et la fatigue pouvait se lire sur ses traits. Ses connaissances et proches lui conseillèrent alors de se prendre de petites vacances pour se reposer un peu, et c'est ainsi qu'on lui organisa un séjour de repos à Montréal, en compagnie de sa famille.

Mais le Créateur en avait décidé autrement et, au Canada également, un grand travail l'attendait. En effet, dès que les communautés locales eurent vent de son arrivée, elles l'invitèrent à prendre la parole dans le but de renforcer les Juifs de la communauté. Ainsi, ces « vacances » de trois semaines se transformèrent vite en une période intense de réception du public et une grande tournée de cours et conférences à travers tout le pays.

Mais Dieu « garde les pas de Ses fidèles », et à travers ces visites dans les différentes communautés de Montréal, dont bénéficièrent les Juifs canadiens, Rabbi David 'Hanania Pinto chelita se sentit lui-même considérablement renforcé.

Le renouvellement de ses forces découlait du fait qu'il avait eu le mérite de constater de ses propres yeux son influence sur les membres de la communauté : beaucoup de Juifs s'engagèrent à observer le Chabbat et à porter des tsitsit ; des femmes prirent sur elle d'observer la pureté familiale... il y eut un grand vent de téchouva.

Il convient de préciser qu'un grand nombre de Juifs montréalais sont originaires du Maroc, et ont donc eu le mérite de connaître, dans le passé, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, grand-père de notre Maître. À cette occasion, de nombreux récits et anecdotes sur le Tsadik furent diffusés, ce qui provoqua un grand renforcement de la émouna.

Après que notre Maître eut regagné sa demeure et ses occupations coutumières en faveur de la communauté, il confia à ses proches qu'il n'avait jamais connu un tel repos, fait d'élévation spirituelle – le meilleur repos pour l'homme. Ressentir que son esprit s'élève et se rapproche du Maître du monde, c'est le plus grand plaisir que l'on puisse concevoir, et le meilleur repos pour le corps comme pour l'âme.

DE LA HAFTARA

« Réjouis-toi, femme stérile qui n'as point enfanté ! (...) » (Yéchaya, chap. 54)

C'est l'une des sept haftarot lues lors des Chabbatot dits « de consolation », suivant le 9 Av.

CHEMIRAT HALACHONE

Perdre son emploi

Si en s'abstenant de dévoiler les secrets d'une tierce personne, un homme est susceptible de subir un gros dommage comme la perte de son emploi, même si cela risque très certainement de porter atteinte à la subsistance de sa famille, ces révélations n'en restent pas moins interdites, de même que tous les autres interdits pour lesquels on doit être prêt à tout donner pourvu qu'on ne les transgresse pas.

Paroles de Tsaddikim

Comment choisit-on un bon enseignant ?

« Il n'écoute pas la voix de son père ni celle de sa mère (...) »

(Dévarim 21, 18)

D'après le Gaon Rabbi Elyahou Abba Chaoul chelita, son père, le célèbre Rav Ben Tsion, de mémoire bénie, disait souvent, à propos d'éducation des enfants, qu'il faut parfois agir avec douceur, et parfois avec dureté. Il ajoutait que ce principe de « la gauche qui repousse tandis que la droite rapproche » ne peut fonctionner que si les parents ou enseignants se souviennent qu'en plus d'être leurs enfants ou élèves, ces jeunes sont les descendants d'Avraham, Its'hak et Yaakov. À ce titre, ils ont droit à un traitement de faveur ! C'est la raison pour laquelle il faut s'efforcer de trouver en chaque enfant sa tendance positive innée, la développer en profondeur, lui donner un rôle agréable et l'encourager – c'est-à-dire croire en lui et développer ses capacités, que ce soit avec douceur ou avec dureté.

Le fait de croire en l'enfant aura un impact encore plus important si le parent et l'enseignant garde le plus possible à l'esprit qu'il n'a pas face à lui un enfant quelconque, mais le fils unique d'Avraham, Its'hak et Yaakov. À compter du moment où il le verra ainsi, son regard et son approche seront différents, et ce qu'il aurait fait machinalement avec cet enfant, il le fera avec un sentiment saint et une réussite accrue.

« Combien de fois suis-je sollicité par des directeurs d'institutions – écoles pour garçons, Yéchivot, etc. – fondées par mon père et Maître, et je m'efforce de les conseiller et de les orienter concernant le choix d'un enseignant. L'essentiel est-il qu'il soit doué, et donne des cours particulièrement clairs et intéressants ? Je leur réponds en citant cet enseignement fondamental de mon père, de mémoire bénie : "Dans le Chéma, il est écrit : 'et ces choses que Je vous ordonne en ce jour seront sur votre cœur, et vous les répéterez à vos fils et en parlerez, en étant installé dans votre maison, et en allant en chemin, en vous couchant et en vous levant (...)'. A priori, quel est le rapport entre 'vous le répéterez à vos fils', d'où l'on déduit la mitsva d'apprendre la Torah à ses élèves, et le contexte soulignant l'obligation d'étudier soi-même la Torah à tout moment et en tout lieu ?" Cela nous donne une indication fondamentale dans le choix d'un enseignant destiné à transmettre la Torah : l'accent ne doit pas être mis sur les capacités oratoires ou sur celle de concevoir des explications inédites, mais sur la manière dont lui-même s'acquitte de la mitsva de 'ces choses que Je vous ordonne en ce jour seront sur votre cœur, et vous (...) en parlerez, en étant installé dans votre maison, et en allant en chemin, en vous couchant et en vous levant.' Le principal est l'exemple personnel que doit incarner l'enseignant." »



PERLES SUR LA PARACHA

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



La mission du Juif : le combat, et non la victoire

« Lorsque tu iras en guerre (...) » (Dévarim 21, 10)

Un Juif affirma une fois à l'auteur du Tiféret Chlomo, de mémoire bénie, qu'il se sentait à bout de forces dans la lutte contre son mauvais penchant. En effet, arguait-il, la veille, il l'avait combattu courageusement, et Hachem l'avait aidé à le vaincre, tandis que ce jour-là, il était tombé dans ses filets.

Le Tsadik rétorqua qu'il n'est pas écrit : « Lorsque tu iras vaincre », mais « lorsque tu iras en guerre ». Car ce n'est pas la victoire que Dieu attend de nous, mais la lutte, même s'il nous faudra la mener toute notre vie.

Une leçon que nous devrions nous répéter fréquemment...

Le pouvoir des tsitsit

« Tu te feras des cordons en franges aux quatre coins du vêtement dont tu te couvres. » (Dévarim 22, 12)

L'auteur du Séfer Hazékhira cite plusieurs points extraordinaires concernant la mitsva de tsitsit :

- Ce mot est, en hébreu, l'acronyme des mots « Tsadik yafrid tsitsiotav tamid » (le Tsadik séparera toujours ses tsitsit), geste qui renvoie à des secrets ésotériques.
- La mitsva des tsitsit nécessite un empressement important, car celui qui ne l'accomplit pas est gravement puni.
- Lorsque l'on prononce les mots de la bénédiction consacrée « s'envelopper des tsitsit », il faut penser aux lettres lamed et beth qui représentent ensemble le chiffre 32, en parallèle aux 32 fils. C'est une ségoula contre les maux de dents (elles aussi au nombre de 32).
- Il faut prendre garde à ne pas couper les tsitsit au couteau, mais avec les dents, toujours du fait de ce parallèle entre les dents et les fils des tsitsit.
- D'après le Ari zal, celui qui passe ses tsitsit sur les yeux au moment de la récitation du Chéma a la garantie de ne jamais devenir aveugle, et celui qui les regarde toujours a le mérite de recevoir la face de la Présence divine, de progresser dans sa perception de celle-ci et d'acquérir la crainte du Ciel.
- Le talit aide également à lutter contre la colère, quand on regarde le kanaf, c'est-à-dire le coin, de même valeur numérique que kaas (la colère). C'est pourquoi on habitude l'enfant dès trois ans aux tsitsit, car un esprit de sainteté réside ainsi sur lui.

Hachem chemine devant nous

« Qu'il ne voie pas de chose inconvenante chez toi, sans quoi il se retirerait derrière toi (...) » (Dévarim 23, 25)

Lorsque quelqu'un se présente au restaurant ou à l'hôtel, le serveur ou maître d'hôtel le précède pour le mener jusqu'à sa table.

Par contre, lorsque le criminel est emmené en prison, le gardien marche derrière lui pour s'assurer qu'il ne s'échappe pas.

Dans ce cas, souligne Rabbi Chaoul Nathanson, lorsque le peuple juif suit la voie d'Hachem, Hachem les précède.

L'obligation d'étudier toutes les parties de la Torah

« Si un homme a un fils libertin et rebelle, qui n'écoute pas la voix de son père ni la voix de sa mère (...) » (Dévarim 21, 18)

Nos Sages, dans la Guémara (Sanhédrin 71a), précisent que ce cas du fils rebelle n'a jamais existé et n'existera en fait jamais. Et d'ajouter qu'il convient toutefois de l'analyser, étude qui sera récompensée.

Ce passage ne peut manquer d'être étonné : la Torah est vaste comme la mer, et même si l'homme vivait mille ans, cela ne lui suffirait pour l'étudier intégralement. Pourquoi, si la matière ne manque pas – tant s'en faut –, avoir « ajouté » ce passage, destiné à être commenté pour mériter une récompense ?

Rappelons pour répondre que, comme nous le savons, l'étude de la Torah a deux objectifs : accomplir, c'est-à-dire étudier ses mitsvot et ses décrets pour savoir ce que nous devons faire ; le second c'est que cette étude représente en soi une mitsva. Et même si, en théorie, l'homme connaissait toute la Torah et n'avait aucune nouvelle explication à découvrir, il devrait l'étudier.

De même, la Torah comporte certes des parties que l'homme ne peut accomplir, mais même s'il n'est pas un juge rabbinique devant se spécialiser dans les lois du mariage et du divorce, ni un Cohen concerné par des lois spécifiques, il n'en demeure pas moins qu'il lui incombe d'étudier toutes les parties de la Torah. Car l'homme est constitué de 248 membres, en parallèle aux 248 mitsvot positives, et s'il lui manque un doigt ou tout autre organe qui n'est pas vital, cela ne l'empêche pas de vivre, mais il a un défaut, un handicap, une « tare » spirituelle, et son corps est en quelque sorte incomplet.

Telle est la leçon que nous apprend la section concernant le fils rebelle, qui n'a pas été écrite en vue d'être accomplie, mais pour l'étude en soi. On en déduit que l'homme doit étudier toutes les parties de la Torah, qu'elles le concernent ou non, étude couronnée d'une récompense.



LA FEMME VERTUEUSE

Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de notre peuple, à la mémoire de
la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie

«Ses fils se lèvent pour la proclamer heureuse»

Dans les paroles de hesped prononcées par notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita à la mémoire de sa mère, la Rabbanite Mazal, qu'elle repose en paix, le leitmotiv est son dévouement total pour l'étude de la Torah et l'éducation de ses enfants dans la voie de la Torah.

« Le cœur de son mari était confiant en elle, et sa bougie n'était pas éteinte de la nuit, a souligné notre Maître. Elle a pris sur elle, de A à Z, le joug de gérer son foyer, la subsistance, l'éducation et le soin des enfants, et notre père, que son mérite nous protège, était totalement libre pour le service divin, sans le moindre dérangement d'ordre matériel le contraignant à avoir un contact avec la vie de ce monde. »

Citant la Torah, notre Maître ajoute : « "Or, J'enverrai devant toi un mandataire, chargé de veiller sur ta marche et de te conduire au lieu que je t'ai destiné." L'explication de ce verset est que tout homme craint qu'à son arrivée dans le Monde d'en Haut viennent toutes sortes d'accusateurs cherchant à lui voler ses mérites et l'empêchant d'atteindre le dais qu'il s'est préparé par ses bonnes actions ici-bas. Pour le rassurer, Hachem s'engage à lui envoyer un ange [ce qui est aussi le sens du mot malakh] pour le protéger en chemin de tous les accusateurs, ange qui se chargerait de conduire l'homme au lieu qu'Hachem lui destine – c'est-à-dire l'endroit qu'il s'est préparé par ses bonnes actions.

« Cet ange a très certainement également accompagné notre mère, cette Tsadéket, notre chère mère qui s'est tellement souciée de nous, nous a élevés et a pris soin de nous, nous a inculqué les vertus et le savoir-vivre, notre chère mère qui s'est sacrifiée pour notre éducation à la Torah et aux mitsvot, en se séparant de nous pour nous envoyer étudier au loin, à l'étranger, alors que nous étions encore tout jeunes... et ce n'était pas par manque de nourriture à la maison, ou à cause d'un quelconque manque matériel – car nous étions bien à la maison et ne manquions de rien –, mais seulement par amour

pour la Torah, afin que nous ayons le mérite de grandir en Torah et en crainte du Ciel. »

Combien la sentence du plus sage des hommes sied donc à la Rabbanite, qu'elle repose en paix : « Ses fils se lèvent pour la proclamer heureuse », comme elle l'a effectivement mérité, et « elle a eu beaucoup de mérites : celui de voir des générations de descendants suivant la voie de la Torah et des mitsvot, fondant des institutions de Torah et de 'hessed aux quatre coins du globe, des descendants qui ont acquis un bon renom, ce que l'on appelle la couronne de la renommée. »

Son mari l'encense

Le Gaon Rabbi Moché Steinmann chelita a raconté qu'à partir de l'arrivée de ses parents en Israël, sa mère, la Rabbanite Tamar, qu'elle repose en paix, refusa de continuer à enseigner comme elle l'avait fait en diaspora, et ce, en dépit de demandes insistantes. Et quelle était la raison de son refus ? Elle avait apparemment décidé qu'ici, en Israël, son rôle était d'épauler son mari !

« L'ai-je une seule fois empêché d'étudier ? De donner ses cours ? Jamais ! » avoua-t-elle à l'occasion, un aveu rare dans sa bouche.

Et de fait, tous ses proches savaient que les sessions d'étude ainsi que les cours du Roch Yéchiva, le Rav Aharon Yehouda Leib Steinmann zatsal, ne seraient jamais dérangés par son épouse. En outre, il n'eut même jamais besoin d'aller faire une quelconque course ou démarche administrative – elle se chargeait de tout, pourvu que l'étude du Rav n'en pâtisse pas.

Un après-midi, elle fit une chute et se cassa le pied. Et malgré les douleurs intenses que lui causait sa fracture, elle resta allongée sur le sol de la maison sans mot dire. Pourquoi ? Parce que le cours de 'houmach donné par son mari allait commencer, et que si elle attirait l'attention des personnes présentes sur son état grave, le cours risquait d'être dérangé. Ce n'est qu'une fois le cours terminé qu'elle se permit d'appeler à l'aide pour recevoir les soins nécessaires.

Et même lorsque sa santé s'était considérablement dégradée, c'est au prix d'un dévouement hors norme qu'elle laissa son mari voyager à l'étranger en vue de renforcer le Judaïsme, ainsi que le monde de la Torah et des Yéchivot en diaspora.

Ki Tétse, Eloul (96)

ובכחה את אביך ואת אמך ירוח מים (כא. גג)
 « Elle pleurera son père et sa mère » (21,13)

Le Sifri rapporte deux avis à ce sujet : Selon Rabbi Eliézer : son père et sa mère véritables; selon Rabbi Akiva : il s'agit du culte idolâtre. Pourquoi est-il nécessaire d'offrir à cette femme un mois pour pleurer ses croyances idolâtres ? **Le Rav Mordéhai Miller** enseigne : Le jugement humain est extrêmement influençable, chacun étant prisonnier de postulats personnels. Du fait de cette réalité, la Torah exige que la prisonnière consacre un mois entier de sa vie à faire le deuil de ses anciennes croyances, car il est particulièrement difficile de retirer nos habitudes et affirmations inculqués depuis notre plus tendre enfance. Cette jeune femme disposait ainsi d'un mois pour procéder à un examen de conscience et à une révision de toutes ses convictions initiales. C'est la raison pour laquelle nos Sages mettent en relation ce mois de méditation avec celui d'Eloul, période consacrée à l'introspection. A la fin de chaque année, Dieu nous offre ainsi la possibilité de réaliser une autocritique profonde, au cours de laquelle nous devons passer en revue l'ensemble de nos actes et toute notre conduite, afin de déraciner les mauvaises convictions profondément installées dans notre esprit. A l'image de la captive qui pleure sa vie passée qu'elle abandonne à jamais pour se préparer à devenir juive, nous devons en faire de même en faisant Téchouva sur le passé et en devenant alors un juif parfait.

Aux Délices de la Torah

לא תלבש שערתנו צמר ופשתתים ייחדו (כב.יא)
 « Tu ne te revêtiras pas de fibres combinées, laine et lin ensemble » (22,11)
 « Un vêtement fait d'un mélange de fibres ne montera pas sur toi » (Kédochim 19,19)

Il est fait allusion à la **Mitsva** du **Chaatnez** : l'interdiction de porter un habit composé de lin et de laine. **Le Rikanti** commente le terme : chaatnez (חַתְנֶשׁ), comme étant composé de deux mots : «Satan» (שָׁטָן) et «Oz» (עֹז). Le Satan fait référence au yétsar arah, et «oz» à : puissant, force. Le Rikanti explique que lorsqu'un juif porte du chaatnez, il donne davantage de puissance au yétsar arah, il est plus susceptible de fauter, et c'est nuisible à sa santé spirituelle. Caïn et Evel : deux opposés. Caïn présenta du produit de la terre une offrande à Hachem ; les Sages disent : il s'agissait de graines

de lin. Evel offrit de son côté des premiers-nés de son bétail, de leurs parties grasses et donc de la laine. C'est la raison pour laquelle la Torah interdit les mélanges de lin et de laine ... ainsi parla Hachem : Il ne convient pas que l'offrande du fauteur se mêle à celle de l'innocent. C'est pourquoi ce mélange fut interdit.

Midrach Tan'houma, Béréchit chap.9

Rabbénou Béhayé (Kédochim) enseigne : Lorsqu'un homme associe ici-bas deux éléments de la même espèce, il fait régner la paix dans les Cieux, car les forces supérieures peuvent alorsachever leur mission convenablement ; mais celui qui mêle des espèces différentes ici-bas, il génère l'inverse de la paix, car il mélange les forces supérieures, les annule et les empêche ainsi d'accomplir leur mission. Comme les deux premiers-nés de l'humanité [Caïn et Evel] approchèrent des sacrifices de laine [le bétail] et de lin, c'est la raison pour laquelle l'assemblage de ces deux matières nous a été interdit. L'union de ces deux hommes issus d'une même famille n'a pas été favorable, car il s'agissait d'un mélange de forces opposées, suscitant l'inverse de la paix. La fin de leur histoire en établit d'ailleurs la preuve : l'un assassina son frère, et ces deux hommes furent finalement perdus.

Le Choulhan Aroukh fait allusion à cela puisque les Halakhot concernant le Chaatnez commencent au chapitre (siman) 298, qui s'écrit en hébreu : רצ'ה (rotséah, un meurtrier) [Yoré Déa 298]. **Le Ben Ich Haï** écrit que la Mitsva de Chaatnez nous met en garde contre le mélange de bien et de mal. Il ne s'agit pas de ceux qui progressent à leurs rythmes ou de ceux qui négligent une partie de la Torah par faiblesse ou difficulté. Il s'agit là de gens qui fabriquent une idéologie selon laquelle il faut certaines Mitsvot et il ne faut pas d'autres Mitsvot. Pour ne pas se sentir mal de ne faire qu'une partie de la Torah, ils préfèrent la déformer et tromper les autres. C'est ce chemin erroné que la Torah nous prévient de ne pas suivre.

וְשִׁמְחָה אֶת אֲשֶׁר לְקֹחַ (כד.ה)
 « Il rendra heureuse la femme qu'il a épousée » (24,5)

Le Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal disait avant chaque mariage au Hatan, que cette obligation de la Torah est valable à tout moment de la vie du couple. A chaque fois que nous rendons

heureuse notre femme, nous accomplissons une Mitsva de la Torah, et en plus de cela nous permettons, d'amener sur nous la Présence Divine, comme il est écrit : Lorsqu'un homme et une femme vivent en harmonie, ils méritent que la Présence Divine réside parmi eux (guémara Sota 17a). En ce sens, le géant en Torah : le **Steipler zatsal**, a dit : Si tu sais passer un moment avec ta femme, tu peux être sûr que Dieu sera à vos côtés, et aussi d'attirer sur nous un torrent de bénédictions, comme nos Sages l'enseignent : Un homme doit toujours faire très attention au respect de son épouse car la bénédiction ne règne dans la maison que grâce à elle. (guémara Baba Métsia 59a). A l'image d'un ustensile qui va garder la pluie qui tombe, la femme heureuse permet à l'homme d'éviter que les bénédictions lui filent entre les mains. Nos Sages ont enseigné : La femme, c'est son mari qui doit la réjouir (guémara Kidouchin 34b) : c'est au mari d'utiliser sa sagesse et son intelligence pour faire régner la paix et la joie dans son foyer. Il ne doit pas attendre de sa femme qu'elle le réjouisse par ses actes ou ses paroles, car c'est son rôle essentiel à lui d'être l'investigateur et le vecteur de la joie et de la paix. Sa femme, quant à elle, doit en être le réceptacle.

Rabbi Na'hman de Breslev

Eloul, Téchouva

Celui qui fait Téchouva se sauve non seulement lui-même, mais en purifiant son âme, il sauve également toutes les générations à venir qui sont liées à son âme. Ainsi, sa Téchouva va en arrière pour corriger ses mauvais comportements, et en avant pour redresser la route vers le futur de ses enfants et des générations à venir.

Sfat Emet

« Écarte-toi du mal et fais le bien » (Téhilim 34,15) Lorsque l'on souhaite faire des bonnes choses, le mauvais penchant se présente avec les montagnes de fautes qu'on a commises, non pas pour qu'on s'en repente, mais plutôt pour décourager, refroidir l'homme de réaliser la bonne action. Ainsi, « écarte-toi du mal », ne considère pas le mal que tu as commis, « et fais le bien » comme si tu n'avais jamais fauté.

Le Beit Avraham

La guémara (Yoma 21b) rapporte que cinq choses étaient présentes dans le premier Temple, mais pas dans le deuxième. L'une d'elles était le fait que la Présence Divine n'est pas revenue. Nos Sages (guémara Roch Hachana 31a, Rachi) enseignent que ce fut à contrecœur que la Présence Divine quitta le Temple, car Hachem espérait toujours voir le peuple juif faire Téchouva. En effet, la

Chéhina ne disparut pas brusquement mais se retira en dix étapes, montrant clairement qu'elle reculait de plus en plus loin du Temple, tout en attendant le moindre sentiment de notre repentir pour y revenir. En réalité Hachem n'a jamais totalement quitté le Temple, mais les fautes des juifs ont conduit à un tel éloignement de Lui, que la dissimulation de la présence Divine peut nous sembler comme s'Il est totalement absent, on ne ressent presque plus sa proximité par rapport à avant. La Téchouva, c'est abattre toutes les séparations qui nous éloignent de Dieu à cause de nos fautes, c'est ainsi notre façon de proclamer à Hachem : « La seule chose qui compte pour nous, c'est le rayonnement de Ta face » (midrach Téhilim 80).

Aux Délices de la Torah

Halakha :

On a l'usage de sonner du Chophar pendant un mois, certains commencent le deuxième jour de Roche Hodèche, et on sonne après la prière du matin, à l'exception de la veille de Roche Hachanah, ce jour, on interrompt pour faire une distinction entre les sonneries facultatives et les sonneries obligatoires. Le but des sonneries pendant ce mois est de permettre aux Bnei Israël de faire Téchouva.

Abrégé du Choulkan Aroukh volume 2

Dicton : *Etre patient amène souvent de l'amertume, mais les fruits de la patience sont doux comme le miel.*

Simhale

שבת שלום

ויצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרימים, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרימים, שלמה בן מרימים, חיים אהרון ליבן ורבקה, שמחה ג'יזות בת אליעזר, חיים בן סוזן סולטנה, משה שלום בן דברורה וחל. זרע של קיימא לורינה בת זהרחה אניריאת, מרמים ברכמה בת מלכה ואוריה יעקב בן חזיה. לעילוי נשמת : גינט מסעודה בת גヨלי יעל, שלמה בן מחה, דנייאל בן רחל, רפאל שלמה בן אסתר, חזיה בת צביה, מיה בת רחל.

Yossef Germon Kollel Aix les bains
germon73@hotmail.fr
 Retrouver le feuillet sur le site du Kollel
www.kollel-aixlesbains.fr

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita
Direct ou en Replay en
<https://www.yhr.org.il/video-ykr/>



Cours transmis à la sortie de Chabbat
Réé, 1 Eloul 5779

Cours hebdomadaire de Maran Rosh
HaYéchiva Rav Meir Mazouz Chlita

בית נאמן

Sujets de Cours :

- Les chants des Sélihot, -. « Ya'alé Wéyavo », -. Même les malédictions sont en réalité des bénédictions,
- Comment un homme doit être heureux à l'extérieur et à l'intérieur, -. Combien de Téfilines mettaient-ils à l'époque ?, -. Le moment de Birkat Halévana, -. L'endroit où mettre les Téfilines de la main, et autres,

1-1¹. Si ce n'est pas par les mots, alors au moins par la mélodie

Le moment des Sélihot est arrivé, que cette semaine soit bonne et bénie, Hodesh Tov Oumévorakh². Le mois d'Eloul est unique en son genre, car il contient « les Sélihot ». Nous ne connaissons pas leur valeur, surtout les ashkénazes qui ne la reconnaissent pas. S'ils venaient en présence de quelqu'un qui sait lire les Sélihot avec une belle mélodie ; s'ils ne seraient pas en admiration grâce aux mots, alors au moins ils le seraient grâce à la mélodie. Moi, je préfère les mots, car la mélodie est une chose futile. Tel qu'il est écrit dans Yeh'ezkel (33,32) : « Et toi, tu es pour eux comme un chant plaisant, [comme quelqu'un] doué d'une belle voix et qui chante avec art. Ils écoutent tes paroles, mais quant à les suivre, non point ». Mais les mots sont une chose exceptionnelle. Rabbi Yehouda HaLévy a écrit un chant : « יצְא־אֶל־לְדָל־שׁוֹאֵל וַיְהִי־דָלְתִּי פָתֻוחָת », dont Rabbi Partouch connaît la mélodie, et il nous en chantera un paragraphe à chaque fois³. Goûtez ce chant, seulement un paragraphe. Cela réveille l'âme. Pas seulement par son style, mais Rabbi Yehouda HaLévy sait jouer

1. Note de la Rédaction : Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Méir Mazouz à la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGon Rabbi Masslia'h Mazouz.

2. Dans ce chant « Roch Hodesh Lélsraël » et dans tous les chants de Rabbi Yossef Haïm, il y a une douceur unique. Une fois, j'ai écouté ce chant de Rabbi Chmouel Ben Attar, et chaque vers était plus beau que le vers précédent. Il faut savoir comment composer des chants.

3. Mais fais-le au milieu du cours, pour que les auditeurs de « Kol Barama » puissent eux aussi l'écouter.

avec les mots, d'une façon dont personne ne peut comprendre. « יצְא־אֶל־לְדָל־שׁוֹאֵל וַיְהִי־דָלְתִּי פָתֻחָת », celui qui ne comprend peut penser que cette phrase veut dire : « Hashem ordonne au pauvre d'ouvrir ses portes ». Mais pourquoi il les ouvrirait ?! Il est pauvre et il n'a rien dans la maison ! Seulement, voici la bonne compréhension de cette phrase : « יצְא־אֶל־וַיְהִי־דָלְתִּי פָתֻחָת », « לְדָל־שׁוֹאֵל » - « d'ouvrir les portes célestes pour le pauvre ». Les mots sont uniques, le style, le rythme, les syllabes, les rimes. C'est incroyable. Je ne sais pas d'où nos ancêtres ont appris cela. Pourquoi nous ne savons pas faire une telle chose ? Parce que nous ne leur arrivons même pas à la cheville. Mais au moins efforçons-nous de lire ce qu'ils ont écrit.

2-2. « זכרנו » pour les hommes et « פקדנו » pour les femmes

Petite remarque au sujet de Roch Hodesh. Lorsque le Hazan dit dans la H'azara : « זכרנו ב' אלקינו ב' לטובה », il ne faut pas interrompre cette phrase et répondre Amen au milieu, mais il faut dire la phrase d'un seul trait. À Tunis, tout le monde avait l'habitude que le Hazan dise cette phrase d'un seul trait, et l'assemblée répondait Amen à la fin. Mais ici en Israël, on coupe la phrase au milieu et après le mot « לטובה », on répond Amen. Mais dans le Caf Hah'ayim (chapitre 422, passage 1), il écrit au nom du livre Tola'at Ya'akov⁴ (Sod Roch Hachana), du Chayaré Keneset Hagedola et du 'Olat Tamid, qu'il ne faut pas couper cette phrase. Pourquoi ? Car « זכרנו » fait référence aux hommes, et « פקדנו » fait référence aux femmes. Pour s'en souvenir, nous pouvons prendre les deux versets suivants : « ויאזכיר אלקים את נח »

4. C'est un sage Mekoubal de la génération de Maran, ou peut-être un peu avant.



(Béréchit 8,1) pour les hommes ; et « וְפָקַד אֶת שָׁرָה » (Béréchit 21,1) pour les femmes. C'est pour cela qu'il ne faut pas faire de coupure dans cette phrase mais la lire d'un seul trait. C'est ce qu'ont écrit trois décisionnaires, c'était la coutume en dehors d'Israël, et c'est ce qu'il faut faire : le Hazan dit : « בָּרוּךְ הוּא אֲלֹקֵינוּ » « בָּו לְטוֹבָה וּפְקֻדָּנוּ בָו לְבָרָכה ». et l'assemblée répond alors Amen.

3-3. La malédiction qui est une bénédiction

Dans la Paracha d'aujourd'hui, nous avons lu le verset : « רָאָה אֱנֹכִי נָוֹתֵן לְפָנֵיכֶם הַיּוֹם בְּרָכָה וְקָלָלה » Voyez, je vous propose en ce jour, la bénédiction et la malédiction » (Dévarim 11,26). Il y a 46 ans, le Rav Ovadia était à un Siyoun de la Kita 8 dans la Yéchiva Universitaire à Tel-Aviv⁵. L'un des élèves s'est levé et a parlé⁶, puis le Rav s'est levé et a dit : « רָאָה אֱנֹכִי נָוֹתֵן לְפָנֵיכֶם הַיּוֹם בְּרָכָה וְקָלָלה » (il semblerait que la Paracha de la semaine était Réé), le mot וְקָלָלה est l'anagramme des mots « לְעוֹלָם » et le capital קִיְמָת לְבָם ». et le capital est établi pour vous dans le monde futur ». Cependant, selon le sens simple, le verset parle d'une malédiction lorsqu'il emploie le mot « קָלָלה », mais on ne peut pas concevoir que Moché Rabbenou a dit des malédictions au peuple d'Israël. Il a donc fait une allusion en disant : « voyez, je propose en jour la bénédiction temporaire dans ce monde, mais le capital vous est réservé dans le monde futur ». Même les malédictions qui sont écrites dans les Paracha Beh'oukotaï et Ki-Tavo, les commentateurs les ont expliquées et disant qu'il s'agit de bénédictions⁷. C'est pour cela que le Rav a dit ici que le mot קִיְמָת לְבָם לְעוֹלָם הבא ».

5. Pourquoi le Rav est allé là-bas ? Parce que lorsque l'on invite le Rav à un endroit, il doit y aller, pour renforcer l'endroit. De nos jours, il y a une façon de penser qui n'est pas correct : si un soldat vient en uniforme à la synagogue, on le méprise et on lui crie : « Dégage d'ici ! » Mais qu'est-ce que vous avez ? Il est venu prier à la synagogue. Pourquoi vient-il en uniforme ? C'est tout ce qu'il a le pauvre. Est-ce qu'il faut prendre deux uniformes, un pour l'armée et un pour la synagogue ? ! Il est venu directement de la base militaire pour prier, et tu veux le repousser ? ! Pourquoi, celui qui porte un uniforme n'est pas juif ? ! Le Rambam écrit explicitement : « on ne doit pas mépriser les fauteurs d'Israël au moment où ils viennent à la synagogue pour faire des miswotes ». Si déjà on parle ainsi au sujet des fauteurs, alors à plus forte raison pour les soldats qui ne font pas partie des fauteurs d'Israël car ils risquent leur vie pour des juifs. Et même si tu veux dire que ce sont des fauteurs, il est écrit explicitement que c'est interdit de les mépriser. L'homme doit comprendre ceci.

6. Il a dit des bêtises, il a dit : « je vois que la Torah et la science sont deux opposées : ce qui est très important dans la Torah est inconnu en science, et ce qui est très important en science est inconnu dans la Torah. » Hazzak Oubaroukh... En quoi cela t'avance ? ! Donne des exemples ! Tu verras que la Torah a dit des choses réelles qui ont été dévoilé que dans les dix dernières années. Bref, ils l'ont choisi pour qu'il dise de telles bêtises.

7. Il y a des décisionnaires qui ont expliqué qu'il s'agit vraiment de bénédictions. Par exemple, lorsqu'il est écrit : « Vous mangerez la viande de vos fils et de vos filles » (Wayikra 26,29), ils expliquent en

le Rav a mis en pratique cette explication du verset. A cette époque, la contrôleuse de la Cour des Comptes était Myriam Ben Porat, et un jour, elle a fait quelque chose qui a touché l'honneur du Rav ou du Chass (je ne me souviens pas exactement). Ils ont invité le Rav chez nous à la Yéchiva⁸, et il s'est confié sur ce sujet. Le Rav sait que nous avons tous confiance en lui dans la Yéchiva, et que personne ne fera quelque chose qui irait à son encontre car nous lui donnons l'honneur que mérite un roi⁹. Il commença à dire : « יְבָרֵךְ דָּאָרָהָא » qui veut dire en arabe : « que sa maison soit détruite ». A ce moment, il y avait également d'autres gens dans la salle, parmi eux, un Roch Yéchiva séfarade de chez nous, mais qui détestait le Rav¹⁰. Ce Roch Yéchiva, ce Tsadik là, a enregistré ces paroles du Rav. Le même soir, à minuit, ils ont fait passer cet enregistrement à la radio « Kol Israël » (ensuite la chose a été dévoilé sur l'identité de la personne qui avait fait ça)¹¹. Il y eu un grand bruit dans tout le pays : comment le Rav parle-t-il sur la contrôleuse du pays, qu'Hashem nous en préserve... Mais qui pouvait résoudre ces problèmes ? ! Seulement le Rav, lui-même. Il lui a passé un coup de téléphone, et lui a dit : « Madame Ben Porat, j'ai entendu que tu étais en colère contre moi car j'ai dit « יְבָרֵךְ דָּאָרָהָא », mais j'ai dit ça pour te bénir ». Elle s'est étonnée : « quelle bénédiction y'a t'il dans ces paroles ? » Il lui dit : « Ouvre le traité Moed Katan (9b), dans lequel on raconte que deux sages sont venus voir Rabbi Chimone Bar Yohaï, qui demanda à son fils : « va les voir pour qu'ils te bénissent ». Quelles sont

disant que ce verset parle du cas suivant : Si tu es invité chez ton fils ou ta fille, tu n'auras pas besoin de lui demander si la viande est Halak Beth Yossef ou Halak Beth David ou Halak Beth Chema'ya... mais tout sera 100% Cacher et tu pourras manger les yeux fermés.

8. Sujet à part : dans le feuillet « Beit Nééman », apparemment ils n'ont plus de photos à mettre à l'arrière. La dernière photo, personne ne peut la comprendre. La semaine dernière, j'étais sur la tombe de Yechaya le prophète, et j'y ai lu les sept Haftarot de consolation (si j'avais Miniane ça aurait été magnifique). Ensuite, nous sommes allés voir Rabbi Yossi Ben Zimra, je suis descendu de la voiture pour m'y rendre. Celui qui voit cette photo ne saura pas qu'il s'agit de Rabbi Yossi Ben Zimra et ne comprendra rien... Ça suffit avec ces photos. Vous voulez montrer que je rencontre tous les Rabbanim du monde ? Prenez la photo d'un Rav d'il y a 200 ans, et mettez une photo de moi à côté de lui... C'est quoi ces bêtises ? Il ne faut pas faire ça.

9. Une fois, le Rav est venu à la Yéchiva et nous n'avons pas fait Tahanoun ce jour-là. Il s'étonna : « pourquoi ne faites-vous pas les Tahanoun ? » Nous lui avons répondu : « parce que nous avons l'honneur de t'avoir parmi nous aujourd'hui ». C'est très simple.

10. Pourquoi il déteste le Rav ? Parce que dans la rue, les gens disaient que le Rav était très indulgent et qu'il ne savait pas étudier. Ils rabaisstaient le Rav en disant qu'un enfant savait mieux étudier que lui. Ce sont des fous. Mais lorsque le Rav est monté au ciel, des centaines de milliers de personnes sont venues. Est-ce que tu es obligé d'écouter ce qu'on dit dans la rue ? ! Prend un livre de Rav Ovadia Yossef et tu verras ce qu'est la sagesse.

11. Je me souviens de son nom. Par la suite il m'a envoyé une lettre pour que je demande pardon au Rav pour lui. Mais après que toi tu as fait du mal, tu veux que moi je demande pardon ?!...

les bénédictions qu'ils lui ont fait ? « יחרב הבית שלך, ויתתקן האושפיז לך » - « que ta maison soit détruite, et que ton hôte soit arrangé ». Il est retourné voir son père et lui a dit : « ils m'ont fait plusieurs malédictions incroyables uniques en leur genre ». Il lui a répondu : « tu ne comprends pas, ils t'ont fait des bénédictions. Pourquoi ? Parce que la maison est le cercueil de l'homme, car combien d'années l'homme vit dans ce monde ? 70-80 ou même 100 ans, donc ce monde n'est qu'un hôte, tandis que la vraie maison principale se trouve sous terre. C'est pour cela que lorsqu'ils ton dit « que ta maison soit détruite », c'était pour te souhaiter que ton cercueil soit détruit et que tu n'aies pas besoin de t'y rendre maintenant, mais dans très longtemps. Et lorsqu'ils t'ont dit « que ton hôte soit arrangé », c'est parce que ce monde est comme un hôte, « mange vite, bois vite¹², car nous partons du monde comme une goutte d'eau » (Erouvin 54a). Voici la bénédiction que t'ont fait ces deux sages ». Donc moi, lorsque j'ai dit « יברוב לך », je faisais référence à ton cercueil ». Elle lui dit : « je ne savais pas que c'était une bénédiction ». Le Rav était expert dans tout le Chass, il y a extrait un passage et à calmer avec cette dame. Le Rav avait énormément de connaissance dans la Torah et le Talmud, il savait où piocher pour n'importe quelle question au monde.

4-4. Pense bien et tout ira bien

Une autre histoire, cette fois-ci sur Rabbi Baroukh de Medjybij, le petit-fils du Ba'al Chem Tov. Il n'a pas écrit de livres, mais il y a des livres qui parlent de lui. En dehors d'Israël, nous avions à la maison un petit livre, « Botsina Dinhora », et je me rappelle de plusieurs histoires qui y étaient écrites. Des fois, Rabbi Baroukh était de mauvaise mine, car il avait des opposants et beaucoup de problèmes. Les ashkénazes disent « d'humeur noire » (celui qui est toujours joyeux a « une humeur blanche » et celui qui n'a pas une bonne mine a « une humeur noire »). Qui pouvait réjouir Rabbi Baroukh ? Hershele Ostropoler, qui était le bouffon du palais... Une fois, à l'approche de Pessah, Rabbi Baroukh était de mauvaise mine, et ils ont appelé Hershele pour qu'il lui rende visite

12. Un médecin de Vilna, Dr Chimone Braynin, l'auteur du livre *Orah Lahaim*, a écrit : « il est interdit de manger vite, mais il faut bien mâcher pour être en bonne santé ». Dans ce passage de Guémara lorsqu'ils disent ceci, c'est une leçon de morale qui s'adresse aux gens radins, en leur suggérant de manger et de ne pas jeûner pour économiser de l'argent.

à la maison. Il est entré dans la maison, a pris une bougie et commença à chercher sous la table comme s'il faisait Bedikat Hamets. Rabbi Baroukh lui demanda : « qu'est-ce que tu as ? Ce n'est pas encore le soir de Bedikat Hamets ! » Il lui répondit : « j'ai entendu que l'humeur du Rabbi était tombée, alors je la cherche... » Rabbi Baroukh a rigolé et tout est passé. Si les gens venaient lui demander une bénédiction, il faisait l'inverse et les maudissait. Une fois, une femme en pleure est venu le voir et lui a dit : « ma fille a des difficultés dans son accouchement, elle est en danger ». Il lui dit : « qu'elle meurt ». Elle s'est vite enfuie car elle avait peur que d'autres malédictions ne tombent sur elle... En rentrant, elle vit que sa fille avait accouché et que tout s'était bien passé. Ils questionnèrent Rabbi Baroukh sur cet épisode, et il répondit : « quand je vois qu'il y a des anges accusateurs sur des malades ou des femmes enceintes, je maudis la personne, et les anges accusateurs la laissent tranquille, puis tout se passe bien ». L'homme doit savoir tourner toute mauvaise situation vers le bien. Dans notre génération, il y avait un juif à Djerba, Rabbi Tsion Haddad, qui a fait une telle chose. À Tunis, il y avait un Dayan, Rabbi Avraham Taieb, qui avait été soupçonné d'avoir voyagé en Israël illégalement. Ils lui confisquèrent alors son passeport, et il était assis, pauvre et triste dans la synagogue Bonan (il me semble que c'est au nom de Rabbi Ytshak Bonan), et personne n'osait lui dire un mot. Rabbi Tsion demanda au trésorier (qui s'appelle Dr Gabison) : « Qu'est-il arrivé à Rabbi Avraham ? » Il lui raconta qu'on lui avait pris son passeport. Il alla le voir et lui dit : « Rabbi Avraham, nous sommes en plein mois de Nissan, et il est écrit dans la Halakha (Choulhan 'Aroukh 429,2) qu'il ne fallait pas tomber sur sa face (faire des supplications) pendant le mois de Nissan ». Celui lui a fait rire, il s'est levé et l'histoire était terminée. Celui qui s'habitue à faire cela, aura toujours un beau visage. Des fois, l'homme paraît bien extérieurement, mais à l'intérieur il n'est pas bien, mais il faut savoir : Si tu penses bien, tout ira bien.

5-5. Par le passé, tout le monde mettait une seule paire de Tefiline

Je vais vous lire le langage du Rav Hida **הִידָה** (Moréh Béétsba Siman 3, Ot 69) : Il veillera de poser deux paires de Tefiline, l'un dans l'ordre de Rachi et l'autre

Dédicacez le feuillet pour un proche, une réussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€

Contactez: David Diai - Marseille 06.66.75.52.52 | Elazar Madar - Paris 06.05.95.36.72



dans l'ordre de Rabbenou Tam, malgré que certains ont dit que c'était présomptueux, c'était à leurs époques, mais aujourd'hui on a pris l'habitude de les mettre. En Israël, quasi la majorité des Sages et des intellects sont pointilleux sur ces paires de téfilines, aussi bien les travailleurs qui craignent le Ciel mettent les deux. La coutume s'est répandue selon les écrits du Arizal qu'il faut obligatoirement les mettre sans aucun doute. (Ancienne édition, Jérusalem 5601). Il en résulte que la Ben Ich Hay (Année 1, Paracha Wayéra, Ot 21) apprit de ce passage que toutes les générations mettaient les téfilines de Rachi et Rabbénou Tam.

Cependant ce n'est pas évident, on comprend dans la Gmara (Erouvin 95b) explicitement qu'ils ne mettaient une seule paire de Téfiline, c'est dommage pour tous ces raisonnements... Egalement le Rav Ben Yohay (Portique 7, Maané 121) a prouvé de ce passage de Gmara qu'ils mettaient deux paires de Téfiline, mais justement il en ressort l'inverse de cela.

Ce qui est écrit : «Il y a de la place sur la tête pour poser deux paires de Téfiline», le sens est seulement de dire qu'il y a largement de la place pour cela, mais pas de les mettre. La Gmara demande : Tu résous le cas à propos de la tête, qu'en est-il du bras ? Sur lequel la Gmara répond : Comme a dit Rav Chmouel bar Rav Itshak que l'espace présent sur la tête est égale sur le bras. Si nous disons que tout le monde mettait deux paires de Téfiline, quelle est cette question et encore plus cette réponse ?! Bien avant ce passage de Gmara et aussi, après celui-ci on peut prouver qu'ils ne mettaient qu'une seule paire de Téfiline. Le Rav Ovadia Yossef הַנֶּעֶשֶׁת (Responsa Yabia Omer, Tome 1, Section Orah Haim, Siman 3, Ot 15) a écrit encore d'autres jolies preuves.

La Michna (Chapitre 5, Michna 2) dit : Où mentionne-t-on «Ata Honentanou» dans la prière ? Certains disent que c'est une bénédiction à part entière, d'autres qu'on le mentionne dans les remerciements de Modim Anahnou Lakh et encore d'autres qui disent dans la bénédiction de Honen HaDaat. Le Talmud de Jérusalem (ibid.) se questionne, comment avons-nous procédé jusqu'à maintenant ? En effet, demande à chaque enfant où est-ce qu'il a intercalé Ata Honentanou et il te le dira. Le Talmud répond : Etant donné que l'essentiel de la Havdala se faisait sur le verre de vin, on a oublié sa place dans l'Amida [cf. Gmara Brakot 33a]. On comprend de là, qu'une chose qui se déroule chaque jour, ou même qui se déroule chaque semaine, on ne peut poser une telle question.

Ainsi, selon l'avis du Ben Ich Hay, à l'époque des Tanaïms, Amoraïms et Guéonims, tous mirent deux paires de Téfilines, est-ce possible que soudainement les Richonims oublièrent cela ?! Ces Richonims sont la continuité de la transmission des Guéonims. Plus particulièrement en Espagne où ils étaient très proches des Guéonims¹³ et avaient une transmission direct, n'avaient-ils pas vu Rav Hai Gaon mettre deux paires de Tefiline ?! C'est une grosse question.

Il s'avère être comme le sens simple de la Gmara. Egalement le Rav Hida n'a pas écrit, que les Sages de l'époque de la Gmara, mirent deux paires de téfiline, seulement il écrit qu'il est obligatoire. Et le sens de « obligatoire » n'est pas complètement obligatoire, juste exiger, selon la kabbale et pas selon le sens simple.

6-7. A partir de quand peut-on réciter la bénédiction sur la lune ?

Chacun se doit de connaître l'histoire et la chronologie des Rabbins. Celui qui ne connaît pas cela pourrait écrire des bêtises et faire des massacres. Cette semaine, j'ai lu un article sur la bénédiction de la lune ou l'auteur voudrait autoriser à réciter la bénédiction seulement trois jours après le renouvellement lunaire. Cela contredit l'opinion de Maran (chap 426, loi 4) qui ne le permet qu'après 7 jours. Rabénou Yona (Berakhot 21a) écrit ainsi, au nom de « מורי הרב » (Mon maître). Qui est ce dernier ? L'auteur de l'article dit qu'il s'agit du Ramban. Mais ce dernier était-il le maître de Rabénou Yona ? Pas du tout puisqu'il était même plus jeune que lui. Rabénou Yona est décédé en Espagne en 5024, et le Ramban en Israël, 6 ans plus tard. Il n'était donc pas le maître de Rabénou Yona. Le Ramban était un médecin reconnu. Il recevait même des femmes non-juives à qui il donner des conseils et des soins pour pouvoir tomber enceinte. Rabénou Yona lui avait écrit une lettre dure à ce sujet « Que

13. D'où je sais cela ? Lorsque s'est terminé la période des Guéonims (par le décès de Rav Hai Gaon en l'an 4798), aujourd'hui nous n'avons plus cette bénédiction «Yakoum Pourkan min Chemaya», mais à l'époque on mentionnait cela et aussi «à nos maîtres et Rabbanims de cette sainte assemblée, présent en Israël ou en Babylonie, aux chefs de rassemblement, aux chefs d'exils, aux maîtres des Yechivot, aux Juges de la ville» et il n'y avait plus tout cela en Babylonie.

Tandis que les ashkénazes qui n'étaient pas au courant de ce qui se passait là-bas ont continué à la mentionner, jusqu'à aujourd'hui ils la prononcent. Cela a entraîné à ce que les Maskilim se moquent d'eux, mais ces Maskilim étaient mauvais et entraîné à les gens à fauter.

Au début les séfarades ont retiré uniquement le passage «Yakoum Pourkan» et ensuite ils retirèrent aussi le second passage qui bénit les responsables des synagogues et enfin ils enlevèrent aussi à chaque fois qu'était mentionné Jérusalem.

tu sois béni pour avoir multiplié le peuple d'Amalek » (Bédek Habayit, Yoré Déa, chap 154). Aurait-il pu écrire ainsi s'il s'agissait véritablement de son maître ? Cela est impossible. L'auteur de l'article ne sait pas qu'en fait, « מורי הרב » (mon maître) mentionné ici, dans Rabénou Yona est Rabénou Yona, lui même. En effet, dans le traité Berakhot, ce sont les élèves de Rabénou Yona qui ont écrit ses commentaires. C'est pourquoi il y est régulièrement marqué יונה. Qu'est-ce que cela signifie ? Ce sont les initiales de לתלמידי רבינו יונה (élèves de Rabénou Yona). Parfois, ils ont même écrit leurs questions d'enfance et les ont rapportées au nom de leur maître¹⁴. Plusieurs fois, cela arrive¹⁵. C'est pourquoi, dans le commentaire de Rabénou Yona sur le traité Berakhot, lorsqu'il est écrit « נזורי הרב » (mon maître), il s'agit de Rabénou Yona, en personne, et non pas du Ramban. Dans le même article, l'auteur écrit : « si Maran savait que Rabbi Moché Kordovéro, grand kabbaliste, autorisait de réciter la bénédiction lunaire dès 3 jours après le renouvellement de la lune, il aurait changé d'avis. » Cela est aberrant car Maran était le maître de Rabbi Moché Kordovero. Dire cela d'un maître envers son élève semble incohérent. Surtout que Maran connaissait une vingtaine de décisionnaires qui autorisaient à réciter la bénédiction lunaire avant le 7ème jour qui suit le renouvellement¹⁶. Même le Péri Hadach a posé une Bell objection contre Maran, à partir de la Guemara

(Sanhédrin 41b)¹⁷. Pensez-vous que Maran n'avait pas prêté attention à ce problème ?! Maran n'aurait pas lu le Rambam (bénédictions, chap 10, loi 16) qui autorise à réciter la bénédiction lunaire, le jour de Roch Hodech, à celui qui réussirait à observer la lune. Alors que Maran suit habituellement le Rambam, pour quelle raison a-t-il décidé de suivre l'opinion de Rabbi Yossef Jacktilia et d'autoriser à réciter la bénédiction sur la lune uniquement sept jours après le renouvellement lunaire (Beith Yossef chap 426) ? Car Maran avait un appui que nous n'avons pas. A ce sujet, son Maguid (l'ange qui l'aidait) lui a dit, dans le livre Maguid Mécharim, de suivre l'opinion de Rabbi Yossef Jacktilia¹⁸. Je sais bien que certains se sont donné le droit de dire que le livre Maguid Mécharim est falsifié, mais cela n'est pas vrai¹⁹. Les gens sont trop têtus. Une fois, j'ai reçu un article des États-Unis où l'auteur critiquait Rabbi Avraham Akhsanedrani, alors que Maran le mentionne dans une décision (chap 34), et tous s'appuient dessus. Cet auteur a également écrit que le professeur Guerchom Chalom a

17. Dans cette Guemara il est ramené : « jusqu'à quand peut on faire Birkat Halevana ? Les sages de Nehardea ont dit jusqu'au 16 du mois et les autres ont dit jusqu'au 7 em jour du mois . Pour ce dernier avis va t'on dire qu'il faut commencer à compter à partir du 7em jour du mois ?! Voici que le 7em, le temps de la bénédiction est déjà fini selon cette avis ! On est donc obligé de dire qu'il faut faire la Bénédiction sur la lune avant le 7 em jour du mois . Et si tu veut me dire que selon le premier avis on peut faire à partir du 7 il n'y a de divergence seulement concernant la fin et non le Début . C'est une preuve claire et nette .

18. Une autre chose semblable : Maran (Rabbi Yossef Karo) (Siman 56.3) écrit que dans le Kaddich il ne faut pas faire d'interruption entre « Almaya et Itbarakh » et il faut donc dire « Yehé chemé rabah mevarakh lealam oulealmé almaya yitbarakh » . Il rajoute que celui qui fait une coupure entre ces deux mots sera sévèrement punis . D'où a t-il trouver cela ? Même dans ce cas cela provient de Rabbi Yossef Gikatila . Rabbi Yossef Haim (Od Yossef Hai Parasha Wayehi lettre 12) écrit que l'avis de Rachi (livre Pardes) , du Rambam du Kabbaliste le Rachach pensent que le mot Yitbarakh revient sur la fin du Kaddich et il faudrait dire : « Yehé chemé rabah mevarakh lealam oulealmé almaya, yitbarakh veiyichtaba'h veiyitpaar ». Imaginons que Maran n'a pas vu le livre « Pardes » cependant il a lu celui du Rambam , si c'est ainsi pourquoi à t'il trancher comme l'avis de Rav Yossef Gikatila ? La réponse est que c'est ainsi que lui a enseigné son Rav .

19. Le livre Emounat Hakhamim écrit explicitement avec des preuves que ce livre n'est pas faux en rapportant ce qu'a dit le Ramak , élève de Maran dans le livre Pardess Rimonim imprimé durant la période où Marane était vivant : « cela est l'enseignement qu'a reçu mon maître et mon Rav comme celui de Rabbi Yossef Karo » . Il a écrit aussi : « tout cela est écrit dans le livre Maguid Mecharam qui est devant nous » . Si c'est ainsi le lire n'est pas faux . Il y'a de simples têtus qui disent le contraire car il est écrit qu'il faut manger « Trois bouts de pains » et le mot bout est écrit en judéo-espagnol . Est-ce pour cela qu'on faut dire que le livre est faux ?! Ce sont des bêtises ! .

14. Je me souviens avoir vu dans la Guemara (Berahot 4B) durant ma jeunesse la chose suivante : « un homme ne devra pas rentrer du champ le soir et dire je vais tout d'abord manger puis boire puis me reposer et puis je ferai la prière et la lecture du Chema car le sommeil va le prendre et il va s'endormir toute la nuit , c'est pour cela que directement après être rentrer des champs si il a l'habitude d'étudier du Houmach il étudie et si il a l'habitude d'étudier de la Halaha il étudiera et quand arrivera le temps de la prière du soir il la fera et tout celui qui transgresse les paroles des sages est condamnable à mort ». La Guemara demande : Pourquoi seulement dans ce cas on nous rapporte que celui qui transgresse les paroles des sages est mis à mort ?! Qu'à t'il de particulier ? La réponse est du fait que dans ce cas le facteur du sommeil rentre en jeu et la personne va utiliser cet argument pour négliger la prière en se disant qu'elle est fatigué et qu'elle est obligée de dormir . Les élèves de Rabbenou Yona ont écrit cette question au nom de « le Rav à poser comme question « alors que c'est une Guemara explicite . Cependant à cette époque ils étaient jeunes , ils ont entendus le Rav parlait et ils ont pensé que la question venait de lui .

15. Une fois un élève de la Yechiva a écrit un Hiddouch concernant le traité Houline , il a amené un bel enseignement au sujet des 5 lois à respecter lors de l'abattage rituel.

16. Une fois j'ai vu un article de Rabbi Yaakov Haim Sofer qui ramène 10 décisionnaire qui pensent ainsi .

Dédicacez le feuillet pour un proche, une réussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€

Contactez: David Diai - Marseille 06.66.75.52.52 | Elazar Madar - Paris 06.05.95.36.72

dit que les Responsas de Rabbi Yossef Jacktilia étaient erronés, et qu'il en existait plusieurs versions. Certes, de nos jours, il en existe plusieurs, mais, Maran, qui a vécu à peu près à la même époque, connaissait certainement la version originale. Maran possédait des centaines de livres manuscrits²⁰. Est-ce possible de contrer Maran de telle façon²¹? C'est pourquoi on ne peut pas si facilement écrire « si Maran avait vu le livre écrit par Rabbi Moché Kordovéro, son élève, ... ». On ne peut pas écrire ainsi²²i. C'est un développement entier qui repose sur « de l'air ». Nous avons le Rachach, Maran (chap 426), le Maguid Mécharim, le Rav Hida, le Ben Ich Haï (année 1, paracha wayikra, lettre 23), le Hessed Laalafim (Bénédiction sur la lune, loi trois) et tous les décisionnaires qui pensent qu'on ne peut réciter la bénédiction de la lune qu'à partir de 7 jours après le renouvellement lunaire. Faudrait-il tout laisser tomber ? La conclusion de cette auteur reste tout de même correcte : durant les périodes nuageuses et pluvieuses où on risquerait de ne pas voir la lune par la suite correctement, il sera possible d'anticiper la bénédiction de la lune. Cette conclusion est également écrite dans le livre Hazon Ovadia Hanouka, (Bénédiction sur la lune page 363) par rapport au nombre important de décisionnaires qui autorisent de réciter la bénédiction plus tôt, dans des circonstances difficiles, on pourrait s'appuyer dessus. Pourquoi ne pas mentionner le Hazon Ovadia ? A quoi bon développer inutilement ? Quel intérêt développer la Kabbale et les sujets incompréhensibles²³. On

20. Une fois ils ont vérifiés ce que contenait sa bibliothèque et ils ont vu que se trouvait quelques livres qui ont été édité de son vivant mais la majorité sont des écrits à la main.

21. L' Hadmour de Komarno dans le livre Zohar Hai a écrit : ce qu'a écrit le Hemdat Hayamim au nom du Ari Zal qu'il faut attendre 7 jours n'est que mensonge et balivernes . Pourquoi parle t-il de cette manière ? Car l'auteur du Hemdat Hayamim se prénomme Nathan Gazzati . Cependant ils l'ont contredis en lui disant : que veux tu au Hemdat Hayamim ; voici que cela a été écrit explicitement par Maran ainsi que le Maguid Mecharim . Le Rachach et de nombreux kabbalistes ont écrit ainsi au nom du Ari Zal .

22. Une fois un homme se disant intelligent est venu me voir le soir et m'a posé une question. J'ai pris une chaise et je lui ai sorti le livre « Berit Kehouna » de la bibliothèque et je lui ai montré . Quelques minutes plus tard j'ai remarqué qu'il n'avait pas ramené ce que je lui avais expliquer . Je lui ai donc demandé la raison pour laquelle il ne l'avais pas ramené . Il m'a répondu : « votre frère pense autrement ». Si c'est ainsi pourquoi est il venu me voir ?! Ne me questionne pas . Tu comptais écrire ce que j'ai dit et ce qu'a dit mon frère et après tu choisis ce qui t'arrange c'est quoi ces bêtises ?!

23. A l'époque de Rabbi Yossef Haim se trouvait un grand Kabbaliste du nom de Rabbi Chimeon Agassi (Le Ben Ich Hai le respectait tellement qu'il l'appelait même Maharcha qui représente les premières lettres de « notre maître le Rav Rabbi Chimeon Agassi ») . Une fois il a écrit une question à Rav Yossef Haim en lui disant que selon la Kabbala les femmes ont l'obligation de la Miswa de Soucca autant que le jeûne de Kippour. Le Ben Ich lui est tombé dessus . En effet la Halaha c'est la Halaha , concernant la Kabbala elle peut exprimer le fait de la perfection d'une Miswa ou d'une Restriction en plus , mais il ne faut pas mélanger Halaha et Kabbala . Rabbi Chimeon lui a quand même renvoyé la même question et le Ben Ich Hai s'est

ne pas prendre des décisions kabbalistiques, de sa propre initiative²⁴.

8-8. Tout le biceps est autorisé pour les Téfilines

Et donc, le Rav Hida écrit que beaucoup portaient deux paires de Téfilines. S'il était vrai qu'il était obligatoire de placer les Téfilines dans la moitié inférieure du muscle du bras, il aurait fallu avertir les gens de ce problème. Puisque autant de monde portaient les 2 paires, il aurait été normal de mettre en garde de ce problème. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Surtout que le biceps a été mesuré et sa taille faire en moyenne 13 cm. S'il faut placer les Téfilines uniquement dans la moitié inférieure, cela ne laisserait que 6,5 cm. Comment y aurait-il la place pour deux paires ? En sachant que selon le Yabia Omer, les Téfilines les plus petits doivent mesurer au moins 4 cm, donc les 2 paires nécessitent au moins 8cm ?! Si cela était réellement vrai, il faudrait marquer un trait sur son bras pour ne pas dépasser la moitié inférieure ! Cela est impossible ! Est-ce que tous ces gens qui porter 2 paires possédaient des si petits Téfilines ? Cela semble invraisemblable ! Ils plaçaient forcément les Téfilines sur tout le biceps. D'ailleurs, en diaspora, nous n'avions jamais entendu parler de cela. Les gens savaient où se trouve le biceps et mettaient les Téfilines à n'importe quel endroit du biceps. Pourquoi ? Car l'avis qui n'autorise que la moitié inférieure du biceps est mentionné dans le Chimoucha Rabba qui est un livre rempli d'erreurs d'après le Roch (Ilos Téfilines p10a), au nom d'un des grands Richonims, Rabbi Yéhouda Elbarceloni. On ne peut donc pas s'appuyer dessus. Même le Gaon de Vilna écrit que « פָּלֶג זְרוּעַ », ne signifie pas moitié du biceps, mais moitié de l'avant-bras. Le biceps mesure la moitié de l'avant-bras, c'est à dire, la distance coude-épaule.

8-9. Il n'y a pas de source aux propos des

énergivés de manière terrible . La deuxième lettre n'a pas été imprimé entièrement dans un seul endroit , en effet une partie se trouve dans le livre Ateret Tiferet sous le nom de Rabbi Chimeon Agassi et l'autre partie dans le livre Hod Yossef en omittant son nom .

24. Un fou a dit qu'il fallait sortir les fils du Talit Katane car selon la Kabbala cela a un rapport avec le fœtus et le fœtus dans le ventre de sa mère sort ses pieds . Je n'ai jamais entendu une telle chose . Selon son avis , la raison pour laquelle a une époque ils rentraient les Fils du Talit à l'intérieur du pantalon est due à la crainte des non juifs. Qui t'a dit cette bêtise ? Voici que toutes les générations des communautés de l'orient rentraient leurs Tsistsit . Je lui ai même rapporté une preuve des perles du Hida mais il ne veut pas comprendre . Aujourd'hui il n'y a aucune raison de polémiquer avec les gens car on parle avec des murs . C'est pour cela qu'il faut répondre une seule fois et si ils n'ont pas compris ils comprendront dans une autre génération et même si ils ne comprendront jamais que nous importe t'il ?! A t-on la force de faire face à tout le monde ?! Une fois je me suis tenue face à une personne afin de le convaincre que ce que je lui disais était vrai et les lettres d'échanges n'en finissaient plus jusqu'à qu'un jour je lui ait écrit : « la lettre arrive la lettre est envoyé mais le fait d'être tête ne bouge pas » . Les seules qui ont gagné lors de ces échanges a été la poste .

Richonims à ce propos

Seulement, les Aharonims ont cherché une source à cela. Le Michna Béroura (Biour Halakha, chapitre 27, loi 1) écrit: "cette sévérité n'a été nullement mentionnée, ni par le Rif, ni par le Rambam, ni le Roch, d'où le correcteur du Smak a-t-il apporté cela?". Voici ses mots: "dans la Guemara Arakhin (p19b), il est clairement écrit que tout le biceps est appelé "T", et à propos des Téfilines, c'est un passage clair de Guemara. On ne peut pas dire que le correcteur du Smak n'avait pas cette version de la Guemara, car tous avaient la même pour ce sujet. C'est aussi ce qu'on retrouve dans la Guemara Ménahot (37a), tout le biceps est valable. Et ainsi le Rif, le Roch, le Tour, Rabénou Yerouham n'ont jamais parlé de moitié de biceps. Comment le Rama pourrait suivre le Smak? Après, il ajoute: Hachem m'a aidé à trouver, dans le livre Haterouma, après développement et conclusion comme Rabénou Tam, il écrit "c'est pourquoi on mettra les Téfilines sur l'avant-bras , proche de l'aisselle, c'est à dire de l'épaule. C'est là le biceps, le muscle, près du cœur. D'après ce livre Haterouma, cela est donc clair, il faut placer dans la partie près du coude, et il n'y a pas de raison à s'opposer." Mais, avec le respect qu'il mérite, comment a-t-il pu tirer une telle conclusion ? Lorsque le livre Haterouma écrit « proche du coude », c'est juste pour interdire trop près du coude, à l'endroit où le biceps n'a pas commencé, il faut que ce soit plus haut. S'il disait que seulement la moitié du biceps était autorisé, alors d'accord. Mais, ce n'est pas ce qu'il écrit. Si l'un des Richonims pensait ainsi, il l'aurait clairement écrit. Il s'est appuyé aussi sur la mention « près du cœur », mais cela ne peut pas être rigoureux, surtout pour un gaucher qui mettra les Téfilines à droite, et donc éloignés du cœur, mais à la même hauteur environ. On ne peut donc pas s'appuyer sur le Chimoucha Rabba, la bonne interprétation étant celle du Gaon de Vilna.

9-10. L'opinion de Maran Choulhan Aroukh à ce sujet

Et si tu t'étonnes sur les propos de Maran (chap 27, loi 7) qui rapporte les propos du correcteur du Smak et ajoute : « même si l'homme est blessé à l'endroit des Téfilines, il les mettra quand même car il y a sur le bras, la place pour 2 paires, du coude à l'aisselle²⁵ ».

25. Nous prononçons לְתַבּוֹד (koubedo) et dans le Michna Beroura il

Ceci pourrait ressembler aux propos du correcteur du Smak. Mais, dans Bedek Habayit, Maran s'est repris et a écrit qu'il ne fallait pas s'appuyer sur les propos du correcteur du Smak, car jusqu'au coude ne devrait pas être autorisé puisque le biceps se termine avant. Dans l'explication du Gaon de Vilna, il est écrit que Maran a écrit dans le Choulhan Aroukh un avis mais s'est repris dans Bédek Habayit. Les gens pensent que lors d'une contradiction entre Bédek Habayit et Choulhan Aroukh, il faut suivre le Choulhan Aroukh, mais cela est faut. En effet, Bédek Habayit n'est pas un livre à proprement dit, ce sont des remarques et corrections sur le Beith Yossef. Maran ne s'est pas ennuyé²⁶. Durant les temps libres, il repassait sur son Beith Yossef, et lorsqu'il avait une remarque, il l'écrivait dans ses notes. Il n'a pas fait de même sur le Choulhan Aroukh car c'est un livre avec uniquement les conclusions où il n'y a pas lieu de discuter. Alors que sur le Beith Yossef, il y a matière à travailler, avec de belles pages bien larges propices aux notes²⁷. Et les plumes étaient fines²⁸. Parfois les notes du Bedek Habayit ont précédé les écrits du Choulhan Aroukh et des fois, c'est l'inverse. La preuve qu'ici, la note du Bédek Habayit est arrivée après, c'est que dans le Choulhan Aroukh, il a rapporté es propos du correcteur du Smak, mot à mot, alors que dans Bedek Habayit, il écrit juste qu'il ne faut pas s'appuyer dessus. A part cela, dans le Choulhan Aroukh, il est écrit : « la place des Téfilines est sur le bras gauche, sur le galbe du muscle, entrée le coude et l'aisselle. » Il précise donc « sur le galbe », et pas la moitié !

10-11. En conclusion

C'est pourquoi, celui qui possède des petits Téfilines

est ponctué ainsi : לְתַבּוֹד (Koubado).

26. Hashem lui a donné 87 ans de vies et il l'a attendu jusqu'à qu'il finisse le Beit Yossef, le Kesef Michné , le Avkat Rohel et d'autres écrits . Quand il a fini le dernier Kesef Michné sur les lois des Rois du Rambam il l'a envoyé l'imprimer à Venise et ils lui ont dit du ciel : tu le verras d'en haut dans quelques années avec la parution de « Rabbi Chabtai Frenkel » et entre temps tu peut monter au ciel et à 87 ans il décéda.

27. Une preuve à cela , la Knesset Haguedola a écrit des corrections sur le Beit Yossef et parfois une correction prend deux pages et il est écrit dessus « Nihtav Betsido ». Comment as tu pu écrire tout cela dans la marge ?! Il faut donc dire qu'ils faisaient des livres avec de larges marges.

28. Comment je sais cela ? Une fois , Rabbi Ishak Nissim a vu des corrections du Marekach (Rabbi Yaakov Castro) sur le Choulhan Aroukh et il écrit qu'entre chaque ligne de Maran se trouvait deux ou trois ligne de corrections du Marrikach . Comment cela est il possible ?! Car ils écrivaient en petits et fins caractères.

Dédicacez le feuillet pour un proche, une réussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€

Contactez: David Diai - Marseille 06.66.75.52.52 | Elazar Madar - Paris 06.05.95.36.72

qui peuvent être placés ensemble sur le biceps, c'est parfait, et il pourrait mettre les deux ensemble. C'est la loi, et il est inutile de polémiquer, car il n'y a pas lieu de le faire. Le correcteur du Smak est un avis esseulé, et nous n'avons trouvé aucun des Richonim qui exigeait la moitié inférieure du biceps. On peut donc mettre les Téfilines sur tout le biceps, comme le dit la Guemara (Arakhin 19b). C'est mon avis. Surtout que le Rav Hida témoigne que de tout temps on portait les 2 paires ensemble, et il n'y a mis aucune restriction.

11-12. Voici la Torah

Je récapitule certains points. Premièrement, celui qui a des grands Téfilines, les mettra un par un, sans chercher midi à quatorze heures. En diaspora, certains mettaient les deux ensemble (Rachi et Rabénou Tam) et ils dépassaient le biceps, et sur la tête, ils arrivaient aux yeux. Deuxièmement, celui qui entend un Kaddich, un kedoucha, ou autre, pourra répondre durant la mise des Téfilines de Rabénou Tam. Il ne pourra pas dire « Baroukh Hou oubaroukh Chemo ». C'est ce que dit le Rav Hida (Birké Yossef). Certes, le Ben Ich Haï préconise d'enlever les Téfilines, répondre puis les remettre, mais il n'est pas toujours possible d'agir ainsi. En effet, si le miniane est juste, et que chacun est encore plus tenu de répondre, on ne pourra pas lui demander de les enlever pour chaque Amen. C'est pourquoi on peut s'appuyer sur le Hida. Surtout que Rabénou Tam, lui même (Ménahot 36a), autorise à répondre Amen durant la mise des Téfilines, et n'interdit que les propos profanes. Troisièmement, il est permis de laisser le couvercle des Téfilines du bras. Certes, certains s'efforcent de l'enlever pour la bénédiction pour le remplacer ensuite, mais ensuite il ne tient plus trop, avec le temps. Mais, le Rav Ovadia a'h a écrit un long responsa à ce sujet (Yabia Omer, tome 8, Orah Haïm, chap 4) et a autorisé de le laisser car les Guéonims ont écrit ainsi. Qu'ont-ils écrit ? Ils demandent que le boîtier soit à l'air libre, mais seulement pour celui de la tête et pas celui du bras. De nos jours, ils font une ouverture en forme de rond au milieu du couvercle pour que les

Téfilines soient en contact avec l'air, et cela est encore mieux. Et c'est mieux que d'enlever le couvercle car ensuite, avec les frottements des manches, le carré s'abîme. L'enlever pour la bénédiction lui ferait perdre sa tenue par la suite. L'idéal est donc de laisser le couvercle. Baroukh Hachem l'éternel Amen veamen.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham Itshak et Yaakov, bénira les auditeurs ici présents, et ceux à la maison, ainsi que les lecteurs du feuillet « Bait Neeman », en toute langue. Qu'Hachem réalise leurs souhaits en bien, et nous écrive ce mois, un bon mois d'Eloul béni, de joie et de bonheur, délivrance et consolation. Qu'il mette fin aux difficultés des élections. Qu'à la place, nous méritions la libération totale, la fin de l'ange de la mort, fin des ennemis de la Torah, fin de l'asservissement aux nations. Et que nous méritions la délivrance finale, bientôt et de nos jours, amen.

בש"ד
צריין
ישועה?
קונה לנו סנגור!
ליום הנו פורים!
72 ש"ח = מניין חסד
עשה חסד עם עמליה תורה
ו��ցה לחסד בדין!

המעלה הגדולה ביותר לעשנות זאת ע"י החזקת עמליה תורה
"תיקון-נורת"

שיעשה ע"י יותר ממן תלמידי חכמים שלומדים
תורה בתענית דבר לילה שלם לזכותך, כולל קריאת
תהלים שלם ותפילה מיוחדת למגןך. ובאשמורות
הבוקר יעדך פדיון נפש לכל שם!

בעלות 72 ש"ח לכל נפש
הלימוד יערך ביום חמישי בלילה (אור לה' תשרי התש"פ)

מספר היישיבה: 079-9270505 | 08-6727523
או באתר היישיבה: yhr.org.il
קיונית ואמת



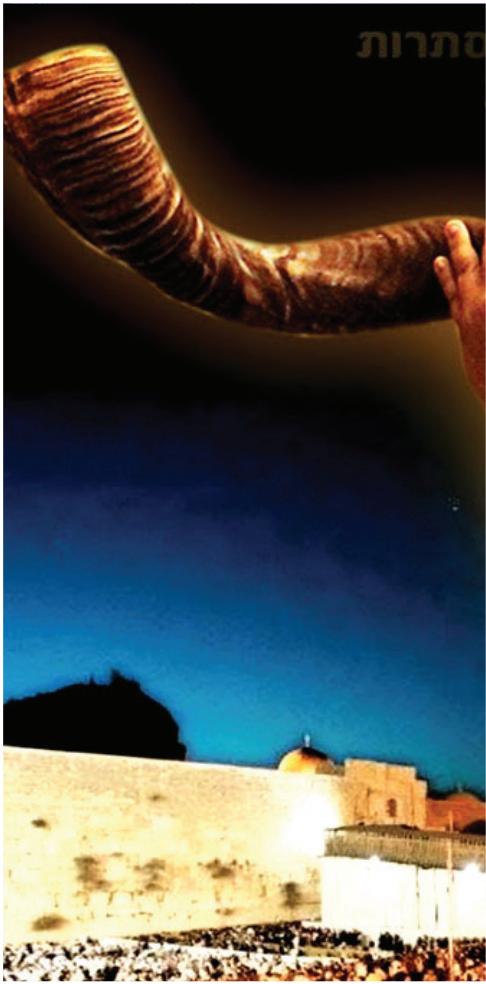
TORAHOME

LA TORAH S'INVITE CHEZ VOUS

Feuillet
hebdomadaire
Oneg Shabbat

Ki Tetse 5779

LEILOUI NISHMAT
Shaoul Ben Makhlof
Ra'hel Bat Esther
Yaakov ben Rahel
Sim'ha bat Rahel



Le feuillet de cette semaine est dédié à la
mémoire de
Daisy Della bat Georgette Zohara z"l

MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

La Teshouva c'est maintenant

Rav Dessler

Après la faute des explorateurs, Hashem annonce aux Bnei Israël qu'ils erre-raient 40 ans dans le désert jusqu'à ce que toute leur génération disparaisse. En entendant ce décret, ils furent pris de remords. Le lendemain, ils se munirent d'armes, expliquant à Moshé qu'ils se rendaient compte qu'ils avaient péché. Ils étaient prêts à marcher vers le pays qu'Hashem avait désigné et le conquérir. Mais Moshé répliqua qu'ils commettaient encore une faute. Ils s'obstinèrent et subirent de lourdes pertes. Il est difficile de comprendre pourquoi leur Teshouva n'a pas été accepté. Tous les éléments étaient pourtant présents : aveux, remords et résolutions pour l'avenir.

La même question se pose à propos d'Adam Harishon. Nous savons qu'il s'est repenti pendant 130 ans sans parvenir à abolir le décret de mort et à être autorisé à intégrer le Gan Eden. Alors, pourquoi n'y parvint-il pas ? Rav Yeshaya Horowitz écrit qu'Adam avait initialement été créée pour être semblable aux anges et qu'il aurait du vivre pour l'éternité. Après la faute, son corps devint d'une nature plus matérielle, ce qui l'empêcha d'y accéder. La Teshouva ne pouvait donc pas lui rendre son statut initial. Malgré son repentir total, le décret de mort ne pouvait disparaître, car sa matérialité nouvelle lui retirait toute possibilité de vie éternelle. Pour quelle raison son parfait repentir ne pouvait pas changer son état et lui permettre de retrouver la nature angélique qu'il avait lors de sa création ?

Pour répondre, il faut comprendre un concept fondamental dans la création : « L'homme est dirigé vers le chemin qu'il s'est lui-même choisi ». En conséquence, son tikoun doit se situer au niveau qu'il a choisi lorsqu'il a péché. La révélation de la gloire d'Hashem doit sortir de la profondeur des ténèbres qu'il a lui-même engendrés. Car tel est bien le but de la création : faire sortir la lumière des ténèbres. La tentation qui a causé l'épreuve, c'est-à-dire le point de be'hira (libre arbitre), doit demeurer. Le pécheur doit être à même de surmonter sa tentation, avec toutes ses conséquences, livrant une bataille à long terme contre les ténèbres qu'il a lui-même généré. Les décrets ne peuvent pas être annulés, il ne peut y avoir de retour facile à la situation avant la faute. Cela explique pourquoi Adam ne pouvait pas revenir au Gan Eden, du moins pas tant que toutes les conséquences de son choix ne seraient pas totalement réparées par ses descendants. Ce n'est qu'à ce moment-là, à la fin des temps, que l'humanité pourra réintégrer le Gan Eden. Les mêmes considérations expliquent le refus d'accepter le repentir de la génération du désert après qu'elle eut critiqué la Terre promise. Les Bnei Israël avaient un choix : eux-mêmes et leur postérité devaient dorénavant en accepter les conséquences et livrer les batailles au niveau qu'ils avaient choisi. Le temps d'une génération, ils devaient vivre dans le désert, jusqu'à ce que leur désir pour Erets Israël soit complètement rétabli. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'ils pourraient être autorisés à reprendre la conquête du pays. Pour la faute du veau d'or, le repentir des Bnei Israël et les prières pleines d'abnégation de Moshé parvinrent à ramener le peuple presque au niveau d'avant la faute. La Shekhina revint résider parmi eux, néanmoins les comptes n'étaient pas totalement effacés. Chacun pense que que le monde entier lui est redévalable. Donc, quand tout ne va pas comme il le désire, l'individu n'est pas satisfait, et a des réclamations à faire valoir !

Quand un homme échoue à une épreuve, son point de be'hira s'abaisse en conséquence. La correction ou « la rectification » doit toujours correspondre au niveau que le pécheur a lui-même choisi. Car, de même qu'une maladie ne peut-être guérie que lorsqu'on traite le problème à la racine, un traitement spirituel doit aussi s'appliquer aux causes profondes du mal.



Rabbi Dov Ber, le Magid de Mézeritch, était très pauvre. Les repas, quand il y en avait, consistaient en un petit morceau de pain ; Le mobilier dans son taudis était un assortiment de planches et de souches d'arbres.

Un jour ses disciples lui demandèrent : « Rabbi, pourquoi devez-vous endurer ces conditions abjectes, tandis que d'autres, beaucoup moins méritants que vous, jouissent des bénédictions du monde de Dieu ? ». Rabbi Dov Ber répondit avec une histoire : Il arriva qu'un homme riche marie sa fille. Le père de la mariée était un homme généreux et charitable et il voulut partager sa joie avec les malheureux. Il fit ainsi afficher des avis dans toutes les synagogues et les hospices du voisinage invitant tous les mendiants et autres vagabonds à prendre part au festin du mariage. Ce fut enfin le jour de la noce. Des centaines de mendiants prirent place autour des tables chargées de la nourriture la plus savoureuse que l'on puisse trouver. C'est alors qu'un drame survint. La mariée tomba soudainement malade. Les plus grands médecins furent amenés à son chevet, mais en vain. La mariée mourut, et la noce fut changée en deuil. Les mendiants étaient divisés en deux camps. Un groupe déclara : « La nourriture est sur la table. Qui sait quand, si jamais, une telle opportunité de remplir nos estomacs se représentera ? Notre hôte ne voudrait certainement pas que toute cette délicieuse nourriture soit jetée. Si nous demeurons affamés, cela soulagera-t-il sa douleur ? ». Le deuxième groupe de mendiants, cependant, ne voulait pas toucher à la nourriture qui se trouvait devant eux : « Comment pourrions-nous manger et boire, s'écrieront-ils, quand celui qui a procuré tout cela est en pleurs ? Comment pourrions-nous profiter d'une fête dont le but et la cause ont été transformés en malheur ? ». « Le monde est une noce, conclut Rabbi DovBer, créé pour l'union de Dieu avec son épouse, Israël. Mais le mariage fut perturbé, la maison-nuptiale – le Beth Hamikdash – fut détruit. Oui, le festin est là, mais son âme est dévastée. Celui qui l'a procuré est en deuil. « Il y a ceux qui n'ont pas de difficulté à profiter du festin comme ils le peuvent. Moi, cependant, j'appartiens au second groupe de mendiants. Je ne peux me résoudre à profiter des restes de ce mariage avorté... »

■ ESHET 'HAYIL.

Rav Shimshon Pinkous z"l



Dans plusieurs endroits dans la Torah est mentionné la notion de « 'Hevlé Mashia'h », les douleurs d'enfantement du Mashia'h, en rappel avec les difficultés de l'accouchement. Pourquoi faut-il souffrir pour mettre au monde un enfant ?

Lors de la cérémonie de la pose de la première pierre de la Yeshiva de Volozhin, ils n'avaient pas mélangé le ciment avec de l'eau mais avec les larmes de Rabbi Hayim de Volozhin ! La raison ? Une Yeshiva se fonde avec des larmes, et pas avec des pierres !

La naissance est l'origine d'un nouveau juif. Ce dernier peut devenir le prochain 'Hafets Hayim ou le prochain 'Hazon Ish. Pour cela il faut bien comprendre un principe : un juif rempli de Torah et de crainte du ciel se « forge » uniquement avec des larmes. C'est pour cela qu'Hashem a fait que lorsqu'une femme juive est sur le point d'accoucher, elle le fait dans la douleur afin qu'elle crie, afin qu'elle prie... que le petit devienne un grand dans la Torah ! Mais il y a des femmes qui, la plupart du temps, à cet instant précis crient à cause des douleurs et ne pensent pas à la raison pour laquelle Hashem les fait accoucher dans de telles souffrances. Les douleurs sont faites pour cela et uniquement pour cela ! Pour la Tefila au Maître du monde à ce moment-là. Que le bébé qui va venir au monde puise des forces des larmes que la maman aura versé durant l'accouchement. Toute la vie de l'enfant dépend de ces minutes de « discussion et de Tefilot » entre la mère et Hashem.

Il en est de même des premières années de vie de l'enfant. Il souffre de différentes maladies « infantiles » qui n'ont qu'un seul et unique but : que la maman continue encore et encore de prier ! C'est grâce à ces moments et avec ses larmes, qu'elle va poser « les fondations » de son enfant dans la Torah et la crainte du Ciel.



Une nuit alors qu'il étudiait la Torah, le Rav Israël Salanter zatsal entendit soudain des bruits dehors. Il se pencha par la fenêtre et aperçut une petite lumière dans une maison au loin.

Il sortit de chez lui et se dirigea vers cette lumière et trouva un cordonnier qui reparait des chaus- sures en plein milieu de la

nuit. Le Rav, étonné, lui demanda comment se faisait-il qu'il travaillait encore à une heure aussi tardive. Ce dernier répondit : « Tout le temps que la bougie est allumée, il est possible de réparer, il serait donc dommage de gaspiller ce temps en vain ». En entendant cette réponse, Rav Salanter sauta de joie, l'embrassa sur la tête et rentra chez lui. Le lendemain matin, au Beth Hamidrash, il fit réunir tous ses élèves et leur annonça : « Sachez qu'hier soir j'ai appris une très grande leçon de Moussar de la part du cordonnier ! ». Lorsqu'il leur raconta l'histoire, ils ne comprirent pas.

Alors, il leur expliqua : « Il est écrit dans le verset que la bougie d'Hashem c'est la neshama de l'homme. L'âme est comparée à la bougie. Ainsi, les paroles du cordonnier dévoilent que tout le temps que la bougie est allumée, c'est-à-dire tout le temps que l'âme se trouve encore en l'homme dans ce bas-monde, il lui est toujours possible de réparer ses fautes et mauvaises actions. Même s'il a atteint un niveau très bas, il est interdit de désespérer ».



Vous désirez recevoir une Halakha par jour sur WhatsApp ?

*Envoyez le mot « Halakha »
au (+972) (0)54-251-2744*





La Mitsva du shiloua'h haken,
« Si tu rencontres en ton chemin un nid d'oiseaux... tu ne prendras pas la mère avec sa couvée. Renvoie la mère et tu pourras prendre les petits. De la sorte, tu seras heureux et tu auras une longue vie ». Devarim 22,6-7. Rashi fait remarquer que si pour une Mitsva facile qui ne coûte pas d'argent, la Torah promet le bonheur et une longue vie, à plus forte raison la récompense pour les Mitsvots difficiles sera conséquente. Plus encore, le Midrash dit : « si tu accomplis cette Mitsva, tu hâtes la venue d'Elyahou Hanavi ». Pourquoi une telle récompense ?

En fait, elle exige un certain re-

En fait, elle exige un certain renoncement de la part de l'homme : il tient la mère entre ses mains, il pourrait en profiter, mais il ne la prend pas avec ses petits et il la renvoie. Ce « manque à gagner » représente un sacrifice. Le traité Berakhots 33b dit : « celui qui dit « de même que Ta miséricorde s'applique à un nid d'oiseaux, ainsi aie pitié de nous, ô Hashem », on le fait taire ». Dans le cadre de notre Mitsva, il y aurait lieu de penser que l'on doit renvoyer la mère par pitié. Or, nous devons démontrer que nous accomplissons cet acte, non pas par compassion pour l'animal, mais parce que c'est un ordre d'Hashem.

Cette Mitsva exige de l'homme une qualité essentielle : savoir renoncer à un profit en accomplissant une Mitsva pour obéir aux ordres divins et non à son intellect.

*Feuillet
imprime
par*

DFOUS TESHOUVA



**17 Sderot Binyamin
Netanya**

Tel : 09-8823847

www.print-t.net

teshuva@netvision.net.il

רפואל שלמה לשורה בת רבקה • שלום בן שורה • לאת בת אסתר • סימון שורה בת אסתר • אסתר בת זיליה • מרקו דוד בן פורתוג'ן • יוסף חסימ בן מלך ג'רמוֹנָה • אליעז בן מרים • אלישע רוזל • יוזבר בת אסתר זמייסת בת לילא • קמייסת בת לילא • תילוק בן לאת בת סרה • אלתא יעל בת סון אביבא • אסתר בת קמונא • אסתר בת שרה



Rosh Hashana: (Suite)

La Figue fraîche : C'est un fruit très compliqué à vérifier. En effet, il est très souvent infesté. On peut y trouver trois sortes de vers et chacun d'eux a la couleur du fruit, selon la zone où il se trouve. Rouge s'il est dans la pulpe, noir s'il est dans les grains et blanc quand il est dans la peau. De ce fait, ils sont difficilement reconnaissables et il faut être très vigilant.

La vérification commence par un bon lavage à l'extérieur avec de l'eau et du savon afin de retirer tous les puces qui pourraient s'être collés. Après ce lavage, on regardera le fruit minutieusement : si on voit un trou dans la peau alors c'est que celle-ci contient un vers. On trempera la figue entière dans de l'eau savonneuse pendant une dizaine de minutes : c'est le temps qu'il faut pour que le savon agisse sur la peau et en fasse sortir le vers. Si on voit plus que 3 filaments blancs sortir du fruit, ce sont des vers secs il faudra le jeter. Si il n'y en a que deux on pourra passer à l'étape suivante. On retirera la partie se trouvant en bas de la figue. En effet ce petit trou est un moyen permettant aux insectes d'y pénétrer. Ensuite, on coupera la figue en deux et on la retournera ce qui nous permettra de mettre la pulpe à jour. On vérifiera qu'il n'y a aucun mouvement. Si on voit cette pulpe bouger c'est qu'elle contient un vers. Puis on trempera la figue dans de l'eau, si elle est infestée alors les vers en sortiront et tomberont au fond du récipient. Choisir un récipient transparent permettant de voir ce qui sort de la pulpe. Si jamais on s'aperçoit lors du contrôle de la pulpe qu'il soit visuel ou après dans l'eau que des vers sont présents on devra la jeter car il y a un doute que tous les vers en soient sortis. La semaine prochaine nous parlerons de la figue sèche.

HALAKHOT,

tiré du Sefer Yalkout Yossef



LA TESHOUVA

- Il est faux de penser que la Teshouva ne s'applique qu'à des fautes concrètes telles que la profanation du Shabbat, le vol ou les unions interdites
- En effet, de même que nous devons nous repentir pour ces fautes là si nous les avons commises, de même que nous devons examiner nos mauvais traits de caractères et regretter la colère, la haine, la jalouse, la moquerie, la course à l'argent et aux honneurs, la gourmandise
- Nous devons nous repentir de toutes ces choses, qui sont plus graves encore que les fautes que nous avons commises par des actes, car ces traits de caractères deviennent une nature telle qu'il est extrêmement difficile de s'en débarrasser

- Or il est dit précisément : « que l'impie abandonne ses habitudes et le mécréant ses mauvaises pensées et qu'il revienne vers Hachem » (Yechaya 55)
- Le Rambam décompose la Teshouva en 4 parties : la confession (il est nécessaire de détailler sa faute en disant : « J'ai commis telle et telle action »); le regret (il faut formuler des regrets sur sa faute); la demande de pardon (*se repentir pour la transgression de la volonté d'Hashem*); L'engagement sur le futur (*s'engager à ne pas récidiver*)

Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea ● Lea Bat Nina ● Rehaïma Bat Ida ● Reouven Chiche Ben Esther ● Avraham Ben Esther ● Helene Bat Haïma ● Raphael Ben Lea ● Ra'hel Bat Rzala ● Aaron Haï Ben Helene ● Yossef Ben Rehaïma ● Daisy Deïa Bat Georgette Zohara ● Raphael Ben Myriam ● Khalfa Ben Levana ● Raymond Khamous Ben Rehaïma ● Michael Fradji ben Sarah Berda ● Celine Emma Lea Bat Sarah ● Samuel Shalom Ben noun ben Yaël



Elloul, Parachat Ki-tetsé

Par l'Admour de Koidinov shlita



Le mois d'Elloul nous fait revenir sur un verset de la parachah précédente:

“Tu seras intègre avec Hachem ton D.”

פָמִים תְהִנֵּה עִם יְהוָה אֱלֹהֵינוּ

Rachi explique : « *tu dois suivre Dieu avec une foi inébranlable sans éprouver le désir de connaître l'avenir...etc.* ».

Notre maître, l'Admour 'Hanokh Heinikh, répétait toujours pendant ces jours de miséricorde et de supplication du mois d'Elloul les paroles de Rabbi Zoucha d'Anipoli (que son mérite nous protège) : “*Maître du monde, nous devons nous repentir, et Zoucha veut aussi se repentir mais ce n'est pas facile, alors au moins que nous puissions accomplir chaque lettre du mot תשובה*” (techouvah). ”

ת- פָמִים תְהִנֵּה עִם יְהוָה אֱלֹהֵינוּ (*Sois intègre avec Hachem ton D.*)
 ש- שׁוֹמֵתִי יְהוָה לְגַדְעִי תָמִיד (*je me représente toujours Hachem devant moi*)
 ו- וְאֶחֱבָתִי לַרְאֵךְ כָּמוֹךְ (*tu aimeras ton prochain comme toi-même*)
 ב- בְּכָל־דָּرְגַּיִךְ דָּעָה (*dans toutes tes voies, reconnais Le*)
 ה- נָצַנְעַ לְכַת עִם אֱלֹהֵינוּ (*tu marcheras humblement avec ton D.*)

Il nous faut expliquer en quoi le verset “פָמִים תְהִנֵּה” (sois intègre...) concerne la techouvah.

Lorsque les mois de techouvah arrivent (Elloul et Tichri), et que le Juif médite sur lui-même et prend conscience qu'il doit se repentir, à ce moment précis lui reviennent les années passées au cours desquelles il avait tenté de se repentir et s'était même efforcé d'améliorer sa conduite. Mais concrètement toutes ces bonnes décisions n'ont pas tenu très longtemps, et donc sa situation n'a pas changé. Ces pensées-là viennent alors le décourager à se repentir car il ne croit pas qu'il pourra réussir.

En vérité un juif doit surmonter de telles pensées et **accomplir la volonté de Dieu avec simplicité**, même s'il lui semble qu'il ne réussira pas et ne pourra pas concrétiser toutes ses bonnes décisions. Il doit faire ce qui lui incombe, sans aucun calcul, et Dieu lui donnera la force de tenir les bonnes promesses qu'il a pris sur lui, comme nos sages disent “*celui qui vient se purifier, il lui en sera donné (des cieux) la possibilité*”.

Ceci est l'allusion à la techouvah qui est faite dans ce verset, de ne pas penser au futur et d'accomplir maintenant la volonté de Dieu de toutes nos forces avec simplicité et innocence sans rien prémediter. Dès lors, Hachem nous soutiendra pour nous élever et nous renforcer dans notre repentir durant toute notre vie, Amen.

Contact : +33782421284



+972552402571

KI TÉTSÉ

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israel 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékaï Bismuth

« Tu verras le bovin de ton frère, ou son mouton égaré, et tu ne te détourneras pas d'eux ; rapporter, tu les rapporteras à ton frère. » Dévarim (22 ; 1)

Le Rambam écrit (Sefer Hamitsvot, Mitsva 269) : « Il nous est interdit de nous détourner d'un objet perdu, au contraire, nous devons le prendre et le ramener à son propriétaire, ainsi qu'il est dit (Dévarim 22 ; 3) : « Tu n'as pas le droit de t'abstenir... »

Le Sifri nous enseigne que tout celui qui ne le ramène pas, enfreint à la fois un commandement positif et un négatif. Positif, parce qu'il doit ramener l'objet perdu et qu'il ne le fait pas ; négatif, parce qu'il lui est interdit de se détourner de cet objet, de faire comme s'il ne l'avait pas vu, et qu'il le fait malgré tout.

Nos Sages s'étonnent de la rigueur de la Torah au sujet d'une perte financière que subirait notre prochain dans un tel cas. En effet, s'il a perdu quelque chose, c'est à cause de sa négligence, s'il l'avait mieux gardé, cela ne serait pas arrivé. Or cette négligence va entraîner que celui qui trouvera sa bête sera obligé par la Torah de s'en occuper. C'est-à-dire de prendre sur son temps, de s'occuper de la bête, de la nourrir... jusqu'à retrouver son propriétaire afin de la lui remettre. Ils élaborent un raisonnement « a fortiori » afin de résoudre cette question. Si la Torah est tellement rigoureuse en ce qui concerne la perte financière de mon prochain due à une négligence, à fortiori l'est-elle en



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Quand le mois d'Elloul est à nos portes, c'est le moment de faire Téchouva! On vous propose de vous faire partager cette histoire vraie et édifiante d'une Téchouva et on verra la force de la prière! Il s'agit d'un jeune israélien, Ophir, complètement non religieux, sans l'ombre d'une connaissance du judaïsme... comme malheureusement beaucoup d'autres jeunes que la société israélienne produit... Celui-ci finit son armée, part aux Indes (comme beaucoup) et à un moment donné: il a un réveil pour la Thora! Il choisit de rentrer à la Yéchiva en Erets. Son niveau est complètement nul, mais comme ses aptitudes sont très grandes, en un mois et demi (!) il finit déjà un traité du Talmud!!

Il demandera à son Maguid Chiour de venir chez lui pour participer au Sioum de la fin de l'étude du traité. Le Rav n'est pas vraiment enthousiasmé d'aller chez l'élève car il connaît déjà bien son père qui est depuis le départ COMPLETEMENT opposé à la direction nouvelle que prend son fils! Il craint ses réactions hostiles. Ophir rassurera son Rav en lui disant qu'il n'a rien à craindre, qu'il est chez lui et que tout se passera bien!

Le soir dit, le Rav arrive à la maison et voit le père assis avec une petite kippa blanche qui recouvre une tête entièrement rasée (c'est très à la mode au pays c'est dernier temps...). Mais à côté de lui siège un homme d'allure respectable avec une belle barbe blanche, un beau chapeau; en un mot un Juif respectueux de l'être et du paraître! Ophir fait son Sioum (clôture de l'étude) et après fait un Dvar Thora de 40 minutes(!) d'un très bon niveau!! Lui qu'il y a encore un mois et demi ne savait rien ni sur le Chabbath, ni sur la Cacherout! Incroyable! Après les chants qui ont accompagné le Sioum, voilà que le beau Juif qui était assis à côté du père, se lève, encore visiblement tout ému car des larmes coulent sur ses joues...

Il dira: Mes parent avaient deux fils: mon frère ainé et moi-même. Mon ainé a été envoyé à la Yéchiva: c'était un vrai génie! Seulement à la Yéchiva Guédola, petit à petit il glissa vers la porte de sortie... Jusqu'à ce qu'un jour, il vienne voir mes parents en disant qu'il a décidé de tout abandonner!! De ne plus continuer sur cette voie! C'est alors qu'il abandonne

QUARANTE MINUTES
DE PRIÈRES

tout, quitte le toit familial sans donner de nouvelles. Ma mère lira des Téhilims tous les jours pour que mon grand frère revienne à la maison. En vain. A chaque allumage des bougies du Saint Chabat je la revois encore faire 40 minutes de prières afin que notre Yankélé revienne au berçail et fasse Téchouva!

Pendant 18 années (!!) elle prierà à l'allumage, et moi et mon père lui disions d'arrêter ses prières. Cependant elle continuera jusqu'à ce qu'elle soit emportée par la maladie! Dans le testament qu'elle laissera, elle demandera à mon père de continuer de prier 40 minutes à l'allumage des bougies comme elle avait l'habitude de le faire! Mon père continua 6 ans et demi jusqu'à ce que lui aussi monte au Ciel... Ni à l'enterrement de ma mère, ni à celui de mon père, notre Yankel n'est venu... Et je me suis toujours questionné sur le sens de toutes ces prières!

Jusqu'à ce qu'hier, je reçois un coup de fil de mon frère qui me dit que son fils fait un Sioum d'une Masskhet: ça fait plus de trente ans que je n'ai pas eu de nouvelles de mon grand frère!! A mon arrivée, je parle à mon neveu Ophir et lui demande en combien de temps il a appris cette étude, il me répond « en moins de 2 mois!! » Après qu'il ait fait cette magnifique Dracha de 40 minutes... je compris que les prières de mes parents ne sont pas passées aux oubliettes!!

Avec le temps Ophir continua à grandir dans la Torah, puis se mariera avec une fille pleine de crainte du Ciel. Et le jour de la Houpou, le père est venu avec un chapeau et une veste! Et petit à petit il commença à porter la kipa, puis la barbe et aujourd'hui LUI aussi est revenu à la belle maison de la Thora et des Mitsvots... Tout cela, grâce aux téfilots des parents... comme quoi il ne faut jamais désespérer!

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

Si tu remarques au sein des captifs une belle femme » (21-11)

La paracha commence avec la loi sur « la belle femme », et nous allons consacrer notre propos à « la femme valeureuse ». Sachant que « la beauté physique est mensongère » et seulement « la femme qui craint D. sera digne de louange » et sa beauté transparaîtra véritablement. Sachant que l'apparence extérieure, le **contenant**, n'est pas le plus important dans la vie mais bien le **contenu**, c'est-à-dire la personnalité et le caractère d'une personne, son être intérieur.

Quel est le secret de la femme valeureuse ? Dans le poème qui lui est dédié (Echet 'Hayil), sont énumérées les caractéristiques de la femme valeureuse, même si certaines de ces caractéristiques ne sont pas si appliquées de nos jours : « Ses mains saisissent le rouet » pour tisser des fils, « Elle se brode des tapis », « Elle confecte des tissus qu'elle vend ». **Quelle est la base de son caractère, qui est-elle vraiment ?**

Il semblerait que la réponse à ces questions se trouve dans le midrache (yalkout chimonim à la fin de Michléï). La réponse nous est fournie par allusion. Le midrache précise que le poème « Echet 'hayil » est rédigé suivant l'ordre alphabétique et affirme : « De la même façon que D. a donné la Torah à Israël avec vingt-deux lettres, Il loue les femmes justes avec les vingt-deux lettres ».

Ceci signifie que les filles d'Israël sont éduquées afin de devenir des femmes valeureuses dont le fonctionnement sera comme une Torah entière ! **Quelle responsabilité ! Superviser** le bon fonctionnement de la maison, être une femme de maison, une mère de famille, une **édatrice** exemplaires avec un cœur en or : « Elle ouvre sa main au pauvre et tend le bras au nécessiteux ». Elle sait être **économique**, elle éduque ses enfants dans la voie de la Torah selon la tradition de nos patriarches, et elle les **éduque** à bien se comporter envers leurs prochains : « Elle parle avec sagesse, et des leçons empreintes de bonté sont sur ses lèvres. Elle dirige avec vigilance la marche de sa maison, et jamais ne mange le pain de l'oisiveté ».

Un enseignement supplémentaire découle du poème « Echet 'hayil ». La guémara (Brakhot 4b) rapporte que le psaume « Téhila lédaïd » est dit trois fois par jour en raison du verset : « **Tu ouvres ta main et rassasies**



tout vivant à volonté » qui décrit l'abondance que le Créateur nous envoie, et qu'il est rédigé selon l'ordre alphabétique. Le gaon Hamabit zatsal (Beit Alkim, chaar hatefila 15) commente qu'un poème rédigé selon l'ordre alphabétique nous enseigne que les louanges contenues dans le poème ne sont pas accidentnelles. L'ordre alphabétique désigne l'ordre et le règlement. Et de ce poème nous devons comprendre que le Créateur n'envoie pas une abondance de bénédictions à la création mais Sa bonté est la base de toute la création et son fonctionnement, comme il est écrit « Un monde de bonté sera créé » (Psaumes 89-3), « Tes biens-faits rempliront la terre » (Psaumes 119-64).

C'est le même enseignement qui découle du poème « Echet 'hayil », qui est rédigé selon l'ordre alphabétique. Les bonnes actions de la femme valeureuse, sa participation aux responsabilités de la maison et sa bonté ne sont pas accidentnelles, c'est un système de valeurs élaboré et continu !

Quel est le secret de la force de la femme valeureuse ? Le poème décrit avec précision toutes ses actions mais soudain un verset nous parle de son mari et cela au verset concernant la lettre « Nouné » qui en Hébreu se rapporte au mot néfila (chute). Ceci nous enseigne qu'elle ne faillit pas à sa tâche car son mari lui donne des forces, l'encourage, la soutient et lui accorde son aide !

L'assemblée d'Israël est associée à une femme et D. à son mari (Ochéa 2-18). Tout le poème de Chir hachirim est basé sur cette allusion. Car il n'y a qu'avec l'aide du Ciel que nous ne chutons pas. Avant les « Jours Redoutables » (de Roch hachana à Kippour) qui approchent, nous prions le Créateur afin qu'il nous accorde Ses bienfaits et surtout qu'il nous soutienne ! Le jugement de D. suit le principe de la réciprocité : celui qui a pitié des autres, le Ciel a pitié de lui ; celui qui pardonne aux autres, le Ciel lui pardonne ses fautes. Tout mari et père de famille se posera donc la question suivante : "Ai-je aidé mon épouse afin qu'elle réussisse à accomplir sa tâche sans faillir ?" (Extrait de Mayane Hatchavoua)

Rav Moché Bénichou



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Il nous semble parfois à tort que le combat est perdu d'avance, que nos paroles seront vaines et ne feront que maintenir voire renforcer les positions de ce pauvre Juif égaré. Alors **On n'essaie même pas, et on se contente de nos mérites personnels** : notre Chabbat, notre cacherout, nos enfants... **On avance tout seul** et on laisse l'autre sur le bas côté, détruire sa vie et son Monde Futur.

Essayons de mieux comprendre ce processus grâce au récit suivant : Comme cela arrive de temps à autre, la ville Plonit, une nuit d'hiver, se trouva totalement privée d'électricité à cause de violents orages. D'habitude après quelques minutes, le courant est rétabli, et les habitants retrouvent la lumière, mais ce soir-là, après une heure, deux heures... toujours rien.

Pourtant les équipes de secours travaillaient dur, et après avoir effectué toutes les vérifications d'usage, **elles n'avaient toujours pas compris d'où provenait la panne**.

Les ouvriers montèrent alors dans la grande salle de contrôle, où se trouvait le chef de la sécurité du secteur, et à la grande surprise de tous, ils le virent avec un livre à la main, et une lampe posée sur le front, en train de lire tout tranquillement. L'un d'entre eux lui demanda s'il était au courant que toute la ville était sans lumière, et que depuis deux heures tous attendaient qu'il relève les fusibles ! Il leur répondit d'un air nonchalant que ce n'était pas un drame puisque lui avait de la lumière.

Ce n'est pas parce que nous faisons pénétrer la Chékhina dans nos maisons, grâce à nos efforts personnels, et que la Présence Divine, la lumière céleste, inondent nos foyers, qu'il ne faut pas se préoccuper de ceux qui demeurent dans le noir complet : le chaos spirituel. Nous pouvons, comme le montre notre exemple, essayer de relever les fusibles afin de partager notre lumière.

Cependant, de même que pour une vache perdue, nous devons respecter certaines lois afin de la rendre en bon état, de même il faudra ramener la spiritualité perdue sans casse ni fracas.

C'est-à-dire qu'il faudra déployer nombre d'efforts pour faire aboutir notre démarche, mais avec l'art et la manière ! En effet, lorsque l'on se trouve dans une pièce totalement obscure, on ne peut pas tout d'un coup sortir en plein jour par un soleil éblouissant, car alors, notre première réaction serait de fermer les yeux. Redonner une vie spirituelle, raviver cet éclat que tout Juif recèle en lui, doit se faire progressivement.

LE RETOUR DES ÉGARÉS (suite)

Si nous le bousculons, si nous voulons le réveiller en ouvrant d'un coup les volets, sa réaction sera de se cacher sous la couverture et nous n'aurons rien gagné.

Pour lui rendre ce qu'il a perdu, nous allons devoir entrer en connexion avec son cœur, qui est la source de tous nos faits et gestes, comme nous l'explique Rabenou Mi Barrenora (Avot 2 ; 9).

Or voici à quelles types de réponses nous nous trouvons le plus souvent confrontés dans ce genre de contexte : « **Moi je suis un Juif dans le cœur, pas besoin de tout ça..** ».

Ce à quoi nous pouvons lui répondre que la pensée ne suffit pas. Nous avons des enfants et nous les aimons de tout notre cœur, mais si nous ne nous en tenions qu'à cela, nos enfants risqueraient de manquer de tout. **Nous les aimons avec le cœur mais nous agissons pour leur bien**, c'est-à-dire que nous les nourrissons, les habillons, les consolons et les grondons, chaque fois que c'est nécessaire et par amour.

Et bien pour Hachem, c'est la même chose. Nous l'aimons avec le cœur, nous Lui sommes reconnaissants de tout ce qu'il nous offre à chaque instant, pourtant cela ne suffit pas : **Pour aimer, il faut passer à l'acte, DONNER, sinon l'amour s'étiolle...** Mais alors c'est quoi être Juif ? Une nationalité ? Une religion parmi d'autres ? Non, c'est avoir reçu l'héritage Divin, le préserver, et le considérer comme le plus précieux des trésors.

On voit par exemple que Hachem a « endurci le cœur de pharaon », ce qui l'empêche de raisonner.

De là nous comprenons qu'il faut, pour atteindre le cœur de l'autre et le mettre en action, l'attendrir. Un homme sensible, c'est un homme qui pourra agir vers le bien. Il n'y a pas un Juif au monde qui puisse dire qu'il ne croit pas en Dieu sans qu'il soit en train de se mentir à lui-même.

Qu'Hachem n'ait pas à nous faire subir de dures épreuves, mais que lorsqu'elles surviennent, si elles surviennent, et que la main de l'Homme devient faible et inefficace, notre cœur cherche l'issue. Et la seule porte qui puisse encore s'ouvrir lorsque toutes les autres sont fermées à double tour, est celle qui conduit vers notre Père qui règne dans les Cieux, Qui nous ouvrira tout grands « Ses Bras », après que nous ayons versé des larmes de repentir.

Rav Mordékhai Bismuth ☎ 054.841.88.36



Une invitation à la Téchouva

Rav Mordékhai Bismuth

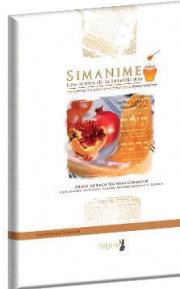
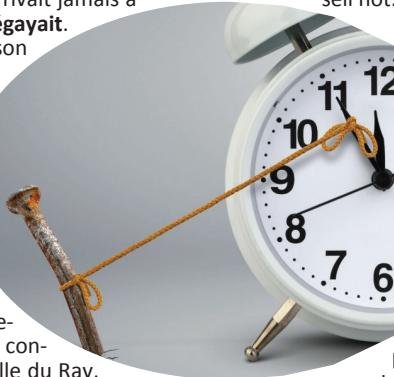
ANTICIPER LA PEUR DU JOUR DU JUGEMENT

Dans une grande communauté, tous les Chabat après la prière de Arvit, tous les fidèles passaient devant le Rav pour lui souhaiter « Chabat Chalom » et recevoir sa bérakha en retour. La queue et l'attente étaient longues, mais il était inconcevable de rentrer chez soi sans saluer le Rav. Dans cette communauté, un certain fidèle n'arrivait jamais à souhaiter « Chabat chalom » au Rav, car il bégayait.

Après avoir attendu comme tout le monde son tour, face au Rav, pas un mot ne sortait de sa bouche sauf « ch... ch... chaaa... chaaabb... »

Alors que derrière lui, tout le monde poussait, ce n'était qu'une minute plus tard qu'un « Chabat chalom » clair et distinct se faisait entendre. Voyant la même scène se répéter chaque semaine, un ami lui conseilla de commencer à souhaiter « Chabat chalom » au Rav avant de se trouver face à lui. De cette façon, une fois devant lui, le « Chabat chalom » clair et distinct émanera de ses lèvres. La semaine suivante, il mit ce conseil en pratique et, à sa grande surprise et à celle du Rav, il put lui souhaiter « Chabat chalom » rapidement et reçut la plus belle bérakha en retour.

Nous aussi, utilisons le mois d'Elloul et ses séli'hot pour arriver à Roch Hachana et Kippour sans bégayer. Nous pourrons prier d'une façon claire et distincte devant Hakadoch Baroukh Hou et obtenir le meilleur décret en retour.



- .Les Séder de Roch Hachana en intégralité
- .Des commentaires captivants
- .La halakha pas à pas
- .Couverture souple
- .110 pages

SIMANIME
Les portes de la bénédiction

שנה טובות ומתוקה ברכה הצלואה בריאות שלום בית שפירה פרנסה

SÉDÈRE DE ROCH HACHANA COMMENTÉ
SELON LES RITES : ERETZ ISRAËL, TUNISIEN, ALGÉRIEN, MAROCAIN & DJERBIEN

Téléchargez un extrait sur www.OVDHM.com

Ashdod-Ashkélon : 058.757.26.26 | Tel-aviv : 054.841.88.37 | Bneï Brak-Raanana : 054.841.88.36 | Natanya : 052.262.88.35



Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

Comment réduire la consommation de sel ?

Il n'est pas facile de se débarrasser d'un excès de sel, car celui-ci occupe une place de première importance dans la nourriture moderne. A titre d'exemple, voici une liste d'aliments riches en sel : crackers, légumes en conserve, charcuteries, sauce de soja, jus de fruit en conserve, olives et cornichons au vinaigre, aliments frits vendus en sachets ou qui contiennent de la farine avec levure chimique incorporée, graines grillées et salées, sardines, chou en conserve ou vinaigré, ketchup, poisson ou viande fumés etc.. Les producteurs refusent de réduire la quantité de sel dans la nourriture et de produire des aliments moins salés, parce qu'ils auraient du mal à changer les (mauvaises !) habitudes des consommateurs. Leur combat ressemble à s'y méprendre à celui des producteurs de cigarettes contre les ligues anti-tabac. Comme eux, ils incitent les gouvernements à faire paraître dans les journaux médicaux des articles qui tendent à contredire les conclusions des nombreuses recherches effectuées dans ce domaine. Ce devrait être le contraire ! Si les producteurs veulent ajouter du sel dans notre nourriture pour améliorer son goût, ils doivent prouver que c'est sans danger pour nous !

Comment limiter, la consommation de sel ?

Il est recommandé de diminuer d'au moins cinq grammes (= une cuillérée) la consommation quotidienne de sel. De prime abord, ce n'est pas une tâche difficile : on peut arrêter d'ajouter du sel lors de la cuisson et au repas, mais ce n'est pas suffisant ! Comme indiqué précédemment, la plus grande quantité de sel (environ 80%) se trouve, de nos jours, dans les produits alimentaires que nous achetons au supermarché. Nous n'en avons même pas conscience, parce que nous sommes habitués au goût salé. Le pain emballé contient aussi du sel un peu moins de 1%

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE SEL

dans le pain courant, soit une demi-cuillerée de sel pour une ration quotidienne de 250 g de pain. Autre exemple : d'après la notice inscrite sur les sachets, une assiette de soupe au poulet préparée à partir d'une poudre lyophilisée ou de petits cubes peut contenir une cuillérée entière de sel !

Certes, les fabricants sont tenus d'indiquer sur l'emballage le taux de sel contenu dans leurs produits, mais ils le font d'une manière qui n'est guère compréhensible pour le consommateur moyen (probablement pour la raison expliquée plus haut, à propos de « l'opposition des producteurs »). Au lieu de mentionner explicitement « le taux de sel », ils indiquent le taux de sodium. Or chacun n'est pas censé savoir que le sel est constitué de deux composants, sodium et chlorure. Seuls les spécialistes en chimie savent qu'il y a 2,5 gr. de sel pour chaque gramme de sodium. De la sorte, les producteurs empêchent, sciemment ou non, les consommateurs de comprendre réellement toutes les données. Pourquoi le ministère de la Santé ne les oblige-t-il pas à indiquer le taux de sel après celui du sodium ? Par exemple, après avoir noté sur le paquet de cornflakes : « sodium 1,1 % ». Ils devraient ajouter : « sel 2,7 % » ! A suivre...

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita
Contact ☎ 09 972.361.87.876





Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza - Coach de vie

LE CONFLIT (première partie)

Jusqu'à présent vous avez appris comment améliorer une relation afin de vivre plus en harmonie, et en complicité avec votre épouse.

Voyons maintenant ensemble comment gérer un conflit pour éviter un désastre et des souffrances inutiles !



Le conflit:

Quel est le véritable défi **journalier** du couple pour être épanoui au jour le jour ?

La priorité et le défi au sein même du couple est très clair, **préserver le Shalom**. Comme nous le savons, la capacité d'évoluer, la brakha, ne peut résider que dans un ustensile spirituel appelé le Shalom. Si cet ustensile est brisé, la brakha n'a pas où résider et laisse donc place à la colère, la rancœur, l'intolérance et l'incompréhension de l'autre.

Pour réaliser ce défi, je vous donne ici un conseil qui semble indispensable.

Ne faites jamais de critique sur votre conjoint. S'il vous a fait vivre quelque

chose de désagréable, ou qu'il vous a fait quelque chose que vous n'aimez pas. **Ne le critiquez sous aucun prétexte**, à la place **dites-lui ce que vous ressentez**. Ne dites rien sur lui, concentrez-vous sur votre propre mal-être et avec des mots adéquats, partagez-le.

Sachez cependant que **dans le cas où votre conjoint vous reproche quelque chose** et vous l'exprime par des critiques, vos sentiments seront acceptés, si et seulement si, vous avez compris auparavant ce qu'il ressent et pourquoi il vous reproche quelque chose. **Exemple :** « Même quand tu es/je suis à la maison, tu as l'air absent(e) ! » Lui répondre « Excuse-moi, mais la manière dont tu me parles me fait de la peine... ». Il ne faut surtout pas répondre de manière plus maladroite et vulgaire « oh, tu me soule ! » C'est impensable !! Si votre conjoint partage avec vous ses sentiments, même si cela est fait de manière maladroite, **votre rôle à vous** est de le comprendre, pas de rediriger la caméra sur vous.

La critique est la source de toute destruction dans les relations humaines personne n'aime entendre une critique, et **personne n'en tire des forces**. **Si vous voulez vraiment que votre conjoint change de comportement**, partager vos sentiments, cela marche et construit la relation.

Rav Boukobza **054.840.79.77**
aaronboukobza@gmail.com

Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

VÉRIFICATION DES TÉFILINE, MÉZOZOT ET DE SOI MÊME

Certains ont l'habitude de faire vérifier leurs téfiline et mezouzot pendant le mois d'Elloul. Cependant, si les téfiline ont été écrites par un sofer de qualité, il ne sera pas nécessaire de les faire vérifier, même après plusieurs années.

Par contre, la halakha demande de faire vérifier les mezouzot au moins deux fois en sept ans.

De même qu'il est très bon de faire vérifier téfiline

et mezouzot, il sera aussi recommandable, chaque nuit avant de dormir, de scruter nos actes pour s'assurer qu'ils sont agréés par Hachem.

En effet, souvent, lorsque des épreuves arrivent dans la vie, les gens demandent : « **As-tu fait vérifier tes téfiline et mezouzot ? C'est sûrement à cause d'un problème dans l'écriture que cela t'arrive** ». On cherche des causes exté-

rieures sans essayer de se remettre en question. Imaginez un chauffeur qui accumule les accidents de la route. Quand on l'interroge pour savoir ce qu'il s'est passé, il répond que lui aussi ne comprend pas la



cause de ses accidents. Il affirme qu'il a tout fait vérifier : les pneus, les freins, le moteur... Pour lui, ce n'est pas de sa faute, bien sûr. Jamais il ne dira que c'est lui qui conduit mal. Mais parfois, c'est la conduite qu'il faut vérifier... Ainsi en est-il pour nous : nous vérifions téfiline et mezouzot, mais il ne faut pas oublier de vérifier notre cœur et d'examiner nos actes.

UN OUVRAGE INÉDIT ET INDISPENSABLE



- .Les Séli'hot traduites en intégralité
- .Des commentaires captivants
- .La halakha pas à pas
- .Couverture souple
- .214 pages

Séli'hot

N'attendez pas la dernière minute, commandez-le dès à présent en ligne

www.OVDHM.com



Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHAH

חובב דעת

HonenDaat

כִּי תצא

Chéma 9h47/10h35

Chkia : 20h06

20:54 19:51

רבי עקיבא אמשים מרוחק ה

שבת

| | | |
|---------|--------------------|-------|
| Minha | 19:30 | מנחה |
| Arvit | 20:00 | ערבית |
| Chahrit | 7:00 - 9:00 - 9:50 | שחרית |
| Minha | 19:00 | מנחה |
| Arvit | 20:54 | ערבית |

| Semaine - חול | | |
|----------------------------|-------------|--------------|
| Selihot | 6:00 | סליחות |
| Chahrit | 7:00 - 8:00 | שחרית |
| Chahrit (Dim) | 9:00 | שחרית יום א' |
| Minha-Arvit | 20:00 | מנחה-ערבית |
| Arvit Yechiva (hors Mardi) | 21:15 | ערבית |
| Arvit | 20:45 | ערבית |

ח לא-תתעב אָדָمִי כִּי אַחֲיךָ הוּא לְאַתְתָּעֵב מִצְרָיִם כִּי-גָרֶגֶר הַיּוֹת בָּאָרֶץ :

« N'aie pas en horreur l'Iduméen, car il est ton frère n'aie pas en horreur l'Egyptien, car tu as séjourné dans son pays. » (Dévarim 23-8)

Rashi :
N'aie pas en horreur l'Egyptien – En tout et pour tout. Même s'ils ont jeté leurs mâles dans le Nil. Et ceci pourquoi ? Car ils vous ont donné asile lors de la difficulté. Que dirions nous si nous avions loué une maison à grand prix durant de nombreuses années, et lorsque nous aurions voulus déménager, le propriétaire nous aurait empêché de partir et nous aurait même infligé de lourdes souffrances sans nous laisser de répit ; si on nous demanderait ensuite d'être reconnaissant envers ce propriétaire pour nous avoir donné un toit, une telle demande serait-elle acceptable ???

Cette question est posée par le Gaon Rabbenou Yéroham Ha-Lévy z.t.s.l dans son livre **Hohma Ou-Moussar** (tome 1 Maamar 27) au sujet de l'ordre donné par la Torah « ... n'aie pas en horreur l'Egyptien, car tu as séjourné dans son pays. ».

Là aussi, comme pour le cas de la location, les égyptiens ont reçu une belle rétribution en échange de leur « hospitalité » à l'égard d'Israël !

Hormis le fait que Yossef Ha-Tsaddik les a sauvé de la destruction, mais qui plus est, ils n'ont pas payé le salaire qui revient à 600 000 personnes asservis durant 430 ans (voir Guémara Sanhédrin 91a) !! Ajoutés à cela les terribles persécutions et la dureté de l'esclavage qui ont transformé « l'hébergement » en enfer !! Et après tous ces insurmontables difficultés, nous recevons l'ordre « ... n'aie pas en horreur l'Egyptien... » et ceci seulement « Car ils vous ont donné asile lors de la difficulté » ?! La taille de l'étonnement est égale à la taille de l'enseignement qui nous est transmis ici sur l'identité du peuple d'Israël.

Le juif se doit de s'élever au sommet de la reconnaissance, jusqu'à « ne pas avoir en horreur l'Egyptien. » Ceci est le tampon qui marque de façon indélébile le peuple d'Israël : Les qualités humaines !

Si nous avons dit plus haut qu'une telle demande pouvait sembler inacceptable, la Torah vient et aplanie les chemins de nos cœurs, en nous indiquant comment nous comporter.

Cette exigence si haute s'éclaire davantage à travers les versets voisins :

Un Ammonite ni un Moabite ne seront admis dans l'assemblée d'Hashem ; même après la dixième génération ils seront exclus de l'assemblée d'Hashem, à perpétuité.

Et ceci pourquoi ? Parce qu'ils ne vous ont pas offert le pain et l'eau à votre passage, au sortir de l'Egypte, et de plus, parce qu'il a loué les services de Bilam fils de Béor contre toi, de Pétor en Mésopotamie, pour te maudire. (Dévarim 23-4 et 5)

Le RAMBAN commente : « Il me semble que ces deux frères – Amon et Moav – ont été écartés par la Torah, car ils étaient redévalues de la bonté d'Avraham qui avait sauvé leur père (Lot) et sa femme de l'anéantissement et de la captivité. C'est encore par le mérite d'Avraham qu'Hashem les épargna (Lot et sa femme) de la destruction de Sédom et Amora. Les enfants – Amon et Moav – devaient donc prodiguer du bien à Israël, mais ils leur firent au contraire du mal. L'un (Moav) loua les services de Bilam Ben Béor contre Israël pour le détruire (par des malédictions), et l'autre (Amon) ne leur offrit pas le pain et l'eau lors du passage d'Israël à proximité de sa frontière... C'est pour cela que le texte cite d'abord le Amonite et sa faute – « Parce qu'ils ne vous ont pas offert le pain et l'eau » et ensuite le Moabite et sa faute – « parce qu'il a loué les services de Bilam fils de Béor contre toi ».

Nous apprenons ici un merveilleux fondement : Les égyptiens - qui ont asservis Israël et qui les ont opprimés - n'ont pas été définitivement bannis de l'assemblé d'Hashem. Par contre, Amon et Moav - qui n'ont absolument pas asservis Israël, mais qui se sont contenté de ne pas leur exprimer de

לעיצורי בשמה דניאל בן רחל בבית כהן



reconnaissance pour le bien prodigué à leurs ancêtres - ont été exclus à jamais.

La raison à cela : **Les gens dépravés dans leurs qualités humaines ne sont pas dignes d'être inclus dans l'assemblée d'Hashem.**

Nous apprenons ici la définition des qualités humaines : **Les pires transgressions ne constituent pas une raison valable pour écarter les nations de l'assemblée d'Hashem, mais des qualités humaines dissolues, oui !!!**

Amon et moav ont été écartés pour l'éternité de l'assemblée d'Hashem, pour ne pas avoir été reconnaissants envers les ancêtres d'Israël pour le bien qu'ils prodiguerent à leurs propres ancêtres.

En revanche, Israël reçoit le commandement d'acquérir cette merveilleuse qualité de la reconnaissance dans toute sa signification. Ce commandement inclus la reconnaissance pour la « bonté » prodiguée par les égyptiens à Israël, parmi l'océan de malheurs et de souffrances qu'ils ont amené sur eux ! **Les descendants de ceux qui sont sortis d'Egypte ont le devoir d'être reconnaissants pour cette bonté, jusqu'à la fin des temps !!**

Rav David A. PITOUN - HalakhaYomit.co.il

הפטרא

Liens avec la saison du calendrier juif et la Paracha de la semaine

Cette Haftara, qui décrit le rassemblement futur des Juifs, est la cinquième des Sept Haftarot de Consolation.

La Parachat Ki Tetsé fait allusion à la Haftara en mettant en garde les Juifs de respecter tous les vœux et toutes les promesses qu'ils ont prononcés et de ne jamais prendre à la légère une parole sortie de leur bouche (Devarim 23:24). Dans le même état d'esprit, la Haftara mentionne un serment prononcé par Hachem : de même qu'il ne déclenchera plus jamais de déluge sur le monde, Il ne Se mettra plus en colère contre les Juifs après le rassemblement final. Nous pouvons être assurés qu'il respectera Sa promesse.

Une bonne partie de la Paracha est consacrée au mariage, au divorce, ainsi qu'à d'autres sujets reliés. La Haftara compare la future réconciliation de Hachem avec Son peuple élu à celle d'un mari avec son épouse avec laquelle il était brouillé. En outre, le thème, abordé au début de la Haftara, de la femme stérile à qui Hachem accorde la fertilité rappelle la mitsva de yiboum, le lévirat, stipulant que les enfants nés de ce mariage sont mis au crédit du défunt, resté sans descendance.

טעמי הילכה

Chilouah haken / Renvoyer la mère oiseau avant de prendre ses petits

Un Juif qui trouve le nid d'un oiseau cachet n'a pas le droit de prendre les petits ou les œufs tant que la mère oiseau se trouve sur le nid. Il doit en premier lieu renvoyer la mère oiseau. Si elle revient, il doit la renvoyer de nouveau. Alors seulement, il peut prendre les petits ou les œufs.

En récompense de cette manière d'agir, la Torah promet : « Ce sera bon pour toi et tu vivras de longs jours ».

Le Zohar explique que la mitsva a un profond impact : Chassée de son nid la mère oiseau vole sans trouver de repos par-delà les collines et les vallées. Elle crie désespérément et avec amertume sa douleur d'avoir été séparée de ses petits.

L'ange qui a la charge de cette espèce d'oiseaux se présente devant le Trône Céleste et reproche à Hachem : « Pourquoi Toi Qui fais preuve de compassion dans toutes Tes voies, as-Tu ordonné cela dans ta Torah ? ».

Les anges qui ont la charge des autres espèces d'oiseaux reprennent sa plainte, demandant pourquoi la mère oiseau de l'espèce sur laquelle ils veillent devrait elle aussi souffrir ce même destin amer.

Hachem se tourne alors vers tous les Hôtes Célestes et les réprimande : « Vous avez été témoins de la manière dont les anges qui ont la charge des espèces d'oiseaux parlent en leur faveur. Pourquoi donc nul parmi vous ne se soucie-t-il de Mes fils et de Ma Chekhina, qui sont en exil, pour parler en leur faveur ?

« La Chekhina est séparée de son nid, le Beit Hamidach à Yerouchalaïm, et Mes fils (les oisillons) demeurent parmi les non-Juifs. N'y a-t-il personne parmi vous pour susciter Ma compassion en prenant leur défense ? ».

Le Tout-Puissant pousse alors ce cri : « Pour Moi-Même, pour Moi-Même, Je vais le faire ; car pourquoi Mon Nom serait-il profané ? » (Yechayahou 48:11).

Ce cri plaintif suscite la miséricorde céleste envers la douloureuse situation du peuple juif. Nous voyons qu'en observant ainsi la mitsva de renvoyer la mère oiseau, on suscite la compassion dans les sphères célestes. Ceci explique la grande récompense qui lui est attachée : « Ce sera bon pour toi et tu vivras de longs jours ».

Le Midrach cite un autre bénéfice de la mitsva, qui lui est attaché même lorsque le peuple d'Israël ne se trouve pas en exil : Un certain mazik, agent nuisible, rôde dans les airs. Il frappe comme une flèche, et le verset se réfère donc à lui comme à une flèche : « Ne t'effraie pas des terreurs de la nuit, ni de la "flèche" qui vole de jour » (Tehilim 91:5).

Comment en est-on protégé ? En observant la mitsva de renvoyer la mère oiseau.

מליצה

On raconte une histoire relative à la récompense du Monde futur, concernant Rabbi Avraham Yéhochoua Heschel d'Apta, l'auteur du Ohev Israël. Un homme, dont la fille était en âge de se marier, vint trouver un jour le saint Rabbi. Il lui expliqua que dans le temps, il avait été un important commerçant, mais la roue de la fortune avait tourné pour lui et il se trouvait à présent fort démunie. Il venait donc solliciter le maître pour un conseil susceptible de l'aider à sortir de ce mauvais pas, et le prier d'implorer le Créateur en sa faveur. Rabbi Avraham lui demanda quelle était la somme dont il avait besoin pour marier sa fille, et l'autre répondit qu'il lui fallait mille roubles. Le Rabbi lui déclara alors : « Va en paix ! Prends simplement ce conseil : la toute première marchandise qu'on te proposera d'acheter, saisis-la, et Dieu

ou humiliant. La position sur ce sujet est clair, il est interdit aux parents de mal se comporter envers leurs enfants, ou de les tourmenter inutilement.

Plus encore, les parents ne doivent pas mettre trop de pression sur leurs enfants, ni être trop pointilleux sur l'honneur qui leur est dû. Cette ligne directrice pour les parents inclut toutes sortes de contraintes, y compris psychologiques, car elles peuvent souvent être un énorme fardeau de tension et de stress que les parents mettent sur le dos de leurs enfants.

Afin que la relation entre parents et enfants soit normale, les parents doivent témoigner compréhension, respect et tolérance à leurs enfants. Chaque enfant a besoin de parents qui l'aiment, et surtout qui l'acceptent tel qu'il est.

Réponse de la Devinette

Les Baalé Tossafot

t'enverra la réussite ! » L'homme, ne comprenant pas comment il pourrait faire la moindre transaction sans argent, garda cependant le silence et s'en remit à la promesse du maître. Sur la route du retour, il s'arrêta dans une auberge, où des marchands de pierres précieuses étaient attablés. Notre homme s'approcha de leur table et commença à observer les magnifiques diamants qui y étaient soigneusement posés. L'un des commerçants lui lança : « Qu'as-tu donc à regarder ainsi ? Serais-tu intéressé par un diamant ? — En effet, répondit son interlocuteur. — Et de quelle somme disposes-tu ? — Je possède en tout et pour tout un rouble ! répondit l'autre naïvement. »

A cette réponse, toute la compagnie éclata de rire. Le marchand de pierres précieuses reprit : « Si tu veux, j'ai une marchandise que je peux te céder pour un rouble. Il s'agit de ma part dans le Monde futur. Je suis prêt à te céder toute ma récompense de l'au-delà pour un rouble. — J'accepte, répondit le pauvre homme, mais à condition que nous consignions cette vente par écrit, en bonne et due forme. » Le marchand, tout en continuant à pouffer, accepta cette condition. Encouragé par ses compères qui ne valaient guère mieux que lui, il écrivit sur une feuille de papier qu'il cédait toute sa part du Monde futur à Untel, pour le prix d'un rouble. L'échange fut fait, et aussitôt après, notre homme sortit un ouvrage talmudique et s'assit dans un coin de la pièce pour étudier. Pendant ce temps, les commerçants continuaient à se moquer de cet ingénue, qui avait dépensé son dernier sou pour une chose dont nul ne connaît l'existence. Alors qu'ils riaient encore, la femme du « vendeur » entra dans l'auberge et demanda à son mari la raison de cette hilarité.

Celui-ci lui raconta l'affaire en détail, mais sa femme réagit vivement : « Qui sait ? Peut-être avais-tu encore droit à une petite part dans le Monde futur ? Or, tu viens de t'en débarrasser et tu es à présent totalement démunie de récompense ! Je refuse de continuer à vivre avec un homme sans avenir spirituel. Allons immédiatement chez le Rav, je veux demander le divorce ! »

Le marchand, surpris par cette réaction, s'efforça de rasséréner sa femme, en lui expliquant qu'il ne s'agissait que d'une plaisanterie. Mais celle-ci semblait inflexible : « Je refuse de vivre avec un homme qui n'a pas de Monde futur ! » Se voyant acculé, le marchand partit à la recherche de son « acheteur » et lorsqu'il le trouva dans son coin, il lui dit : « Tu sais aussi bien que moi que cette vente n'était qu'une plaisanterie. Alors voilà, je te rends ton rouble et tu déchires ce contrat. — Absolument pas ! réfuta l'autre. Les affaires sont les affaires et je n'ai nullement pris celle-ci à la plaisanterie. — Très bien, articula le vendeur en s'efforçant de garder son calme, alors je propose de te racheter ma part au Monde futur, et je t'offre en sus une dizaine de roubles. — Je ne consens à annuler notre vente qu'en échange de mille roubles ! — De quoi parles-tu ! s'exclama le marchand de diamants. Tu voudrais une pareille somme en échange d'un simple bout de papier ? » Mais par derrière, sa femme lui souffla : « Même s'il exige cinq mille roubles pour te rendre ton Monde futur, j'exige que tu les paies ! » « Très bien, reprit le mari, je suis prêt à t'offrir cent roubles contre ce papier ! — Sache, répondit l'inf�xible acheteur, que je ne suis pas un sot, comme toi et tes amis l'ont insinué. Je possédais moi-même une affaire florissante, mais j'ai récemment fait faillite. C'est sur les conseils de mon maître, le Rabbi d'Apta, que j'ai accepté la première transaction qui me serait proposée, car j'ai besoin de mille roubles pour marier ma fille. Par conséquent, je ne te céderai pas ce papier pour un seul sou de moins ! »

Le commerçant continua ses marchandages, proposant deux-cents, trois-cents puis cinq-cents roubles pour annuler le contrat, mais son rival répétait sans ciller : « Mille roubles, et pas un sou de moins ! » En réalisant qu'il avait affaire à un têtu, le marchand de diamants finit par céder, et déboursa la somme de mille roubles en échange de son contrat. L'épouse, heureuse d'apprendre que son mari avait finalement récupéré sa part du Monde futur, se tourna vers le disciple du Rabbi d'Apta et le pria de lui présenter son maître. Celui-ci accepta et lorsque la femme du marchand fut introduite dans la pièce du Rabbi, elle lui dit : « Je suis évidemment très heureuse d'avoir pu aider ce pauvre Juif à marier sa fille, mais j'aimerais tout de même poser une question au maître : la part du Monde futur de mon mari vaut-elle réellement mille roubles ? » Rabbi Avraham lui répondit en ces termes : « Je vais vous dire l'exacte vérité : au moment de la première transaction, lorsque votre mari a vendu son Monde futur, celui-ci ne valait même pas le rouble qu'il a reçu en échange ! Toutefois, avec la seconde transaction, lors de laquelle il a aidé un Juif à marier sa fille et a accompli la mitsva de hakhnassat Kala, sa part de Monde futur a soudain décuplé et a acquis une valeur nettement plus importante que ces mille roubles... »

שלום בית

Influence de la critique sur les enfants

Les enfants issus d'une famille où régnait une ambiance de reproches permanents risquent fort de reproduire cette atmosphère dans leur propre foyer une fois adultes. Ce danger est une raison supplémentaire pour faire preuve d'une grande délicatesse dans la formulation des griefs. Heureusement, l'inverse se vérifie aussi et les enfants ayant grandi dans un foyer serein sauront établir dans le leur un système relationnel harmonieux.

Dans l'esprit des enfants, la critique est également indicatrice d'ordre de priorités. En émettant des doléances acerbés sur des éléments purement matériels par exemple, on leur instille l'idée que ce sont des fondamentaux, alors qu'ils sont dépourvus de toute valeur au regard du judaïsme. À l'inverse, en ne formulant des critiques que sur des facteurs réellement importants, on leur apprend qu'il y a lieu de renoncer à de nombreuses choses, sauf aux sujets essentiels.

Portons ici notre attention sur un point primordial dans la vie du couple : l'insatisfaction d'un conjoint pourrait malheureusement faire germer en son esprit la malheureuse pensée selon laquelle « Ce serait mieux si je me mariais avec un(e) autre... ». Or le Séfer Hahinoukh explique à partir du verset suivant (Dévarim 24, 5) : « Si quelqu'un a pris nouvellement femme, il sera dispensé de se rendre à l'armée, et on ne lui imposera aucune corvée ; [...] il réjouira la femme qu'il aura épousée », que la Torah veut que le lien entre les conjoints soit à ce point intense que la seule pensée d'une relation éventuelle avec un(e) autre lui soit absolument étrangère, afin que les futurs enfants du couple puissent se développer dans la sainteté et la pureté.

Inversement, une personne qui accable son partenaire d'observations et de griefs, incite ce dernier à avoir ce genre de pensées, lesquelles atteignent profondément, à n'en point douter, les enfants de ceux auxquels elles viennent à l'esprit, ces mêmes enfants en lesquels nous investissons tant de ressources ! (Nédarim 20b)

Comme dit plus haut, les critiques émises juste avant que le conjoint ne quitte le domicile pour ses activités quotidiennes

דברי היתוצרות

Eloul est un mois privilégié pour la téchouva. Alors que les grandes vacances ne sont pas encore terminées voici que ce mois de rapprochement avec Dieu entre dans sa seconde partie, nous laissant entrevoir les préparatifs aux grandes solennités de Roch Hachana et de Yom Kippour. En cette période, nous devons nous consacrer à l'essentiel et être capable de remettre en question le sens donné à nos vies individuelles ! Les rites et coutumes d'Eloul, avec les Sélihot, la sonnerie du Chofar et une tsedaka intensifiée sont bien connus et ils n'ont qu'un objectif majeur : permettre à chaque Juif de « faire le point » dans sa vie. Ce dernier mois de l'année hébraïque nous rappelle la nécessité de marquer une pause dans notre existence pour que celle-ci puisse redémarrer de plus belle. L'une des plus belles mitsvot de la Torah est sans aucun doute celle de la téchouva qui prouve à l'homme qu'il lui est toujours possible de réorienter sa vie et de la redéfinir selon les meilleurs paramètres en remettant « les compteurs à zéro ».

Etre capable de procéder ainsi à une véritable remise en question, c'est là la force du peuple juif. L'un de mes maîtres disait que la Torah est « une prière individuelle dite en commun » : chacun prie pour lui, mais nos prières convergent pour l'ensemble.

Il en est de même pour la téchouva : chacun amorce son propre retour, mais nous revenons tous ensemble à Dieu. Et c'est cette force de collectivité qui augmente la cohésion de notre peuple et le dote d'un puissant moteur !

Cette période d'Eloul à la fois merveilleuse et très exigeante, voire même épuisante, est certainement l'une des plus riches de notre calendrier ! Elle est le prélude aux fêtes de Tichri, summum de l'année. J'ai l'habitude de dire que dans le mariage, le plus beau jour, c'est la veille, au paroxysme des préparatifs. D'où l'importance et la beauté de ce mois d'Eloul.

Rav Yossef-Haïm SITRUK

תינוק

Reproduire ses propres manques chez ses enfants

Nous avons évoqué précédemment le thème des exigences que les parents ont par rapport à leurs enfants : certaines sont constructives, c'est-à-dire réalisables et pertinentes, et d'autres relèvent d'un désir d'utiliser les enfants comme faire-valoir, donc irréalistes et nuisibles. Ces « objectifs », qui ne sont dignes ni des parents ni des enfants, ont pour effet d'enseigner à ces derniers une leçon profondément anti-éducative, à savoir que l'essentiel dans la vie est le paraître au détriment de l'être.

Le Rav Wolbe, dans son ouvrage intitulé : « Semer et construire », explique qu'il n'est pas rare de rencontrer des parents qui accordent une importance démesurée à certains points de l'éducation de leurs enfants. Il s'agit en général, selon le Rav, d'éléments qui ont fait défaut aux parents eux-mêmes dans leur enfance. Plus tard, en devenant parents à leur tour, ces personnes sont animées d'un désir de ne pas commettre les mêmes erreurs, ou de ne pas infliger les mêmes carences à leurs enfants. Il s'agit sans conteste d'une intention tout à fait louable. Cependant, poursuit le Rav, c'est là que les parents doivent faire preuve de discernement : ce qui leur a fait défaut dans leur enfance n'est pas forcément nécessaire aujourd'hui au bon développement de leurs enfants. Ceux-ci sont forcément différents de leurs parents, que ce soit au niveau de leur maturité, de leur caractère, de leur intelligence etc. Leurs besoins diffèrent donc également.

L'exemple le plus classique est celui des parents qui ont souffert dans leur enfance d'un manque matériel. L'argent faisait défaut, on n'avait pas de quoi se vêtir correctement. On mangeait de manière frugale, on n'avait pas de jouets, etc. Ces mêmes parents ont pu également souffrir d'un manque affectif. Leurs propres parents étaient trop absorbés par les soucis du quotidien pour accorder à leurs enfants toute l'attention et la chaleur qu'ils réclamaient. Ces personnes, une fois devenues adultes, vont naturellement exprimer le désir de ne pas infliger les mêmes souffrances à leurs enfants. Ils vont donc donner sans cesse, acheter des jouets, accéder au moindre désir... Là encore, si l'intention des parents est tout à fait louable, il convient de marquer une pause et de s'interroger : mon enfant a-t-il réellement besoin d'une telle abondance ? Est-ce bon ou au contraire néfaste pour son développement ? L'éducation n'est-elle pas aussi la capacité à poser des limites ? Du reste, le mot « gâter » en français est assez intéressant : il signifie à la fois prodiguer largement et abîmer, dégrader... C'est ce que la Torah affirme depuis fort longtemps : trop donner à un enfant, c'est quelque part lui faire du mal. L'enfant qui reçoit tout ce qu'il désire et même plus encore, grandit avec le sentiment que tout lui revient de droit.

Ses parents l'ont certes choyé, mais ils ne lui ont jamais enseigné le partage avec autrui ; comment un tel enfant pourra-t-il plus tard vivre en société ? « Yéchouroun s'engraissa et regimba », dit la Torah (Dévarim, 32, 15). « Yéchouroun » désigne le peuple d'Israël. Celui-ci risquerait, une fois gratifié d'une grande abondance matérielle, de s'enorgueillir et de dédaigner Hachem, Auteur de ces bienfaits. Ce qui est exact à l'échelle de tout un peuple l'est également au niveau des particuliers. Lorsque les enfants évoluent au sein d'une atmosphère où tout leur est accordé, alors non seulement, ils en oublient de se montrer reconnaissants, mais en plus, ils finiront par « regimber », c'est-à-dire à se rebeller contre leurs parents et aller à l'encontre de leur volonté.

Ainsi, l'on comprend que l'amour et la crainte (comprenez l'imposition de limites claires) doivent impérativement aller de pair. Un enfant, pour grandir de manière saine, a besoin de se voir imposer certaines limites. Autrement, la société dans laquelle il évoluera se chargera de les lui imposer, ce qui ne manquera pas de générer conflits et difficultés de tous ordres. Cet enfant devra en effet apprendre à partager avec ses camarades, à faire des concessions dans la cour de récréation, à accepter la défaite... Plus tard, il devra apprendre à se soumettre à certaines règles, que ce soit dans sa vie professionnelle ou familiale. Or comment accepter ces contraintes lorsque depuis tout petit, il a vu le moindre de ses désirs immédiatement satisfait ? Ainsi, le désir louable de prodiguer du bien à ses enfants doit, afin de ne pas générer de mal, être concrétisé avec discernement. C'est là que les parents devront faire preuve de ce que l'on nomme l'intelligence éducative, premier pas d'une éducation réussie.

Education des Enfants : Mitsva en Or

AUTOUR DE LA TABLE DU SHABBAT N°92 KITETSE

Pleurer le jour du Chabat: permis ou non?

Au début de notre Paracha sont traitées les lois de la "Echet Yaffet Tohar": La belle captive. Ce sont des lois d'exceptions qui ont eu cours lors de la conquête de la Terre d'Israël. Si une fille du pays trouvait grâce aux yeux du soldat, ce dernier avait la possibilité de l'épouser. Il fallait pour autant suivre une procédure draconienne. Elle devait passer par une période d'isolement pendant un mois durant lequel elle pleurait la maison de son père. Après, si l'homme désirait toujours l'épouser, il fallait faire une conversion en bonne et due forme.

A un niveau plus élevé de l'interprétation, le Or Ha'Haim explique que c'est une allusion au travail de l'âme sur terre! En effet, l'âme qui provient du trône divin, descend sur terre pour faire un grand combat contre son Yétsé: le mauvais penchant. La bataille est rude, mais explique le Rav, si l'homme décide de partir au combat, il aura de forte chance de le vaincre grâce à l'aide divine. C'est l'allusion au "Ki Tétsé La Mil'hama etc."/lorsque tu partiras en guerre (contre ton Yétsé) la suite du verset indique qu'il fera une captive: c'est le signe de la victoire! Cependant le Or Hahaim explique que les pleurs de cette femme sont une allusion au mois d'Elloul! En effet les pleurs sont à l'image du repentir du peuple juif à l'approche des jours de jugements de fin d'année. Le saint Zohar va dans le même sens, les pleurs sont en relation avec le mois d'Elloul où Moché Rabénou est monté sur le mont Sinaï pour recevoir le pardon de la faute du veau d'Or.

Le Zihron Yacov pose une intéressante question. D'après cela, les pleurs qui durent 1 mois, sont le symbole du mois d'Elloul. Or, dans ces 30 jours il y a nécessairement les 4 Chabathots du mois. Or, nous savons qu'à Chabath il est interdit de pleurer. Le Choul'han Arou'h édicte en effet que lorsque l'on visite un endeuillé le jour du Chabath on ne dira pas la formule d'usage: "Que le Ciel te console.." mais uniquement: C'est Chabath! Que tu reçois la consolation." La raison est, que les Sages de mémoires bénies n'ont pas voulu entraîner une affliction le jour saint, car le prophète appelle le Chabath "un temps de délice"! C'est pourquoi toute peine est proscrite. Donc finalement, il n'y aura pas 30 jours de pleurs mais uniquement 26! Or la Thora dit qu'elle pleurera un mois! On vous propose deux réponses.

Lorsque la Thora parle d'un mois de pleurs, l'intention est que *grosso modo*, le mois sera sous le signe des lamentations à l'exception des Chabaths. Cela reste un mois de repentir mais... sans compter les chabaths. Une autre manière de répondre, beaucoup plus innovante est de savoir que l'affliction interdit le Chabath, c'est une peine stérile. Par exemple lire des romans ou des récits chargés de tristesse: il sera préférable de ne pas le faire durant Chabath. Mais il existe un cas permis par le Rama (288.2). Il enseigne que pour la personne dont les pleurs enlèvent une affliction plus importante: ce sera permis! Nous l'apprenons d'un Midrach où les élèves de Rabi Akiva ont vu leur maître pleurer le jour du Chabath. Il venait d'approfondir le Livre du Chir Hachirim du Roi Salomon, et les larmes lui sont montées aux yeux. (Une autre version est qu'il a pleuré la mort de son maître: Rabi Eliézer. Ses élèves lui dirent alors: C'est Chabath! Il répondit: "C'est pour moi un délice!" C'est-à-dire que ses pleurs l'ont libéré de la grande tristesse dans laquelle il était plongé) D'après la 1°

explication, ses pleurs sont venus après l'étude du Chir Hachirim. Ils provenaient de la grande pureté de cœur du maître. On pourra apprendre de la même manière que les pleurs provenant de la Téchouva durant le mois d'Elloul seront **aussi** permis! Car ils proviennent d'une grande pureté de cœur! Donc il y aura bien 30 jours de pleurs (Téchouva) comme le Or Ha'haim l'a écrit!

La Guémara dans Béra'hot énonce qu'à la vue d'un grand Sage en Thora du Clall Israël on fera une bénédiction particulière: "Béni soit Hachem... qui **partage** de sa sagesse à ceux qui **le craignent**." Tandis que lorsque l'on rencontre un savant des nations, on dira: "Béni Soit Hachem... qui **donne** de la sagesse aux hommes de chair et de sang."

Nos lecteurs ont certainement remarqué la différence entre les deux bénédictions. Pour le Sage juif nous disons: "qui **PARTAGE** de sa sagesse", tandis que pour les nations: "qui **DONNE** de sa sagesse".

Les commentateurs (Aboudraham) expliquent que pour la Thora il est marqué qu'Hachem **partage** de sa sagesse. C'est à l'image d'un canal d'irrigation. Ce conduit va déverser de l'eau indispensable au champ. Seulement, l'agriculteur pourra élargir ou raccourcir ce canal à sa guise. Dans tous les cas l'eau provient de la source en amont. De la même manière, la Thora nous met en contact directement avec le Ribono Chel Olam! Le Maharcha explique aussi que la sagesse provient du Créateur lui-même tandis que les sciences séculaires ne sont pas propres à Hachem, mais extérieures à Lui! C'est un don qui est déraciné de sa source. Donc, pour la sagesse des nations il est marqué qu'il DONNE de cette sagesse aux savants! Tandis que pour la Thora c'est qu'il PARTAGE de cette sagesse! Formidable!

Un autre point intéressant, c'est qu'à la fin de la bénédiction pour les Sages d'Israël il est dit: "... les craignants Dieu". Le Maharcha note que la bénédiction aurait dû mentionner "les érudits" mais non les "craignants"! La réponse fulgurante qu'il donne c'est d'après une Michna du Traité des Pères: "Celui qui a la crainte de la faute, alors sa sagesse (la Thora) sera préservée mais celui qui fait prévaloir la sagesse à sa crainte (du péché): sa sagesse ne perdurera pas!" C'est-à-dire que la Thora donne une plus grande importance à la crainte du péché plus encore que la sagesse elle-même!! C'est une grande nouveauté propre au judaïsme qui fait prévaloir la moralité plus encore que l'intelligence! (L'inverse de la démarche intellectuelle!). Passons au cœur de la question! Qu'en est-il d'un savant des sciences émérites... mais juif! Est-ce que l'on devra faire la bénédiction "qui PARTAGE de sa sagesse" ou alors: "qui Donne de sa sagesse"? La question est un tant soit peu intellectuelle car dans les faits le Michna Broura (224.10) rapporte qu'il faut que notre homme soit connaisseur émérite dans les 7 sciences de la nature comme par exemple: la physique, les mathématiques, la musique, la médecine etc. Ce qui fait de notre homme un oiseau très rare!

Le sujet se prête à une discussion entre les Rabanims des dernières générations (car dans un temps plus reculé il n'existe qu'une seule "science" dans le monde juif: celui du Talmud et de la loi écrite!) Il existe pourtant la Responsa du Hitoréout Hatéchouva (petit fils du Hatham Soffer partie 1n°60) qui soutient qu'on pourra faire la bénédiction! Seulement, il admet qu'il existe un doute si on

doit dire "Donne" ou "Partage" de sa sagesse! Tandis qu'il y a d'autres avis qui repoussent de deux bras l'éventualité de faire une telle bénédiction. Entre autre c'est le Rav Ménaché Klein Zatsal décédé il y a que quelques années à Jérusalem et aussi l'auteur du "Pahad Ytshaq": Rav Ytshaq HutnerZatsal (Hanouka Maamar 9.4). Le Rav Klein (dans son livre Tome 15.75 explique qu'on ne peut pas faire de bénédiction sur un homme qui a annulé la Mitsva de méditer jour et nuit la Thora! (Car un Juif a la Mitsva d'étudier à tout moment la Thora!) Il n'existe qu'une seule science qui octroie à l'homme la possibilité d'entrer au monde futur: c'est la Thora!! Et notre savant du CNRS ou de la NASA a échangé une connaissance utile pour son âme à une science qui n'a d'utilité que pour son corps: très passager! Dommage pour ses efforts! D'autre part, le Choul'han Arou'h stipule que c'est à la vue d'un savant des Nations du monde que l'on fera une bénédiction... Donc là encore il s'agit d'un gentil mais pas d'un homme de la communauté! Autre Hidouch/nouveauté, les sciences profanes n'offriront pas de droit au monde futur même pour les plus grands chercheurs gentils eux-mêmes! C'est uniquement s'ils font les lois de Noah (les 7 Mitsvots) qu'ils pourront avoir droit au monde futur! C'est vrai que la science offre une qualité de vie mais en AUCUN cas un mérite pour l'éternité à venir! Il n'existe que la sagesse de la Thora qui donne à ceux qui l'a médite un grand bonheur dans ce monde-ci et dans le monde à venir!

Notre histoire de cette semaine illustrera un des commandements de la Paracha. Il s'agit de l'interdit du prêt à intérêt. Nous savons qu'entre les gens de la communauté il est défendu de faire un prêt d'argent ou même de biens en faisant payer le prix du temps: l'intérêt. Par exemple, dire à son ami "je te prête 100 Euro et tu seras bien gentil de me rendre 100 et en plus 10": c'est strictement interdit! Autre exemple courant, je demande à un ami qu'il me paye une canette de Coca et le lendemain je lui rends une canette avec en plus une petite sucrerie pour lui montrer combien j'ai été touché de son geste. C'est AUSSI interdit car la friandise est assimilée à un remboursement d'intérêt!



Passons à notre Sippour. Avertissement, notre histoire vérifique est un peu difficile pour les âmes sensibles, mais

comme un grand Rav du Clall Israël a dit à son époque qu'il était bon de la diffuser, nous avons choisi d'écouter son conseil. Il s'agit d'une matinée dans la grande métropole américaine de New York. Là-bas, un Juif certainement assez important de la communauté venait de rendre âme. Comme toujours dans ces moments terribles, l'émotion est grande parmi la famille, les amis et tous les proches. Le convoi funéraire est rapidement organisé (car il est une Mitsva d'enterrer le mort au plus vite). Les enfants du défunt sont tous là pour dire le Kadich en l'honneur de l'âme du père et de lui rendre les derniers honneurs. La foule est présente au moment de la mise en terre dans un des cimetières juifs de la ville. Puis après avoir fait la Mitsva, le public se disperse, et chacun reprend ses occupations. Seulement, en fin de journée, un des employés de la 'Hévrat Kadicha, se rend compte qu'il n'a plus son portefeuille. Le problème de taille c'est qu'il renferme plusieurs milliers de dollars! Il est obligé de le retrouver coûte que coûte! Après avoir longtemps réfléchi sa conclusion était qu'il était tombé dans la fosse lorsqu'il a mis en terre le corps de ce matin: il n'y avait aucun doute! Son émotion était grande car il ne savait pas s'il lui était permis de déblayer la sépulture pour récupérer son bien! Heureusement que se trouvait à New York un grand Juge Rabbinique d'Erets Israël: Le Rav Wozner Zatsal. Notre homme se rendit chez le Possek en lui présentant sa question. Le Rav Wozner lui dira que puisqu'il y a une grande perte d'argent, il pourra déblayer la terre mais il faudra demander pardon au défunt du manque d'honneurs occasionnés. (Sans cette grosse perte, il n'y a pas de permission de découvrir le mort une fois enterré!). Le Juif fit exactement ce que lui permit le Rav, il retira la terre du cadavre, et effectivement il trouva de suite son portefeuille. Seulement, l'employé est horrifié de ce qu'il voit! Voilà que le corps de cet homme enterré ce matin même est attaqué par TROIS serpents qui mordent son corps de tous les côtés!! Notre homme de la Hévrat Kadicha n'a jamais vu pareil spectacle de sa vie! Il recouvrira très rapidement le corps, et encore tout tremblant, part en trombe voir le Rav Wozner pour lui rendre compte de ce qu'il a vu! Le Rav écouta attentivement toute l'histoire et dira: "Je connais personnellement le défunt. Durant sa vie, cet homme pratiquait à intérêt à des gens de la communauté! Plusieurs fois, je l'ai prévenu qu'il était défendu de pratiquer une telle activité: mais il ne m'a jamais écouté! Aujourd'hui, il reçoit sa punition car le verset dit: "Lo Tihié Noshé..." /ne prête pas à intérêt. Or le mot qui désigne le prêt (Noshé) est le même que celui qui désigne le serpent: Na'hach. De là les sages disent que l'intérêt ressemble au venin du serpent. Au début il s'agit d'une petite morsure mais à la fin le poison se répand dans tout le corps. De la même manière, au départ l'intérêt n'est presque pas palpable, mais avec le temps il grandit de manière considérable!"

Le Rav Wozner dira à notre homme de la Hévrat Kadicha de dévoiler à tous cette histoire vérifiable pour se garder de cet interdit!

Chabat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu le Veut DG

Apprendre le meilleur du Judaïsme

Paracha Ki Tétsé
5779
Numéro 16

Parole du Rav



Rabbi Nahman de Breslev nous parle des dommages réels que peut engendrer l'imagination. Les gens passent des jours, des mois, des années en supposant des choses sans fondement. Certaines personnes me consultent juste parce qu'elles pensent que des mauvaises choses vont arriver alors que c'est juste leur imagination qui les perturbe. Si seulement nous avions une foi pure, on n'arrêterait pas de sourire même un instant. Nous organiserions nos vies correctement et sans inquiétudes. En pensant ainsi, le bonheur et la prospérité seraient notre lot quotidien que le nom d'Hachem soit loué pour toujours.

Alakha & Comportement



Le sommeil excèsif est nocif et peut s'avérer dangereux. Trop dormir entraîne un affaiblissement du corps, un épuisement de l'esprit et du mental, un changement dans la régulation de la température corporelle, des changements d'humeur réguliers. Cela engendrera des maladies nombreuses et mauvaises pour le corps de la personne qui abuse du sommeil, ses organes deviendront lourds. Un excès de sommeil fera naître chez la personne la paresse et l'apathie qui générera son service divin chaque jour et éloignera d'elle la lumière céleste. (Hélél Aarets chap 2 - loi 3 - page 431)



Sortir en guerre contre le Yetser Ara



La paracha de "Ki Tétsé" renferme une grandeur particulière par rapport aux autres parachutes de la Torah. En effet dans cette paracha nous trouvons le plus grand nombre de mitsvot données dans la Torah, c'est-à-dire qu'il y a dans cette paracha 74 mitsvot. Il faut savoir que plus les enfants d'Israël multiplient la réalisation des commandements, plus ils s'élèvent et font briller leur destinée.

Un autre degré dans la paracha "Ki Tétsé" est qu'elle est toujours lue pendant les jours saints de téchouva du mois d'Elloul, c'est pour cela qu'il faut apprendre d'elle beaucoup d'allusions sur le service divin qui est demandé à chacun de nous pendant cette période de sainteté. Le saint Maguid Rabbi Israël de Kojnitch dans son livre "Avodat Israël" explique qu'il est indispensable d'apprendre tous les sujets rappelés dans notre paracha sur le service spirituel de l'âme afin de posséder les outils pour combattre le mauvais penchant.

La paracha commence en disant : «Quand tu sortiras en guerre contre tes ennemis, l'Éternel, ton D. les livrera en tes mains» (Dévarim 21,10), en lisant les mots simplement nous pensons que la

Torah parle seulement de nos ennemis matériels mais en étudiant le verset, nous comprenons qu'il y a là une allusion à la grande guerre que l'homme doit faire contre son yetser ara.

Voici qu'il est demandé à l'homme de faire preuve de bravoure et de grandeur pour gagner cette guerre. Nos sages disent (Avot 4,1) : «Qui est l'homme fort ? Celui qui domine son penchant», donc la Torah annonce à l'homme que lorsqu'il fera tous les efforts possibles pour surmonter son yetser ara et le contrôler dans ses mains, Akadoch Barouhou l'aidera dans sa réussite comme il est écrit : «L'Éternel, ton D. les livrera en tes mains».

La Torah continue et dit : «Si tu remarques, dans les prisonniers, une belle femme de belle allure, qu'elle te plaise, et que tu veuilles la prendre pour épouse» (verset 11), il s'avère que l'âme divine de l'homme est appelée : «une belle femme de belle allure» par sa beauté divine et sa grande lumière céleste, car elle est une «partie d'Hachem sur eux» (Iyov 31,2). Si l'homme fait attention il comprendra qu'à cause de ses mauvaises actions, il perd son âme sainte, sa grandeur et sa beauté divine pour en faire une prisonnière des >

Photo de la semaine**Citation Hassidique**

« L'homme matérialiste est déjà mort de son vivant.
Le décès de cet homme est synonyme de destruction et de la vanité de sa vie : son corps se décompose dans la tombe et son âme est brûlée. Il n'était rien, et il n'en restera rien.
Tout homme ayant vécu la vérité ne mourra jamais. Il se sépare simplement de son habit terrestre pour se parer de son habit de lumière, il sera accompagné et purifié encore plus que de son vivant.»

Rav Eliaou Dessler

"klipotes" et du mal, donc il doit réveiller son cœur avec une grande volonté dans un désir de la racheter de sa captivité afin de la ramener à une place honorable.

Pour réussir cela, la Torah conseille à l'homme : «Tu l'emmèneras d'abord dans ta maison»(verset 12), c'est-à-dire que l'homme s'évertue pendant le mois saint d'Elloul d'aller à la synagogue ou à la maison d'étude nommées "ta maison" car elles sont les vraies demeures de chaque juif et il faut multiplier en elles l'étude de la Torah et la prière plus que d'habitude. Grâce à la puissance de notre sainte Torah, les forces du yetser ara seront épuisées comme le disent nos sages (Sanhédrin 26,2) que la Torah est pleine de ressources, car elle use les forces du mauvais penchant. Il y a dans la Torah la possibilité de faire perdre le yetser ara complètement comme le dit Rabbi Ychmaël (Kidouchine 30,2) : «Mon fils, si ce vaurien tente de te séduire, entraîne le vers la maison d'étude, s'il est comme une pierre il fondra et s'il est comme du fer il explosera». C'est le conseil le plus avisé puisque c'est Akadoch Barouhou lui-même qui a créé le yetser ara en disant : «**J'ai créé le Yetser ara et j'ai créé son remède la Torah, si vous êtes occupés à étudier la Torah vous ne serez pas livrés dans ses mains**»(Kidouchine).

Cependant cela fonctionnera à cette condition :«Elle se rasera la tête et se coupera les ongles»(verset 12) autrement dit celui qui étudie la Torah devra se briser et s'annuler pour l'apprendre dans l'humilité et la honte, alors il réussira à extraire de notre sainte Torah des bienfaits et des bénédictions nombreux et merveilleux.

La suite du verset est un enseignement profond pour faire téchouva : «Elle se dépouillera de son vêtement de captive». Le vêtement de captive fait référence au corps qui s'enfonce dans les désirs matériels comme la nourriture, l'argent, le plaisir charnel...et empêche l'âme divine de sortir de la captivité des klipotes en l'entourant d'obscurité. Pour remédier à ce problème, il faut faire une téchouva sincère et complète afin de se rapprocher de son créateur et enlever la robe de prisonnière de l'âme. Il faudra donc s'éloigner des désirs matériels entraînant des failles dans le service d'Hachem et sanctifier chacun des organes de son corps alors, il pourra faire briller la lumière de sa sainte néchama. A chaque instant où les organes du corps de l'homme ne sont pas purs comme il faut, les mitsvot qu'il fera avec eux seront faibles et ne réussiront pas à monter devant Hachem, comme l'exprime le Rav Avraham Messokotchov Zatsal au sujet du Cohen qui ferait son service dans le temple avec des ustensiles impurs, tout son service serait disqualifié il a donc besoin d'ustensiles purs pour que son travail soit agréé. C'est exactement pareil dans le service divin pour chaque juif, seulement quand son exécution spirituelle est réalisée avec des organes (ustensiles) purs, il sera agréé par Hachem Itbarah.

"J'ai créé la le yetser ara et j'ai créé son remède la Torah.Si tu l'étudies tu ne seras pas livré dans ses mains "

C'est pourquoi notre maître lumière des 7 jours le saint Baal Chem Tov a montré le chemin pour toute personne voulant réparer ses erreurs passées, de devoir tremper son corps dans un mikvé chaque jour avant de prier et d'étudier la Torah pour que chaque organe atteint par un défaut soit purifié par cette immersion dans un bain rituel transformant ainsi l'impureté en pureté. De ce fait chaque commandement divin fait tout au long de la journée sera accepté par Akadoch Barouhou.

Nous découvrons dans ces précieuses lettres que le Ramhal (Rabbi Haïm Moché Luzzato) témoigne sur lui-même qu'il a pu atteindre son niveau exceptionnel et un dévoilement merveilleux car il était très pointilleux sur l'immersion dans le mikvé chaque jour afin de purifier son corps. En opposition, une personne qui va apprendre la Torah et prier sans s'être purifié dans un mikvé, l'impureté et les forces obscures dominent toutes ses actions entraînant des mauvaises pensées, des tentations diverses et cela peut aller jusqu'à l'hérésie qu'Hachem nous en préserve. Comme il est écrit dans le livre saint "Méor Véchéméch" sur Chabattaï Tsvi que son nom soit effacé (faux messie du 17ème siècle), ses disciples sont devenus hérétiques et ont été discrédités par Hachem même s'ils étaient de grands érudits exceptionnels et reconnus car il ne faisaient pas attention à la purification de leur corps dans un mikvé et apprenaient la Torah dans l'impureté.

Pour finir la Torah écrit :«Et elle pleurera son père et sa mère, un mois entier» (fin du verset 13). "Un mois entier" c'est les jours saints du mois d'Eloul pendant lesquels l'homme doit augmenter ses prières, ses supplications et ses pleurs envers

Hachem afin d'être pardonné pour toutes ses fautes commises devant lui. Par ces actions l'homme mettra en place une téchouva complète et sincère à l'égard de son créateur. Une prière remplie de sincérité au cours de ces jours sacrés a la force d'adoucir les jugements qui planent sur l'homme et a le pouvoir de réveiller la miséricorde céleste depuis sa source de clémence.

Tout ce que nous avons dit est sous-entendu dans le début du verset "une belle femme de belle allure" en hébreu **"תְּבִשֵּׁשׁ אֶת־יָדַךְ"** qui sont les premières lettres de la première phrase de la amida : **אָדָם, שְׁתִּתְּנִיחַתְּנָה. וְפִי יָמִינְךָ תִּפְתַּח.** (Hachem, puisses-tu ouvrir mes lèvres, pour que ma bouche proclame tes louanges) comme nous l'avons mentionné plus une personne va augmenter ses prières, plus elle va se rapprocher de son créateur, plus les portes du repentir seront ouvertes et par ce rapprochement vers Hachem, elle pourra racheter son âme de la prison du yetser ara afin de la ramener dans la maison de son père, Akadoch Barouhou comme elle l'était avant.

"Une prière remplie de sincérité et de repentir a le pouvoir de faire tomber les jugements"

Une des choses les plus importantes dans ces jours est de réparer le péché du vol comme il est écrit au sujet des habitants de Ninvé : «Qu'il renonce à sa mauvaise conduite et à la rapine qui est dans ses mains»(Yona 3,8) pour qu'il n'y ait pas d'accusateur le jour du grand jugement car nos sages nous mettent en garde sur l'accusateur du vol qui se tient au-dessus de tous les autres accusateurs.

Viens et apprends combien est grave le délit de vol. La génération du déluge a commis tous les interdits possibles et inimaginables jusqu'à ce que l'interdit du vol vienne sceller leur sort comme il est écrit : «Le terme de toutes les créatures est arrivé devant moi, parce que la terre, à cause d'eux, est remplie d'iniquité; et je vais les détruire avec la terre» (Béréchit 6,13). C'est pour cela que dans la prière de "Néila" qui vient apposer le tampon final des jours redoutables et du jour de Kippour en particulier nous disons : «Donne-nous Hachem notre D. avec amour ce jour de Kippour...que nous cessions de voler avec nos mains et faire ta volonté d'un cœur complet». Nous voyons donc que l'essentiel est de se séparer de la faute du vol. C'est comme une personne qui veut aller se purifier dans une source avec dans sa main une charogne, elle aura beau se tremper autant de fois qu'elle veut, tant qu'elle tiendra cette chose elle sera impure ! Par contre dès l'instant où elle va jeter loin d'elle la charogne elle pourra se tremper comme il se doit afin de purifier son être.

En étant très pointilleux sur le fait de ne pas faire entrer dans sa maison ne serait-ce qu'une seule petite pièce ne lui appartenant pas, la personne aura le mérite de voir ses enfants continuer dans le chemin de la Torah tous les jours de sa vie et même après. La Torah met ce point en avant dans la paracha de "Vayetsé" en racontant la discussion entre Yaakov et Lavan. Yaakov dit à Lavan : «Pendant vingt ans que j'ai été chez toi, ni tes brebis, ni tes chèvres n'ont avorté et les bœufs de ton troupeau, je n'en ai point mangé. La bête mise en pièces, je ne te l'ai point rapportée; c'est moi qui en souffrais le dommage, tu me la faisais payer, qu'elle eût été prise le jour, qu'elle eût été ravie la nuit. J'étais, le jour, en proie à la chaleur et au froid la nuit; et le sommeil fuyait de mes yeux. J'ai passé ainsi vingt années dans ta maison! Je t'ai servi quatorze ans pour tes deux filles et six ans pour ton menu bétail et tu as changé dix fois mon salaire. Si le D. de mon père, le D. d'Avraham et celui que révère Ytshak ne m'était point venu en aide, actuellement tu m'aurais laissé partir les mains vides. D. a vu mon humiliation et le labeur de mes mains et il a prononcé hier.»(Béréchit 31,38-42).

"Éloigne-toi du vol pour ne pas avoir à souffrir de l'accusateur"

Ce texte nous montre que notre patriarche Yaakov n'a pas disqualifié sa progéniture par le vol et c'est pour cela qu'il a mérité de mourir serein, que tous ses enfants ont été des tsadikimes et que la vertu de vérité est reliée à son nom comme il est écrit : «Tu donneras la vérité à Yaakov»(Miha 7,20) car ses mains étaient propres de toute poussière de larcin.

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Dévarim Paracha Ki Tétsé Maamar 1
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zal





Horaires de Chabbat

| | Entrée | sortie |
|--------|----------------|-------------|
| France | Paris | 19:50 20:54 |
| France | Lyon | 19:38 20:40 |
| France | Marseille | 19:35 20:34 |
| France | Nice | 19:27 20:27 |
| USA | Miami | 19:09 20:01 |
| Canada | Montréal | 18:51 19:42 |
| Israël | Jérusalem | 18:08 19:24 |
| Israël | Ashdod | 18:20 19:26 |
| Israël | Netanya | 18:19 19:26 |
| Israël | Tel Aviv-Jaffa | 18:20 19:26 |

Hiloulotes :

| | |
|----------|------------------------------|
| 15 Eloul | : Rabbi Yossef Mordéhaï Lévy |
| 16 Eloul | : Rabbi David Laaziz |
| 17 Eloul | : Rabbi Moché Tolédano |
| 18 Eloul | : Le Maarale de Prague |
| 19 Eloul | : Rabbi Sliman Ménahem Mani |
| 20 Eloul | : Rabbi Eliaou Lopiane |
| 21 Eloul | : Rabbi Ytshak Ashkénazi |

Pour la réussite de :

Yéhia Aharon Ben Guémara
 Margalit Bat Rahel
 Rahel Bat Solika
 Hanna Bat Léa
 Hava Bat Rahel
 Tomer Yaakov Ben Margalit
 Erez Yossef Ben Margalit
 Chirane Fréha Bat Margalit

C'est en 1914 à Berlin que nait celui qui sera surnommé par le Hazon Ich: "L'éducateur de la génération". Venant d'une famille juive assimilée, il deviendra non seulement religieux mais Rav et éducateur. Il est un des plus importants chefs du mouvement du Moussar du 20 ème et 21 ème siècle. Le Rav Wolbe fut enseignant à la Yéchiva Béer Ya'acov. Il est l'auteur de l'ouvrage 'Alé Chour, dans lequel il conseille à la communauté juive comment se conduire dans la vie et améliorer les différentes middot.

Malheureusement, lui-même avait un fils qui avait quitté le chemin de la Torah et des Mitsvots, bien-sûr il ne manquait pas une occasion pour le montrer. Quelque temps après que son fils ait quitté le droit chemin, le Rav fiança une de ses filles. Après les fiançailles, le futur marié ainsi que sa famille furent invités à passer Chabbat dans la maison du Rav. Pour cette occasion, la maison fut préparée spécialement, ont fit des plats raffinés pour les invités, la plus belle vaisselle fut sortie afin que ce Chabbat soit réussi et rempli de sainteté. Le Chabbat midi, alors que le repas se passait dans une atmosphère de pureté avec toutes ses bonnes odeurs, ses chants liturgiques, sa bonne humeur, tout à coup on sonna à la porte. Qui pouvait bien profaner le Chabbat de cette manière dans l'illustre famille Wolbe. En ouvrant la porte on entendit une fois forte souhaitant: "Chabbat Chalom". C'était le fils récalcitrant qui était venu en voiture. Il entra tenant dans une main ses clés de voiture et de l'autre son paquet de cigarettes. La stupeur était marquée sur tous les visages, quelle honte pour la fiancée. A cet instant tous les regards se tournèrent vers le maître de maison. Au lieu de s'emporter et de faire des réflexions sur la situation, il se leva en souriant alla vers son fils, l'enlaça, l'embrassa en lui disant : "Chabbat Chalom mon fils, merci d'être venu, nous étions inquiets de ne pas te voir parmi nous en cette occasion si spéciale". Il le prit pas le bras et l'emmena vers la table, l'asseyant près de lui, il demanda à ce qu'on le serve immédiatement car il devait avoir faim. Tout au long du repas qui continua dans une atmosphère particulière, le Rav entoura son fils d'éloges, d'attentions, de compliments et tout cela sans s'offusquer le moins du monde de ses habits de la semaine ou de l'odeur de cigarette ou du fait qu'il n'avait pas de kippa. Après que tous les invités prirent congé, le fils s'apprêta à partir lui aussi. Son père le raccompagna à la porte et le serra très fort en lui disant : "Merci encore, notre famille n'aurait pu être complète sans que tu sois avec nous, nous sommes extrêmement contents, nous aimons que tu viennes nous voir".

Arrivant devant sa voiture, le fils fut submergé par un torrent d'émotions causées par tout l'amour que lui avait prodigué son père malgré son attitude rebelle et la honte occasionnée à la famille. Il ne put se résoudre à monter dans sa voiture et à profaner le Chabbat. Il retourna chez son père, posa ses clés et ses affaires interdites, embrassa le Rav et rentra chez lui à pied. Ce même soir en marchant, il décida de faire une téchouva sincère et complète. Quelques années plus tard on l'interrogea sur les motivations de son retour aux voies de la Torah et tout naturellement il répondit que l'amour dont avait fait preuve son père ce jour-là malgré le scandale occasionné lui avait fait comprendre le chemin de la vérité.

Le Rav Wolbe rendit son âme pure à son créateur le Lundi 25 Avril 2005 à Jérusalem, il est enterré au Har Aménouha à Guivat Chaoul.



Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel : 08-3740200 / Fax : 077-2231130

BP 345 Code Postal 80200

mail : office@hameir-laarets.org.il

Pour recevoir le feuillet dans votre synagogue ou dédicacer
 un numéro contactez-nous : Isr : 054.6973.202 / Fr : 01.77.47.29.83
 Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza